This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

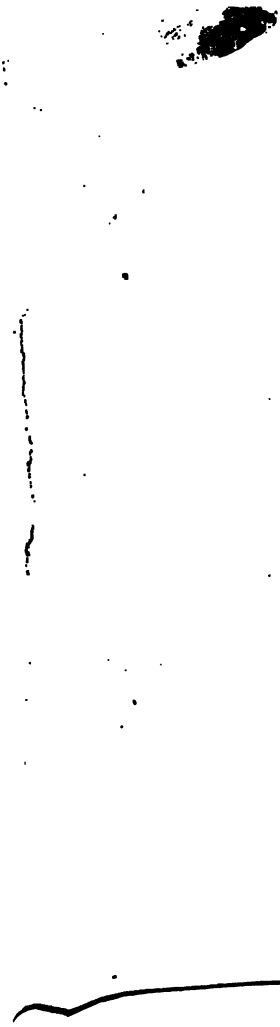

1891
T8
16

Ert- orig.

TROIS LETTRES

De L'AUTEUR De la Recherche de la Verité,

Touchant

La DEFENSE de Mr. ARNAULD

Contre

La Réponſe au Livre des vrayes & fauſſes Idées.

Nicolas Malebranche

A ROTTERDAM,
Chez REINIER LEERS,
M. DC. LXXXV.

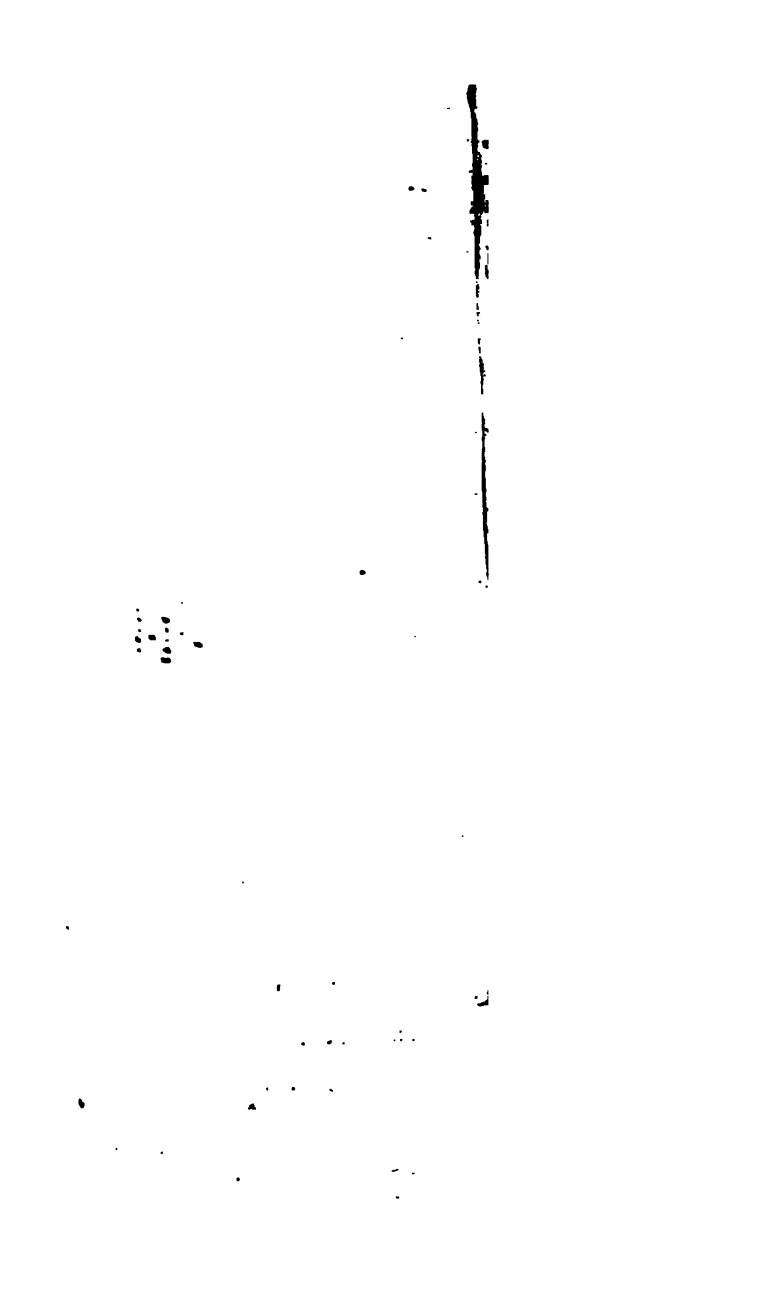

I. LETTRE,

Dans laquelle l'Auteur juſtifie ſon ſentiment ſur la nature des idées, contre l'accuſation de Mr. Arnauld.

MONSIEUR,

COmme la plû-part des hommes ne jugent pas ſeulement de la ſolidité des objets ſenſibles, mais encore de la force des raiſonnemens, par l'impreſſion qu'ils font ſur leur imagination; je ne doute point que ceux qui liront la *Défenſe* de Mr. Arnauld, ſans avoir étudié à-fond le ſujet de la diſpute, ne lui donnent gain de cauſe. Mr. Arnauld, tout le monde le ſait aſſez, eſt peut-être le plus vehement Ecrivain de nôtre ſiecle. Il paſſionne vivement tout ce qu'il dit : & comme on ne peut regarder ceux qui parlent avec chaleur, ſans ſe ſentir tout émû des mêmes paſſions qui les animent; il eſt difficile de lire un Auteur agité par mille mouvemens di-

429267

vers ; & demeurer immobile & de ſang froid. On entre naturellement dans les ſentimens de ceux qui nous ébranlent. Leur imagination échaufée répand en nous une eſpece de conviction ſenſible, fort vive & fort engageante. Si nous ne ſommes ſur nos gardes, & ſi les perſonnes ou la matiere ne nous donnent quelque défiance, nous trouvons qu'ils ont raiſon, non ſeulement ſans de bonnes preuves de ce qu'ils avancent, mais ce qui paroît bien plus étrange, ſans comprendre même l'état de la queſtion: tout cela, Mr. en conſéquence des loix de l'union de l'ame & du corps, & de cette correſpondance admirable que Dieu à miſe entre ſes ouvrages pour leur mutuelle conſervation. En-effet, toutes les paſſions ſont douces & agreables. Rien n'eſt plus charmant que d'en ſuivre les mouvemens. Rien n'eſt plus incommode que de réſiſter à leurs attraits. L'attention de l'eſprit eſt un travail fâcheux & pénible, tout-à-fait inſupportable à ceux qui ne ſont point faits à la méditation, & qui n'ont point aſſez de goût pour la verité. Mais on eſt toûjours payé comptant, & par conſequent toûjours favorable aux Auteurs dont la répu-

réputation excite la curioſité, dont la vehemence réveille mille paſſions, & dont les manieres naturelles & railleuſes flatent l'imagination & la malignité de l'eſprit humain.

Mais à Dieu ne plaiſe que je monte à mon tour ſur le theatre, pour donner au monde un ſpectacle dangereux, & que je me ſerve de ces mouvemens que le dernier livre de Mr. Arnauld excite en moi malgré moi, pour paſſionner des lecteurs, & les réjouïr à ſes dépens. J'abandonne à Mr. Arnauld le ſoin d'animer les paſſions & de révolter l'imagination contre la raiſon. Je fais gloire de ne parler qu'aux * *Méditatifs.* Je ne veux conſulter que le *Maître interieur*, le Verbe Eternel, & je conſens volontiers de paſſer en cette qualité pour un viſionnaire, pour le perſonnage le plus ridicule qui fût jamais. Ouï, Monſieur, que l'imagination feconde de Mr. Arnauld bâtiſſe de moi un phantôme épouvantable, pour avoir en-ſuite la gloire & le plaiſir de le mettre en pieces, ou de le réduire en pouſſiere & en fumée; qu'il s'applaudiſſe à lui-même, & qu'en-ſuite tous ſes amis lui applaudiſſent : je demeurerai, comme je l'eſpere, par la grace

* *C'eſt un terme de raillerie dont ſe ſert Mr. Arnauld pour rendre ridicules ceux qui conſultent la Raiſon.* Nihil fædius riſu irriſione digniſſimo, *dit Saint Auguſt. cont. Acad. liv. 1. chap. 1.*

grace de Jeſus Chriſt ſans mouvement, ou plûtoſt ſans communiquer aux autres ces mouvemens dangereux qui détruiſent la charité, & qui n'inſpirent que du mépris & de l'indignation. Je ſerai pleinement ſatisfait, pourvû que les *Meditatifs*, ces perſonnes ſi odieuſes & ſi mépriſables aux imaginations fortes & contagieuſes, demeurent contens. Je me croirai victorieux de ceux qui s'imagineront m'avoir vaincu. Et pourvû que je ne combate que ſous la conduite de la Raiſon, ſelon les loix de la charité, ſans le ſecours des paſſions, quoi que pulveriſé aux yeux du monde, je chanterai à Dieu dans le plus ſecret de moi-même les victoires que j'aurai veritablement remportées.

N'attendez donc pas de moi, Monſieur, que je repouſſe par des mouvemens de paſſion tous ceux de Mr. Arnauld, & que par des répliques particulieres, je réfute ſes ſophiſmes continuels, par leſquels il s'efforce inutilement de mettre à couvert ſon impuiſſance. On doit avoir honte de ſe battre devant le monde; & quoi qu'on ſoit injuſtement attaqué, & peut-être en état de ſe bien défendre, la prudence & la charité veulent qu'on s'échape

chape plûtoſt, que d'amaſſer le peuple, & le divertir ou l'émouvoir par ſes complaintes. C'eſt un malheur d'avoir trouvé dans ſon chemin un fâcheux. Il faut ſe tirer d'affaire, & le laiſſer là, ſi on le peut. Peut-être aura-t-il aſſez de peine à ſe débarraſſer lui-même de la foule, & des ſpectateurs de ſes inſultes. Ainſi, Monſieur, je ne m'arrêterai qu'au fond de la queſtion, & je délivrerai le monde de la diſcuſſion d'un procès qui ne lui importe nullement. Je tâcherai d'inſtruire ceux qui voudront s'éclaircir de la verité, parce que c'eſt un devoir que je dois à la verité même, & dont je ne puis en aucune maniere me diſpenſer : mais j'en demeurerai là. Au-reſte, pour réfuter pied à pied le dernier livre de Monſieur Arnauld, qui a plus de ſix cens pages, il faudroit en faire un de plus de deux mille. Car pour mettre la verité dans ſon jour par cette voye, & me juſtifier pleinement dans l'eſprit des lecteurs, ſouvent pour réfuter une ſeule page de ſon dernier ouvrage, il ſeroit neceſſaire d'en ramaſſer pluſieurs des quatre differens livres qui l'ont précedé, & qui y ont un rapport neceſſaire. J'aime donc mieux employer mes écritures,

comme on parle au Palais, que de mu
tiplier les répliques. Ceux qui examine
ront ſerieuſement ce que j'ai déja écrit
jugeront peut-être bien que j'épargne plû
tôt mon temps, que je ne couvre mo
impuiſſance. Mais qu'on en juge com
me on voudra, j'aime beaucoup mieu
qu'on me regarde comme impuiſſant
parler, que comme impuiſſant à me taire
principalement dans un temps où il y
ſujet de craindre que les paſſions ne s'a
niment, & que les imaginations ne s'é
frayent.

L'accuſation la plus atroce que j
6. & 9 trouve dans le dernier livre de Mr. Ar
exemple. nauld, & ſur laquelle auſſi il appuye l
plus, c'eſt l'erreur groſſiere qu'il m'im
poſe, que ſelon mes veritables ſentimens
Dieu eſt corporel : erreur fondée ſur c
que je prétens que Dieu voit la matiere
qu'il a creée, dans l'idée qu'il en a d
toute éternité, & que j'appelle cette idé
en pluſieurs endroits, *une étenduë intelli-*
gible, dans laquelle je reconnois des
parties intelligibles plus grandes les
unes que les autres ; concevez toûjours
que c'eſt *intelligiblement* que je l'en-
tens. Et il tourne & embaraſſe ce que
je dis de telle maniere, que quoi que

je

je me ſois, ce me ſemble, expliqué très-nettement en pluſieurs endroits, de-ſorte que juſques ici perſonne ne s'eſt aviſé de me faire ſur cela la moindre inſtance, on auroit quelque ſujet de croire, ſi cette accuſation demeuroit ſans réponſe, que j'aurois peut-être été dans ce ſentiment, mais que je n'aurois oſé le déclarer ouvertement. Car ſouvent il ſe trouve des impies qui répandent adroitement leur poiſon, & ne craignent en cela que de ſe faire tort dans l'eſprit des hommes; & Mr. Arnauld en dit aſſez, pour faire comprendre que je ſuis du nombre de ces miſerables. Vous le verrez, Monſieur, dans le 6. & 9. exemple de la V. Partie de ſa *Défenſe* que je vas examiner. Car il y déclare *Qu'il a eu des raiſons convaincantes pour me faire le reproche d'admettre en Dieu une étenduë formelle*: c'eſt-à-dire, de le faire corporel, comme il le prouve dans le 9. exemple, qu'il conclut par ces paroles, leſquelles jointes aux prétendües preuves de ſon accuſation, me mettent dans une neceſſité indiſpenſable de me juſtifier ſur ce point. *Il paroît*, dit-il, AVOIR APPREHENDÉ D'ABORD DE DECLARER TROP OUVERTEMENT *ce qu'il entendoit par cette étenduë intelligible infinie que Dieu* Pag. 311. Pag. 372.

renferme. Mais enfin étant DEVENU PLUS HARDI, *il n'a point feint de nous apprendre par la IX. Meditation, & par ſa note marginale de la page* 78. *de ſa Réponſe, que ce qu'il entend par cette étenduë intelligible infinie, eſt une vraye & formelle étenduë qui eſt en Dieu, & qui ne pourroit être en nôtre ame, ſans qu'elle fût materielle & corporelle. Que s'enſuit-il de tout cela*, continuë-t-il, *ſinon que ce palais des idées qu'on s'imagine avoir élevé à la gloire de Dieu, eſt un édifice d'erreur qui le deshonore, puis qu'il a pour fondement cette penſée chimerique, que les ouvrages de Dieu ne peuvent être l'objet de nos connoiſſances; & pour ſon comble & ſa perfection cette* IMPIETE' VOILE'E D'UNE FAUSSE APPARENCE DE PIETE', *qu'il y a en Dieu une vraye & formelle étenduë, qui ne pourroit être en nôtre ame ſans qu'elle fuſt corporelle.* Il m'accuſe encore plus ouvertement & plus durement dans les pages 359. & 360.

Voilà, Monſieur, comme parle celui qui ſe trouve ſi choqué de ce que j'ai fait comprendre qu'il avoit écrit par *chagrin* contre un livre public depuis dix ans, qu'il employe une grande partie de ſon dernier ouvrage pour ſe juſtifier de cette cruelle accuſation, *indigne*, comme il dit,

d'un

d'un Prêtre & d'un Chrêtien. Celui qui *fouille* dans mon cœur, & y reconnoit que *d'abord j'ai appréhendé de déclarer trop ouvertement un ſentiment impie; que je l'ai fourré dans une note marginale qui ne revient à rien*, AFIN QU'ON † S'Y APPLIQUAST PEU, POUR REPANDRE PLUS FACILEMENT LE † POISON DE L'IMPIETE'; c'eſt celui-là même qui nous dit cette grande verité, † *qu'il n'eſt pas permis de médire de nôtre prochain, quand il auroit médit de nous*; & qui ſe fâche ſi fort que j'aye *fouillé* dans ſon cœur, pour y découvrir un *chagrin*, qui paroît dans preſque tous les Chapitres d'un livre public, un peu plus clairement que l'impieté dont il m'accuſe maintenant. Car enfin je ne voi pas qu'on ſe ſoit aviſé juſqu'au livre de Mr. Arnauld, de former les ſoupçons qu'il publie; & je puis bien l'aſſûrer, que preſque tous ceux que je connois ont jugé comme moi de ſes diſpoſitions à mon égard. Je crains même que nonobſtant toutes les écritures qu'il a faites à ce ſujet, on ne forme encore obſtinément ce jugement temeraire, *indigne d'un Prêtre & d'un Chrêtien*, que Mr. Arnauld, cet Auteur ſi équitable & ſi moderé à l'égard de ceux qui n'ont pas ſur la grace les mê-

† *Pag.* 355.

† *Pag.* 360.

† *Pag.* 218.

mes ſentimens que lui, a écrit par *chagrin* contre l'Auteur de *la Recherche de la Verité*; & j'eſpererois de l'équité des lecteurs, que perſonne ne croiroit que je ſuis aſſez miſerable pour avoir eu deſſein de répandre dans les eſprits des ſentimens impies, quand même je negligerois de me défendre. Car rien n'eſt plus naturel que d'avoir du *chagrin* contre ceux qui publient des ſentimens contraires aux nôtres, principalement lors qu'on s'attend à toute autre choſe. Il ſemble que Mr. Arnauld ne ſoit pas en cela tout-à-fait au-deſſus du commun des hommes. Son livre *des vrayes & fauſſes Idées*, excepté quelques endroits aſſez honêtes qu'il donne à la qualité d'ami qu'il m'y laiſſe, leſquels il prend grand ſoin de faire valoir, & dont il s'imagine pouvoir couvrir ſon *chagrin*: ſon livre, dis-je, *des vrayes & des fauſſes Idées* avec les circonſtances qui l'accompagnent, ne découvrent que trop clairement ce chagrin. Ainſi il eſt difficile qu'on ne le remarque pas, & qu'on s'empêche d'en parler, lors qu'on le juge à propos: parce qu'enfin c'eſt une faute humaine, & qu'on ne regarde pas toûjours Mr. Arnauld comme un ſaint. Mais avoir des ſentimens impies, & tâcher de les inſinuer

dans

dans les eſprits, c'eſt un crime de Démon. Comme on juge des autres par ce qu'on ſent en ſoi-même, on a horreur de ſoupçonner les gens d'une ſi horrible diſpoſition d'eſprit. Ainſi, quoi qu'en puiſſe dire Mr. Arnauld, il faudroit qu'il eût des démonſtrations de ce qu'il oſe publier contre moi, pour le faire croire aux autres. Mais pour moi je n'ai pas crû devoir faire des argumens en forme pour perſuader les hommes de ſon *chagrin*. Je n'ai pas crû que pour l'avancer, il falût en avoir des preuves démonſtratives. Mr. Arnauld combat un † phantôme, lors qu'il ſe tourmente à faire voir que mes raiſons ſur ce ſujet ne démontrent pas: & s'il triomphe, ce n'eſt que dans ſon imagination, & dans l'eſprit de ceux qui n'examinent point les choſes. Je dis ceci en paſſant, pour répondre en deux mots à la forme qu'il donne, comme il lui plait, à mes raiſonnemens, & à la réfutation qu'il fait dans la III. Partie de ſa *Défenſe*, des raiſons que j'ai euës de lui attribuer du *chagrin* contre l'Auteur du Traité *de la Nature & de la Grace*. Je ne ſai, Monſieur, comment je m'arrête à vous dire des choſes qui ne ſont point abſolument neceſſaires à l'éclairciſſement de la verité. Je viens au

† *Défenſe, III. Part.*

fond de la queſtion. Mais auparavant il faut que je vous expoſe encore aujourdhui, comment je ſuis entré dans le ſentiment que Mr. Arnauld condamne comme une *impieté voilée d'une fauſſe apparence de pieté*, & que je donne du-moins une idée generale de mon ſentiment pour ceux à qui vous communiquerez cette Lettre.

Après avoir fait une diviſion exacte, telle qu'elle eſt dans le III. Livre de *la Recherche de la Verité*, de toutes les manieres dont nous pouvons voir les objets, & avoir reconnu que toutes renfermoient des contradictions manifeſtes; embaraſſé extrêmement, & comme hors d'eſperance de pouvoir me délivrer de mes doutes, je me ſouvins heureuſement de ce que j'avois lû autrefois dans Saint Auguſtin, comme pluſieurs autres, ſans y avoir fait beaucoup d'attention; & il me ſembla que je pourrois par ces principes ſortir heureuſement de l'embaras où je me trouvois. Je me ſouvins, dis-je, que ce Saint aſſûroit en pluſieurs endroits, que nous n'avons point d'autre *Maître interieur que la Sageſſe Eternelle, Jeſus Chriſt nôtre Seigneur, qui préſide à tous les eſprits, & qui les éclaire immédiatement, & ſans*

† II. Part. Chap. 1.

Tract. 34. in Joann. Enar. 2. in Pſ. 25. de Muſica.

Pen-

l'entremiſe d'aucune creature; & je remarquois qu'il le repetoit ſouvent dans ſes derniers écrits, auſſi-bien que dans les premiers, parlant aux Philoſophes, parlant à ſon peuple, & cela avec une aſſûrance qui ne lui eſt ordinaire qu'à l'égard des verités qui lui paroiſſent évidentes. Cette réflexion me donna donc du courage & de la joye; & ſous l'autorité d'un ſi grand homme, & d'une réputation ſi bien établie dans l'Egliſe, je ne craignis point de chercher le dénouëment de la plus grande difficulté que j'aye jamais trouvée dans les matieres que j'ai examinées. Mais après y avoir regardé de près, je m'aperceus que ce Pere ne parloit que des verités & des loix éternelles, des objets des ſciences, telles que ſont l'Arithmetique, la Geometrie, la Morale; & qu'il n'aſſûroit point que l'on viſt en Dieu les choſes corruptibles ou ſujetes au changement, comme ſont tous les objets qui nous environnent. En-éffet, c'eſt une verité bien évidente à ceux qui ſavent rentrer en eux-mêmes, qu'on ne peut voir que dans une nature immuable & dans la Sageſſe Eternelle toutes les verités, qui par leur nature ſont immuables & éternelles. Et il ne ſeroit pas difficile de prouver, comme a fait Saint Au-

lib. 6. cap. 1. De util. cred. cap. 15. De vera Rel. cap. 55. & 60.

† *De vera Religione, cap.* 30. & 31. *De libero arbitrio, lib.* 2. *cap.* 12. *De Trin. lib.* 8. *cap.* 6. *lib.* 9. *cap.* 6. *lib.* 14. *cap.* 15. *in Pſalmum* 61.

Auguſtin, † qu'il n'y auroit plus de ſciences certaines, de verités démonſtrées, de difference aſſûrée entre le juſte & l'injuſte, en un mot de verités & de loix neceſſaires & communes à tous les eſprits, ſi ce que contemplent toutes les intelligences ne leur étoit commun à toutes, & par ſa nature abſolument immuable, éternel & neceſſaire. Mais Saint Auguſtin ne pouvoit pas dire ſelon ſes principes, que l'on vît dans une nature immuable les objets ſenſibles, qui ont commencé, & peuvent ceſſer d'être, & qui par leur nature ſont ſujets à quelque changement. Et moi-même dans le fond je ne l'ai jamais prétendu: car à parler exactement, on ne voit en Dieu que leurs eſſences, qui ſont immuables, néceſſaires & éternelles. On ne voit en Dieu que ce qui repréſente à l'eſprit ces objets, que ce qui les rend intelligibles, que ce qui les fait connoître: & on ne les voit comme actuellement exiſtens, que par les ſentimens de couleur ou autres, dont Dieu nous frappe à leur occaſion & à leur préſence, ou plutoſt à l'occaſion des ébranlemens qui ſe font dans le cerveau en conſequence des loix qu'il a établies, & qu'il ſuit & doit ſuivre conſtamment, ſoit que ſes objets ſoient

ou ne ſoient pas devant nous. On ne peut concevoir mon ſentiment, & s'imaginer que j'aye jamais penſé autre choſe que ce que je dis ici. Cela ſe peut voir dans le Chapitre XIII. de ma *Réponſe*, & ailleurs.

Mais pour revenir à Saint Auguſtin, la raiſon pour laquelle il n'a point parlé comme j'ai fait, & n'a point aſſûré que l'on viſt en Dieu les objets ſenſibles au ſens que je l'entens, c'eſt, ſi je ne me trompe, comme je l'ai déja dit dans le Chapitre VII. de ma *Réponſe*, que de ſon temps on n'avoit point découvert que les qualités ſenſibles n'étoient point répanduës dans les objets de nos ſens. Prenez la peine de lire ce VII. Chapitre, & le XXI. tout entier, cela eſt neceſſaire pour la ſuite. Car vous verrez dans ce dernier, que l'étenduë intelligible, ou les figures geometriques que renferme neceſſairement cette étenduë, comme les modes, les ſubſtances creées, c'eſt un exemple: vous y verrez, dis-je, que *ces figures geometriques habitent dans la verité même*; ce ſont les termes de Saint Auguſtin. Vous y lirez que les nombres nombrans, ou pour parler comme ce ſaint Docteur, les nombres † *divins*, *éternels*, *intelligibles* ont plus de

† *Lib. 2. de Ord. cap. 14.*

de realité que les nombres creés & ſujets au changement ; qu'ils ne ſont point l'ouvrage de l'eſprit de l'homme, & qu'il eſt faux *qu'ils ne ſont que dans nôtre ame*, ainſi que Mr. Arnauld ſe † l'imagine. Vous y verrez enfin d'autres verités importantes, neceſſaires pour bien comprendre mon ſentiment, & celui de St. Auguſtin. Encore un coup, Mr. prenez la peine de les lire.

† *Des vrayes & fauſſes idées, pag. 152. 153.*

Saint Auguſtin m'ayant donc ouvert heureuſement l'eſprit ſur le ſujet que j'examinois ; & ayant appris de Mr. Deſcartes, que la couleur, la chaleur, la douleur ne ſont que des modalités de l'ame ; ayant prouvé même cette verité en pluſieurs manieres dans le I. livre de *la Recherche de la verité*, & le pouvant encore prouver en pluſieurs autres, ce qui ſeroit maintenant inutile à l'égard de Mr. Arnauld qui eſt dans ce ſentiment : j'ai crû compoſant le troiſiéme, que ſans m'éloigner dans le fond des principes de Saint Auguſtin, ou pluſtôt j'ai crû qu'en les ſuivant, je pouvois aſſûrer qu'on voyoit, ou qu'on connoiſſoit en Dieu même les objets materiels & corruptibles, autant qu'on eſt capable de les voir & de les connoître ; car on ne les voit nullement, ſi par les *voir*, on entend les voir immediatement

ment & en eux-mêmes. Car enfin, ſelon Saint Auguſtin, c'eſt immediatement dans la Sageſſe Eternelle qu'on voit l'étenduë, j'entens l'étenduë *intelligible*, qui eſt l'objet de la ſcience des Geometres; j'entens l'étenduë qui eſt *l'idée* ou *l'Archetype* de tous les mondes poſſibles; j'entens la ſubſtance divine, non en elle-même, mais *entant que participable* par la creature corporelle; j'entens les *eſſences* des choſes materielles, ou ce qui eſt en Dieu qui les repréſente éternellement comme poſſibles, ainſi que je l'ai dit tant de fois, que j'ai appréhendé de fatiguer le lecteur par des redites. Je voi, dis-je, en Dieu l'étenduë intelligible, ou l'idée de la matiere: c'eſt en cela ſeul que conſiſtent tous ces *êtres repréſentatifs*, *& ce magnifique palais d'idées* que Mr. Arnauld bâtit en ma faveur. Or je ſens en moi diverſes couleurs, dont Dieu me touche à l'occaſion ou à la préſence des corps: & de là je juge qu'ils exiſtent actuellement: car l'operation de Dieu n'ayant rien de ſenſible, non plus que l'idée des corps en elle-même, c'eſt une eſpece de neceſſité, que j'attribuë à une realité creée, aux corps qui m'environnent, le ſentiment que j'en ai, & qui ſe produit en moi malgré

gré moi. Ainſi je puis dire que je voi en Dieu les corps : car bien qu'ils ſoient en eux-mêmes ſujets au changement, je les voi ou connois dans *l'étenduë intelligible*, quoi qu'immuable & éternelle : je les voi, dis-je, comme préſens actuellement, à-cauſe de la couleur & des autres ſentimens qui s'excitent en moi à leur préſence. Je ne m'explique pas davantage, parce qu'outre que vous ſavez aſſez mes ſentimens, je l'ai dêja fait dans les Chapitres de ma *Réponſe*, auſquels je viens de vous renvoyer, & en pluſieurs endroits de *la Recherche de la Verité*.

Chap. 13.

Remarquez ſeulement, Monſieur, qu'on ne voit point les corps *en eux-mêmes :* car ſi on les voyoit en eux-mêmes, on ne pourroit jamais en voir qui ne ſeroient pas ; ce qui arrive neanmoins très-ſouvent. De-ſorte que la vûë ſenſible des objets renferme neceſſairement un jugement qui peut être faux ; ſi on rapporte aux objets ce qui n'a de rapport neceſſaire qu'aux idées qui les repréſentent, & aux ſentimens par leſquels on juge de leur exiſtence. Cela ſeul démontre invinciblement que Mr. Arnauld n'a pas raiſon de ſoutenir qu'on voit les objets en eux-mêmes, ni de faire à ce ſujet tant de froi-

des

des railleries ſur de prétenduës entités repréſentatives. Car enfin on voit réellement des objets qui ne ſont point, & il y a contradiction que le neant ait la proprieté d'être vû en lui-même comme un être réel & ſubſiſtant. Cela ſuppoſé, venons aux preuves que donne Mr. Arnauld pour me convaincre que je mets en Dieu une étenduë formelle, ou que je fais Dieu corporel. Il a eu ſoin d'avertir † le public, que ces preuves qui *lui ont paru convaincantes*, ſont ramaſſées dans le 6. & le 9. *exemple* de la V. Partie de ſa *Défenſe*. Je ne puis mieux faire que de rapporter tout ce qu'il en dit, avec les réflexions neceſſaires pour me juſtifier de cette impieté. Cela ſera un peu long; mais je ne veux rien retrancher de ſon texte, de-peur qu'on n'en prenne quelque ſujet de défiance deſavantageux à la verité, & que Mr. Arnauld n'ait plus de prétexte pour m'accuſer de *diſſimulations honteuſes, & de ces réticences auſquelles on ne ſait quel nom donner*. Je tâcherai ſeulement que le Commentaire ſoit court, car je ſuppoſe qu'on ait lû ma *Réponſe* à Mr. Arnauld, & qu'on ait quelque connoiſſance de mes ſentimens.

† *Avis au Lecteur.*

TEXTE

TEXTE DE L'ACCUSATION DE Mr. ARNAULD.

Preuves que l'Auteur de la Réponſe met en Dieu l'étenduë *formellement*, & non ſeulement *idealement* ou *objectivement*.

Rien n'eſt plus important pour comprendre les ſentimens de l'Auteur de la Recherche de la Verité touchant les idées, que de ſavoir ce qu'il a entendu par ces mots l'étenduë intelligible infinie que Dieu renferme. *La difficulté n'eſt pas de ſavoir ce qu'il a voulu dire par le mot d'*étenduë: *car il paroit aſſez que c'eſt une vraye étenduë, puis qu'il l'appelle* eſpace & corps, *& qu'il lui attribuë* differentes parties les unes plus grandes, & les autres plus petites. *Mais ce qui fait de la peine, eſt le mot* d'intelligible, *qu'il repete ſans ceſſe ſans l'avoir jamais expliqué.*

I. REMARQUE.

MR. Arnauld ſepare içi *étenduë* d'avec *intelligible*, & cela fait un faux ſens. Ce que ce mot *étenduë* ſignifie, lors qu'il

qu'il eſt joint avec *intelligible*, n'a point de parties plus grandes ou plus petites, ſi on ne l'entend de parties *intelligibles*, leſquelles parties, quoi qu'infiniment grandes intelligiblement, ne tiennent point de place, & n'ont aucun rapport au lieu. *Manent*, comme dit Saint Auguſtin, *non tanquam in ſpatiis locorum fixa veluti corpora: ſed in natura incorporali ſic intelligibilia præſto ſunt mentis aſpectibus, ſicut iſta in locis viſibilia vel contrectabilia corporis ſenſibus.* Le ſegment intelligible d'un cercle eſt le plus petit que le même cercle, & ne tient pas neanmoins plus de place. Je m'expliquerai plus amplement dans la II. *Remarque.* *De Trin. lib. 12. cap. 14.*

Je n'ai *que trop expliqué* ce que j'entens par étenduë *intelligible*, en diſant à Mr. Arnauld à la fin du Chapitre VII. de ma *Réponſe*, que c'eſt l'objet de ſon livre de Geometrie, dans lequel il meſure des eſpaces, qui ne ſont *qu'intelligibles*, entant que l'objet de cette ſcience. J'ai dit tant de fois que c'eſt *l'idée* que Dieu à des corps & creés & poſſibles, que c'eſt *l'objet immediat* de l'eſprit, lors qu'il penſe à des corps qui ne ſont point, & qu'il les regarde comme privés de couleur & des autres qualités ſenſibles, que je ne comprens

prens pas comment on peut dire que *je n'ai jamais expliqué* ce mot.

II. Il n'étoit pas neceſſaire que j'expliquaſſe un terme qui de lui-même eſt fort clair, & ne renferme aucun équivoque dans les lieux où je m'en ſers : un terme commun dans Saint Auguſtin ; car, *intelligibiles figuræ*, *intelligibiles* † *numeri*, *lux intelligibilis*, † *res intelligibiles*, c'eſt, ce me ſemble, des figures, des nombres, une lumiere, en un mot *des êtres intelligibles:* un terme dont Saint Auguſtin ſe ſert très-ſouvent, parlant même à ſon peuple, ſans ſe mettre fort en peine de l'expliquer. *Non autem creſcitur ſpatioſâ mole, ſed intelligentiâ luminoſâ, quia & ipſe cibus* INTELLIGIBILIS *lux eſt.* Mais comment éclaire cette lumiere *intelligible*? Saint Auguſtin répondra comme moi, qu'elle éclaire *intelligiblement*, INTELLIGIBILITER LUCET. Que ſi on me demande que j'explique clairement comment le Verbe Divin renferme les corps d'une maniere intelligible, ou comment il ſe peut faire que la ſubſtance divine ſoit repréſentative des creatures, ou participable par les créatures, ſans avoir les imperfections ou les limitations des creatures : je répondrai que c'eſt une proprieté de l'infini, qui

† *Lib. 2. de Doct. Chr. cap. 38.*

† *Lib. 12. de Trin. cap. 15.*

Tract. 97. in Joann.

Epiſt. 85.

qui me paroît incompréhenſible; & j'en demeurerai là: car il y a long-temps que je ne me tourmente point à méditer ſur des ſujets qui me paſſent, & qui tiennent de l'infini.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

Si on l'en croit, rien n'eſt plus clair, & il ne peut s'imaginer que ce ſoit autre choſe que mon chagrin qui m'y faſſe trouver de l'obſcurité. Il devroit donc éclaircir mes doutes, au-lieu de me dire des injures. Mais loin qu'il l'ait fait dans ſa Réponſe, il paroît avoir affecté de ne ſe point expliquer clairement ſur ce qu'il entendoit par ce mot, quoi que je lui euſſe donné très-ſouvent occaſion de le faire, & particulierement dans le Chap. 14. *du Traité des Idées, où j'ai dit,* „ *Qu'il y avoit* „ *quelque choſe de myſterieux dans les diſ-* „ *cours qu'il fait ſur cela, qui les avoit fait* „ *recevoir avec reſpect de beaucoup de gens.* „ *Mais ces myſteres diſparoîtront, ſi-tôt* „ *qu'on aura donné la vraye notion au mot* „ d'intelligible, *& qu'on ne l'aura pas laiſſé* „ *dans une obſcurité qui fait qu'on ne conçoit* „ *rien diſtinctement, ou que l'on conçoit tou-* „ *te autre choſe que ce qu'on devroit concevoir* „ *quand on lit ces grands mots,* corps intel-

„ligibles, eſpaces intelligibles, ſoleil in-
„telligible, étenduë intelligible. *Car un*
„*ſoleil intelligible n'eſt autre choſe, comme*
„*nous venons de voir dans Saint Thomas,*
„*que le ſoleil materiel ſelon qu'il eſt dans l'en-*
„*tendement de celui qui le connoit:* ſecun-
„dùm eſſe quod habet in cognoſcente.
„*Ainſi*, dit ce Saint, *je connois une pierre*
„*ſelon l'être intelligible qu'elle a dans mon*
„*entendement, quand je connois que je la*
„*connois; & neanmoins je la connois en mê-*
„*me temps ſelon ce qu'elle eſt en elle-même,*
„*& ſelon ſa propre nature.*

On ne trouvera rien à dire à l'étenduë intelligible en elle-méme, & independemment de l'uſage qu'il en veut faire, s'il la prenoit en ce ſens. Car en-effet, l'étenduë intelligible ſelon la propre notion du mot intelligible, *ne doit être que l'étenduë entant qu'elle eſt* idealement *en Dieu, pour parler ainſi; comme le deſſein d'une maiſon qui eſt dans l'eſprit de l'Architecte peut eſtre appellé* une maiſon intelligible: *& c'eſt en ce ſens que Saint Auguſtin a dit dans ſes retractations, Lac* 1. *Chap.* 3. *qu'il avoit parlé* du monde intelligible *ſelon la doctrine de Platon, qui entendoit par là la raiſon éternelle & immuable par laquelle Dieu a fait le monde:* Mundum quippe ille intelligibilem nuncupavit ipſam

ipsam rationem sempiternam atque immutabilem, per quam Deus fecit mundum.

II. REMARQUE.

Examinez, s'il vous plait, Monsieur, le Chap. XIV. *des vrayes & des fausses Idées*, & lisez en-suite le XIII. & le XVI. de ma *Réponse:* & jugez si *j'ai affecté de ne me point expliquer clairement.* Il est vrai que ma *Réponse* est courte: mais peut-être dit-elle tout ce qu'il y avoit à dire. Mais voici encore mon sentiment expliqué en peu de mots.

Il faut lire & relire cette seconde remarque, parce que j'y explique des choses necessaires pour la suite.

I. Je prétens que de toute éternité, & avant qu'il y eust rien de creé, Dieu voit dans sa substance, entant que *représentative* des creatures, ou *participable* par les creatures, comme parlent les Theologiens après Saint Thomas, † tous les êtres comme possibles.

† *Prima Prima, Quæst.* 15.

II. Je prétens que Dieu voit les êtres comme existens, par la connoissance qu'il a de ses volontés qui leur donnent l'être & toutes les modifications actuelles de leur être: car les idées divines qui représentent les creatures comme existentes, renferment les decrets divins, sans lesquels

ces mêmes idées ne les repréſentent que comme poſſibles. C'eſt de quoi, ce me ſemble, on demeure aſſez d'accord.

III. Je prétens qu'on peut dire à l'égard de Dieu, qu'un ſoleil *intelligible*, par exemple, n'eſt autre choſe qu'un ſoleil materiel, ſelon qu'il eſt dans l'entendement divin, *ſecundùm eſſe quod habet in cognoſcente*, par la raiſon de ce paſſage même que rapporte Mr. Arnauld dans ce XIV. Chap. *des vrayes & des fauſſes Idees.* CUM *eſſentia Dei habeat in ſe quidquid perfectionis habet eſſentia cujuſcumque rei alterius, & adhuc amplius, Deus in ſe ipſo poteſt omnia propriâ cognitione cognoſcere.* Mais,

Pag. 132.

IV. Je prétens par ce même paſſage, que l'eſprit humain n'ayant point en lui-même *les perfections des corps*, il ne peut les voir en lui: & qu'ainſi l'étenduë *intelligible* n'eſt point proprement la matiere *ſelon l'eſtre qu'elle a dans ſon eſprit*, mais ſelon l'être qu'elle a dans le Verbe auquel il eſt immediatément uni, *nullâ creaturâ interpoſitâ*, comme parle Saint Auguſtin.

V. Je prétens que tout cela eſt beaucoup plus clair que ce que dit ici Mr. Arnauld, que *l'étenduë intelligible ne doit eſtre autre choſe que l'étenduë entant qu'elle eſt* idea-

idealement *en Dieu, pour parler ainſi; comme le deſſein d'une maiſon qui eſt dans l'eſprit de l'Architecte peut être appellé une maiſon intelligible.* Car ce terme *idealement* eſt équivoque. Quand je penſe au ſoleil, je puis dire que le ſoleil eſt *idealement* dans mon eſprit, auſſi-bien qu'en Dieu qui le connoit. Cependant il n'eſt pas dans mon eſprit comme en Dieu, entant que ma ſubſtance eſt repréſentative du ſoleil, ou participable par le ſoleil. Il n'y eſt pas comme en Dieu, qui renferme en lui-même les perfections de tous les êtres, ſelon ce même paſſage de Saint Thomas, que je répete afin qu'on y penſe, & qu'on juge ſi Mr. Arnauld a raiſon de l'apporter pour appuyer ſon ſentiment. *Cum eſſentia Dei habeat in ſe quidquid perfectionis habet eſſentia cujuſcumque rei alterius, & adhuc ampliùs, Deus in ſe ipſo omnia poteſt propriâ cognitione cognoſcere.* Ainſi voulant éviter les équivoques, je ne pouvois pas ſelon mon ſentiment parler comme Mr. Arnauld prétend que je devois faire.

VI. Enfin je prétens que *l'étenduë intelligible* eſt réellement & formellement en Dieu, en ce ſens que la ſubſtance divine eſt neceſſairement repréſentative des corps.

Car

Car je ſoutiens que ce n'eſt qu'en lui que je découvre les verités geometriques, auſſi-bien que toutes les autres. Je prétens que le Verbe Eternel eſt proprement & veritablement noſtre lumiere, ou nôtre Maître interieur. *Neque enim*, dit Saint † Auguſtin, *Chriſtus ſic dicitur lux, quomodo dicitur lapis: ſed illud propriè, hoc figuratè.* † Et ailleurs. *Deus veritas eſt: nec ullo pacto ſapiens quisquam eſt, ſi non veritatem mentis contingat.* Je n'apporte point d'autres paſſages, vous en trouverez de-reſte dans le ſecond Volume de la *Philoſophie Chrétienne* d'Ambroiſe Victor. Je prétens avec Saint Auguſtin, que tout ce que nous connoiſſons des ſciences, nous le découvrons dans une nature immuable; que les figures de Geometrie, par exemple, ne ſe voyent qu'en Dieu, que Dieu ne les voit qu'en lui-même, en un mot qu'elles *n'habitent qu'en lui*, comme parle Saint Auguſtin. QUIS MENTE TAM CÆCUS EST, remarquez ces paroles, *qui non videat iſtas figuras quæ in Geometria docentur*, HABITARE IN IPSA VERITATE. Je prétens que les nombres intelligibles ſont plus réels que les autres. *Senſi etiam numeros omnibus corporis ſenſibus quos numeramus; ſed illi ſunt quibus numeramus, nec*

† *De Gen. ad Lit.*

† *De Util. Cred. Cap.* 15.

Lib. 2. *Solil.*

Conf. 10. 12.

nec imagines iſtorum ſunt, ET IDEO VALDE SUNT. Remarquez encore ces paroles. RIDEAT ME ISTA DICENTEM QUI EOS NON VIDET, ET EGO DOLEAM RIDENTEM ME. Je prétens en un mot, qu'on ne voit qu'en Dieu tout ce qu'on connoit autrement que par le ſentiment interieur qu'on a de ſoi-même. Tout cela, parce que la ſubſtance divine eſt repréſentative de toutes choſes, participable par les créatures & creées & poſſibles.

VII. Mais quoi! des cercles & des quarrés intelligibles en Dieu, des parties intelligibles plus grandes & plus petites intelligiblement, en un mot des eſpaces intelligibles? Ou ces *grands mots* ne ſignifient rien, ou Dieu eſt corporel. C'eſt, Mr. ce que pourroit dire un homme qui n'auroit jamais penſé à cette matiere. Mais qu'un Diſciple de Saint Auguſtin, qu'un Docteur qui a fait un livre de plus de 300. pages ſur la nature des *Idées*, & qui a lû un livre qui explique tout ceci, accuſe ſon Auteur de faire Dieu corporel, & prétende lui enlever Saint Auguſtin; c'eſt ce qu'on auroit peine à croire. Aſſûrément, Mr. mon ſentiment n'effrayera jamais l'imagination que de ceux qui ne peuvent diſtinguer entre l'étenduë intel-

ligible & l'étenduë materielle, l'idée des corps d'avec les corps mêmes, les eſſences des choſes qui ſont éternelles en Dieu, d'avec les choſes mêmes; & qui s'imaginent que l'étenduë intelligible occupe des eſpaces, & correſpond au lieu; ce que je ferai bientoſt voir être une erreur fôrt groſſiere. Mais cependant n'eſt-ce pas une neceſſité de dire que l'étenduë & les figures intelligibles ſont en Dieu; puis que Dieu voit neceſſairement les corps qu'il a creés, & les verités geometriques, & que ce ſeroit une impieté que de dire qu'il les viſt ailleurs que dans ſa ſubſtance?

VIII. Ce n'eſt pas neanmoins qu'il y ait proprement des figures *intelligibles* dans les eſpaces intelligibles que nous connoiſſons, non plus que des figures *materielles* dans des eſpaces materiels, qui ſeroient entierement immobiles. Mais c'eſt que comme dans un bloc de marbre toutes les figures poſſibles y ſont en puiſſance, & en peuvent eſtre tirées par le mouvement ou par l'action du ciſeau: de-même toutes les figures *intelligibles* ſont en puiſſance dans l'étenduë *intelligible*, & s'y découvrent ſelon que cette étenduë ſe repréſente diverſement à l'eſprit en conſequence

quence des loix generales que Dieu a établies, & ſelon leſquelles il agit en nous ſans ceſſe. On conçoit un tel cercle, lorsque toutes les parties intelligibles qui bornent l'étenduë que l'on conçoit, ſont toutes également diſtantes du centre, & ſelon que cette étenduë intelligible eſt déterminée; & on conçoit un cercle en general, ou une infinité de cercles, parce qu'ayant l'idée d'eſpace ou de lignes plus grandes, & plus grandes à l'infini, on n'en prend aucune pour diametre du cercle que l'on conçoit. Ce qui fait voir qu'on ne peut penſer à un cercle en general, ſans avoir l'idée de l'infini: je vous prie de le remarquer.

IX. Il eſt vrai, dira-t-on, les figures geometriques, les creatures, toutes choſes ſont en Dieu, mais *idealement*, & non point d'une autre maniere. J'y conſens, répondrai-je. Car pourvû que cet *idealement* marque qu'elles y ſont effectivement, & tout autrement qu'elles ſont en moi, qui ne ſuis point ma lumiere à moi-même; pourvû que cet *idealement* marque ſuffiſamment que la ſubſtance divine eſt repréſentative de toutes choſes à l'égard de toutes les intelligences, parce qu'effectivement elle renferme d'une ma-

niere intelligible tous les êtres, & creés & poſſibles, on ne dira que ce que je dis. Mais ſi par cet *idealement* on veut ſeulement marquer qu'elles ne ſont en Dieu qu'*objectivement*, ou que Dieu les voit hors de lui, comme je prétens que je ne les voi qu'hors de moi dans la ſubſtance du Verbe auquel je ſuis uni; je ſoutiens que c'eſt la plus grande des impietés, parce que c'eſt ſoutenir que Dieu n'eſt pas à lui-même ſa ſageſſe & ſa lumiere. Voici la grande objection de Mr. Arnauld.

OBJECTION.

X. Selon l'Auteur de la Recherche de la Verité l'étenduë & la matiere ſont une même choſe. Or cet Auteur admet en Dieu réellement de l'étenduë. Donc il le fait materiel. C'eſt en deux mots ce que Mr. Arnauld dit en pluſieurs pages. Liſez, Monſieur, la page 349. de ſa Défenſe, & celles qui la ſuivent.

REPONSE.

Je vous prie, Monſieur, peut-on ſur une objection ſi foible m'attribuer un ſentiment impie, & me repréſenter par un livre public, comme un homme qui

vent

veut infecter par du poiſon la pureté de la doctrine de l'Egliſe, & qui ſe couvre d'artifices pour le répandre plus facilement? Je n'ai jamais crû ni dit que l'étenduë intelligible fut de même nature que la matiere. Je n'ai jamais confondu l'idée ou l'Archetype des corps avec les corps mêmes, la ſubſtance divine entant que repréſentative des creatures avec les creatures. Je n'ai jamais penſé que l'étenduë *intelligible* fût étenduë *localement*, comme les corps. Je ne me ſuis jamais imaginé qu'elle fuſt plus grande dans un grand eſpace, & plus petite dans un plus petit. Je ne ſuis pas, graces à Dieu, aſſez ſtupide & aſſez impie, pour avoir des ſentimens ſi bizarres & ſi contraires à la foi. Je croi, à-la-verité, que la ſubſtance divine eſt par tout dans le monde, & infiniment au delà; & je ne comprens pas même comment quelques Theologiens oſent dire le contraire. Je croi que Dieu eſt, pour ainſi dire, répandu par tout, comme le dit Saint Auguſtin: mais je n'ai jamais penſé que ce fuſt à la maniere des corps, qui ſont plus grands dans un plus grand eſpace que dans un eſpace plus petit. *Défenſe, pag. 360.*

XI. Je croi que Dieu renferme en lui-même une étenduë intelligible infinie.

Je croi qu'il ne connoit que dans ſon Verbe, que le cercle eſt plus grand que le demi-cercle. Mais remarquez, s'il vous plait, ceci eſt de conſequence; cette étenduë intelligible infinie n'eſt point la ſubſtance de Dieu entant qu'elle eſt par tout: c'eſt ce que je n'ai jamais dit. Ce cercle intelligible n'eſt point une partie de ſa ſubſtance entant que renfermée dans un cercle materiel. Ce ſont là des illuſions de l'imagination. Cette étenduë intelligible infinie & ce cercle intelligible ne ſont que la ſubſtance divine entant que repréſentative des corps. Car il eſt certain que nous voyons cette étenduë ou des eſpaces immenſes. Il eſt encore certain que la ſubſtance de l'ame n'eſt point immenſe. Or il faut qu'il y ait quelque union de l'eſprit avec ſon idée pour en être éclairé. Il faut donc que l'idée de l'immenſité ſoit autre choſe que la ſubſtance divine entant que répanduë par tout.

XII. Je croi enfin que l'immenſité intelligible n'occupe aucun lieu; qu'ainſi les grandes parties intelligibles ne tiennent point plus de place que les plus petites, puis que ni les unes ni les autres n'occupent aucun lieu, & qu'ainſi elles ſe trouvent en Dieu ſans que Dieu ſoit corporel.

Quand

Quand dans le fond je ne pourrois pas prouver cette verité, on ne devroit pas m'en faire un crime: car il y a bien des verités qu'il n'eſt pas neceſſaire de ſavoir, il ſuffit de les croire. Cependant je vas tâcher de la prouver: je vous prie, Monſieur, de me ſuivre.

XIII. Quand j'ouvre les yeux du corps, & que je regarde la campagne, je voi diverſes couleurs répanduës ſur differens objets. Conſultez, je vous prie, le ſentiment interieur que vous avez de ce qui ſe paſſe en vous dans cette ſuppoſition. Or les couleurs ne ſont que des modifications de l'ame: entendez encore de la douleur & de tous les autres ſentimens, ce que je dis des couleurs. Donc l'ame eſt par tout où je voi les couleurs, & où je ſens la douleur. Car il y a contradiction, que la modification d'une ſubſtance ſe trouve où cette ſubſtance n'eſt pas. Donc l'ame ſe trouve en même temps là & là, je veux dire en pluſieurs endroits. Or l'ame n'eſt point étenduë. Donc pour démêler tout cela, il faut en revenir à mon ſentiment, & conclure neceſſairement, 1. Que ces *là* & *là* où l'ame voit la couleur, où l'ame ſent la douleur, ne ſont que des *là intelligibles*, & nullement des endroits *materiels*,

quoi qu'il y ait preſque toûjours d'autres *là* materiels qu'on ne voit point en eux-mêmes, & qui répondent à ceux qu'on voit, comme des étres à leurs idées. Car ſi ce qu'on voit immediatement, lors qu'on ouvre les yeux, étoit materiel: je veux dire, ſi l'objet immediat de l'ame qui voit les aſtres, n'étoit point intelligible, mais materiel; il faudroit dire que l'ame eſt dans les aſtres qu'elle voit blancs ou lumineux. Car rien n'eſt plus certain, que la couleur ou la lumiere n'eſt point ſeparée des objets qu'on voit colorés, & que la couleur ne peut être où l'ame n'eſt pas. Il faudroit même dire, ce qui eſt encore plus extravagant, que l'ame eſt dans les objets qui ne ſont point: car lors que le cerveau eſt ébranlé irregulierement par le cours des eſprits, on voit des objets colorés qui n'exiſtent point, & on ſent de la douleur dans un bras imaginaire que l'on n'a plus depuis long-temps.

2. Que ces *là* & *là* intelligibles, que ces objets que l'ame voit immediatement, & auſquels elle eſt unie, puis que la couleur, ſa propre modification, s'y trouve jointe; que ces *là* & *là* intelligibles, dis-je, n'occupent point de place, puis qu'ils ſont dans l'ame, qui n'eſt point étenduë,

3. Et

3. Et qu'ainſi, quoi qu'on admette en Dieu des eſpaces *intelligibles*, cela ne conclut pas qu'on faſſe Dieu *materiel*, ou plus grand dans un plus grand eſpace que dans un plus petit. Ce que je vous prie de remarquer.

XIV. Voici, Monſieur, encore une autre preuve que l'étenduë *intelligible infinie* n'occupe point de place, en ſuppoſant même, ſi on le veut, que l'ame ſoit étenduë, pourvû qu'on accorde que ſon étenduë ſoit bornée.

Je penſe actuellement à des eſpaces plus grands & plus grands à l'infini. Or mon ame doit être unie en quelque maniere à tout ce qu'elle apperçoit ; & quelque grande que je la ſuppoſe, elle n'eſt point infinie. Donc ces eſpaces que j'apperçois immediatement n'occupent point de place : car s'ils en occupoient, comme ils ſont infinis, il eſt évident que je ne pourrois les renfermer dans l'eſpace fini de mon eſprit. Mais quand même l'ame ſeroit étenduë dans tous les endroits où ſe trouve la ſubſtance de Dieu, s'il n'y avoit entre Dieu & elle que cette union groſſiere que l'imagination ſe figure, elle ne verroit point en Dieu les eſpaces immenſes : car c'eſt l'union de l'eſprit avec la

Raiſon,

Raiſon, c'eſt-à-dire, à Dieu entant que ſageſſe, que lumiere, que ſa ſubſtance eſt repréſentative de toutes choſes, & non point entant qu'elle eſt préſente à toutes choſes, qui nous éclaire. Ce n'eſt point une union locale, ainſi que Saint Auguſtin † l'a reconnu. Si on avoit une idée claire de l'ame, apparemment on verroit tout ceci plus nettement, & on n'y trouveroit rien d'extraordinaire.

† *Chap. 10. de l'imm. de l'ame.*

XV. Remarquez, s'il vous plaiſt en paſſant, que l'ame ne peut *voir* une étenduë infinie qui ſoit colorée: (& c'eſt en partie pour cela qu'elle ne peut *voir* le ciel diſtant d'elle que de très-peu d'eſpace) mais qu'elle peut penſer à une étenduë intelligible infinie. Car cela peut faire comprendre que la couleur eſt une modalité de l'ame, la capacité de laquelle étant bornée, elle n'en peut *voir* qu'une certaine quantité: mais que l'idée que nous avons de l'étenduë étant infinie, ce ne peut être une *modalité* de nôtre eſprit. Or comme la perception, ou la modalité de l'ame qui reçoit l'idée de l'étenduë eſt bornée, quoi que l'idée de l'étenduë ſoit infinie, c'eſt une neceſſité que l'ame apperçoive l'infini, ſans pouvoir jamais le comprendre.

Je

Je vous prie, Monſieur, d'examiner ſi, ſelon le ſentiment de Mr. Arnauld, on peut expliquer, comme j'ai fait, des choſes que je ne ſai ſi on a même travaillé à les expliquer : mais ſur tout, ſi Mr. Arnaûld a bien compris mes ſentimens, & s'il y a ſujet de craindre que je faſſe Dieu corporel. Jugez s'il a eu raiſon de ſe croire *obligé d'avertir l'Egliſe du poiſon dont je veux infecter la pureté de ſa doctrine, & de découvrir les artifices dont je me couvre pour le répandre plus facilement.* Je vas continuer de faire mes remarques ſur ſon texte. Cela eſt neceſſaire pour me juſtifier entierement de ſon accuſation. Je le rapporterai tout entier, mais je ne m'arrêterai pas à tout : car je crains qu'on ne s'ennuye à lire ce que je n'écris qu'avec peine.

Pag. 360.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

Mais on dira peut-être, que c'eſt en ce ſens que l'Auteur de la Réponſe a pris le mot d'intelligible, *puis que l'on rencontre ſouvent dans les ouvrages que je combats des expreſſions qui diſent que l'étenduë intelligible eſt* l'idée que Dieu a de l'étenduë, l'idée éternelle par laquelle Dieu voit l'étenduë, l'idée archetype ſur laquelle Dieu a fait l'étenduë

tenduë, l'idée d'une infinité de mondes poſſibles. *Il eſt vrai que s'il prenoit le mot* d'idée *comme Mr. Deſcartes & les plus habiles Philoſophes, pour les perceptions que les natures intelligentes ont de leurs objets; cela donneroit un grand jour à cette matiere, & on ne pourroit douter que par l'étenduë intelligible il n'eût entendu l'étenduë entant qu'elle eſt* idealement *en Dieu, ou comme dit Saint Thomas,* ſecundùm eſſe quod habet in intellectu divino. *Mais ce qui fait que ſes expreſſions & d'autres ſemblables ſont au-moins ambiguës, & ne font point connoître clairement ſon ſentiment ſur l'étenduë intelligible, c'eſt qu'il déclare en pluſieurs endroits, qu'il n'entend point par le mot* d'idée *les perceptions que les natures intelligentes ont de leurs objets, mais de certains êtres repréſentatifs diſtingués des perceptions, & préalables aux perceptions, ſelon nôtre maniere de concevoir; & qu'il s'eſt élevé contre moi dans ſa Réponſe, parce que j'ai ſoûtenu dans le Traité des Idées, qu'idée & perception ſont la même choſe.*

III. REMARQUE.

Il ſeroit inutile que je rapportaſſe ici les raiſons que j'ai données dans ma *Réponſe*, pour

pour prouver qu'on ne peut ſans *idée* avoir de *perception* de rien qui ſoit diſtingué de l'ame. Il ſemble que Mr. Arnauld n'entende point mon ſentiment, lors qu'il me repréſente comme ayant beſoin de *certains êtres repréſentatifs pour bâtir un palais d'idées*, comme il dit ailleurs. Au-reſte je ne lui abandonne point Mr. Deſcartes, quoi que je puiſſe m'en paſſer. Je prétens que ce grand Philoſophe n'a point examiné à-fond en quoi conſiſte la nature des idées. Mr. Arnauld s'imagine l'avoir rangé de ſon côté : mais c'eſt avec autant de raiſon qu'il prouve dans ſon livre des vrayes & des fauſſes Idées, que j'étois de ſon ſentiment, lors que j'écrivois le I. Chapitre de *la Recherche de la Verité*. Liſez, s'il vous plaît, Monſieur, le XXIV. Chapitre de ma *Réponſe*, & en-ſuite la page 37. de la Lettre qu'il vous écrit dans ſa *Défenſe*. Voici comme il vous parle.

MR. ARNAULD,
Défenſe page 37.

ENTRE 50. *paſſages qu'on pourroit alleguer de Mr. Deſcartes*, (pour prouver qu'il étoit de ſon ſentiment) *en voici un*, vous dit-il, *qui eſt ſi clair, & qui dit ſi expreſſé-*

preſſément tout ce que j'ai dit dans mes deux définitions, que je ne croi pas avoir beſoin d'en apporter d'autres. C'eſt dans ſa III. Méditation, où il parle fort au-long des idées, en les prenant toûjours pour nos perceptions. Or voici comment il entre en diſcours ſur cette matiere.

„L'ordre, *dit Mr. Deſcartes*, ſemble „exiger que je diſtribuë toutes mes pen„ſées en de certains genres. Il y en a quel„ques-unes qui ſont comme LES IMAGES „des choſes; auſquelles ſeules convient „proprement le mot D'IDE'E: comme „lors que je penſe à un homme, à une „chimere, au ciel, à un Ange, à Dieu. „*Et plus bas.* Quand je conſidere les „IDE'ES comme étant SIMPLEMENT DES „MODIFICATIONS DE MA PENSE'E, je „ne reconnois entre elles AUCUNE INE„GALITE'. Mais entant que l'une *repré„ſente* une choſe, & l'autre une autre, „elles paroiſſent fort differentes les unes „des autres: car celles qui me *repréſen„tent* des ſubſtances ſont quelque choſe „de plus grand, & pour parler ainſi, „CONTIENNENT EN SOI PLUS DE REA„LITE' OBJECTIVE, que celles qui ne „repréſentent que des manieres d'être ou „des accidens. Et enfin celle par laquelle

„je

„je conçois un Dieu ſouverain, éternel, „infini, qui connoit tout, qui peut tout; „contient certainement plus de REA-„LITE' OBJECTIVE, que celle qui ne re-„préſente que des ſubſtances finies.

Il y a dix autres paſſages, continue Mr. Arnauld, *dans cette ſeule Méditation, qui font entendre la même choſe. On peut voir par là quel peut être l'éblouïſſement d'eſprit de l'Auteur de la Réponſe, qui lui a fait dire en la page* 150. Que perſonne que Mr. Arnauld n'a jamais compris que l'idée d'un cercle ou de l'infini fuſt une modification de ſon eſprit. *Et en la page* 295. Que je ſoutiens l'opinion la plus inſoutenable qui ſe puiſſe imaginer, quand je dis que la modalité de mon ame, c'eſt-à-dire, ma perception, eſt repréſentative de Dieu même & de l'infini. *Il n'a qu'à lire encore une fois ce paſſage de Mr. Deſcartes, pour y trouver*, &c.

RE'PONSE.

Liſons donc, Monſieur, ce paſſage de Mr. Deſcartes, ſi fort & ſi précis pour l'opinion de Mr. Arnauld, *qu'il n'a pas crû avoir beſoin d'en apporter d'autres*; & jugez quel peut être *l'éblouiſſement* de mon eſprit,

eſprit, qui m'a fait dire que perſonne n'a jamais compris que l'idée d'un cercle ou de l'infini fût une modification de ſon eſprit. *Entre mes penſées*, dit Mr. Deſcartes, *il y en a quelques-unes qui ſont comme les* IMAGES *des choſes, auſquelles ſeules convient proprement le mot* D'IDÉE; *comme lors que je penſe à un homme, à une chimere, au ciel, à un Ange, à Dieu.*

Il me ſemble que Mr. Deſcartes ne veut dire autre choſe dans ces trois premieres lignes, que ce que j'ai dit dans le I. & dans le V. Chapitre de la II. Partie du III. livre de *la Recherche de la Verité*, qu'il ſe trouve en nous des penſées de deux ſortes: les premieres ne ſont que nos divers ſentimens, la douleur, la couleur, & toutes nos diverſes modifications: les ſecondes ſont celles qui nous repréſentent quelque choſe de diſtingué de nous, un homme, une maiſon. Et parce qu'il ne faut point *d'idée* ou d'image pour repréſenter à un homme ſa propre douleur, & qu'il lui en faut une pour lui repréſenter une maiſon, qui n'eſt point une modification de ſa ſubſtance; Mr. Deſcartes dit fort bien que ce n'eſt qu'à ces dernieres ſortes de *penſées* que le mot *d'idée* convient proprement. Car comme il vouloit prouver dans la ſui-

te

te l'exiſtence de Dieu par la *realité objective* que renferme la perception de l'Etre infiniment parfait, il ne devoit point s'arrêter à ces ſortes de penſées qui ne renferment que des modalités de l'ame, telles que ſont la douleur, la chaleur, la couleur. C'eſt pourquoi il continuë ainſi.

Quand je conſidere les idées comme étant SIMPLEMENT DES MODIFICATIONS DE MA PENSE'E, JE NE RECONNOIS ENTRE ELLES AUCUNE INEGALITE': (Vous voyez, Monſieur, que les *idées* ou les *penſées* entant que *modifications* de l'ame, ne repréſentent rien, & qu'ainſi il n'y a entre elles aucune inégalité) *Mais,* continuë-t-il, *entant que l'une repréſente une choſe, & l'autre une autre, elles paroiſſent fort differentes les unes des autres. Car celles qui me repréſentent des ſubſtances, ſont quelque choſe de plus grand, & pour parler ainſi,* CONTIENNENT EN SOI PLUS DE REALITE' OBJECTIVE, (remarquez ces paroles) *que celles qui ne repréſentent que des manieres d'être & des accidens. Et enfin celle par laquelle je conçois un Dieu, contient certainement plus de* REALITE' OBJECTIVE, *que celle qui ne repréſente que des ſubſtances finies.*

Mr. Arnauld dit que *les modifications de l'ame*

l'ame ſont eſſentiellement repréſentatives: Mr. Deſcartes, que *les penſées de l'ame conſiderées comme étant ſimplement des modifications de ſa penſée, n'ont entre elles aucune inégalité, & ne repréſentent rien.* Mr. Arnauld dit qu'il ne faut rien à l'ame de diſtingué d'elle pour appercevoir les objets: Mr. Deſcartes ſoutient que c'eſt par la diverſité des *realités objectives* qu'elle peut appercevoir divers objets. Grande conformité, Monſr. entre ces deux ſentimens! *Ce ſeul paſſage*, dit Mr. Arnauld, *ſuffit pour découvrir mon* ÉBLOUÏSSEMENT. Mais de-plus, Monſr. je n'ai point aſſûré que perſonne n'a jamais *dit*, mais que perſonne que Mr. Arnauld n'a jamais *compris* que l'idée, ou pour parler comme Mr. Deſcartes, *la realité objective* d'un cercle ou de l'infini fuſt une modification de ſon eſprit. Je croi même aujourdhui, que Mr. Arnauld ne le comprend pas trop bien; tant eſt étrange l'éblouïſſement dont je ſuis frappé!

Mais quoi! Mr. Deſcartes dit que les *idées* ſont des modalités de l'ame. Cela eſt vrai: mais c'eſt qu'il ne prend pas comme moi le mot *d'idée*, pour ſignifier uniquement *la realité objective*; mais pour ces ſortes de *penſées* par leſquelles on apperçoit

çoit un homme, un Ange, &c. comme il eſt clair par la premiere partie du paſſage que rapporte Mr. Arnauld. Il le prend, comme il paroit par la ſeconde partie de ce même paſſage, pour la *perception*, non entant *ſimplement que modalité de l'ame*, mais entant que renfermant la *realité objective*: car j'avouë à Mr. Arnauld, que la *perception* de la *realité objective* de l'infini eſt une modalité de l'ame, & que cette *perception* eſt repréſentative de l'infini, en ce ſens qu'elle contient cette *realité repréſentative* bien differente de ſa propre modification.

J'avouë qu'une bourſe qui contient cent piſtoles, eſt une bourſe de cent piſtoles; mais ce n'eſt pas ſimplement comme bourſe. De-même, nos penſées repréſentent l'infini, mais c'eſt parce qu'elles contiennent *l'idée* ou *la realité objective* de l'infini. Et je prétens que ſans *la realité objective* de l'infini, l'ame ne peut en avoir la perception: de-même qu'une bourſe ne ſera jamais une bourſe de cent piſtoles, ſi elle ne les reçoit & ne les contient.

La difficulté ſeroit maintenant de ſavoir, ſi cette même *realité objective* de l'infini peut être une *modalité* de l'ame.

Mais comme je prétens avoir prouvé le contraire dans ma *Réponſe* à Mr. Arnauld, je ne m'y arrêterai pas ici. Je dirai ſeulement, que ſi l'ame trouvoit dans ſes propres modifications cette *realité objective de l'infini*, la preuve que Mr. Deſcartes en tire de l'exiſtence de Dieu, ne vaudroit rien, en ſuppoſant que l'ame puſt ſe modifier comme il lui plairoit: ce que Mr. Deſcartes ne prouve point en cet endroit ne pouvoir faire; car il accorde au-contraire, que l'ame peut par ſes propres forces penſer à ce qui lui plait. Il me ſemble que cela eſt évident. Ainſi, Monſieur, je demeure encore obſtinément dans ma premiere penſée, † *Que bien-loin que Mr. Deſcartes ſoit du ſentiment de Mr. Arnauld, qu'il ne paroît pas même qu'il ait examiné ſerieuſement en quoi conſiſte la nature des idées*; & qu'ainſi Mr. Arnauld ne l'interprete pas équitablement, lors qu'il lui attribüe, comme il m'a fait à moi-même, à-cauſe de quelques termes generaux & équivoques, un ſentiment déterminé, auquel il n'a peut-être jamais penſé. Mais dans le fond cela ne fait rien à la queſtion, & je ne me ſerois pas aviſé d'en parler, (car je ne prétens pas ici répondre au livre de Mr. Arnauld: y repondra qui en aura le loiſir,

† *Reponſe, pag.* 301.

ou

ou qui croira le devoir faire) ſi dans l'examen auquel je me ſuis engagé du VI. & du IX. Chapitre, où ſont les preuves *convaincantes* de mon *impieté*, je n'avois trouvé que Mr. Arnauld prétend encore mettre Mr. Deſcartes de ſon côté. Aſſûrément il auroit bien beſoin de l'appui d'un ſi grand homme pour le ſoutenir un peu.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

C'eſt ce que j'avois fait voir dans le Chap. XIV. de ce Traité par pluſieurs raiſons. Et comme il ne s'eſt point mis en peine d'y ſatisfaire, je les répeterai encore ici avec quelques autres, afin que l'on juge d'une part, ou de ſon peu de ſincerité, ou de ſon peu d'intelligence; & de l'autre, de la raiſon que j'ai euë d'attribuer à ſon étenduë intelligible un autre ſens que celui d'être idealement *ou* objectivement *en Dieu.*

I. *Raiſon. L'étenduë intelligible, ſelon lui, eſt en Dieu d'une maniere ſelon laquelle le mouvement, ou l'étenduë en mouvement, ou l'étenduë mobile ne ſont pas en Dieu. Car il ne veut pas qu'il y ait du mouvement dans* ſon étenduë intelligible infinie. *Or on ne ſauroit nier que le mouvement, l'étenduë en mouvement, l'étenduë mobile, ne ſoient*

idealement & objectivement *en Dieu. Car Dieu a l'idée de l'étenduë qu'il a creée, & il l'a creée mobile & en mouvement, ſans quoi il n'en auroit pas fait tous les differens ouvrages qui compoſent l'Univers. Il faut donc que l'Auteur de la Recherche de la Verité ait crû que ſon* étenduë intelligible infinie *fuſt autre choſe que l'étenduë entant qu'elle eſt* idealement & objectivement *en Dieu.*

IV. REMARQUE.

Je l'ai dêja dit auparavant, j'ai crû avoir ſatisfait de-reſte à ces prétenduës raiſons, pour une perſonne intelligente & équitable, telle que je voudrois bien croire qu'eſt Mr. Arnauld.

Je répons à cette premiere raiſon de Mr. Arnauld, que l'étenduë materielle eſt en Dieu *idealement*; mais l'étenduë intelligible y eſt réellement au ſens expliqué dans ma ſeconde *Remarque*. Car l'étenduë intelligible eſt l'idée de la matiere. Or il me ſemble qu'on ne doit pas dire que les idées des choſes ſoient en Dieu *idealement*: ce ſeroit dire qu'il y a en Dieu l'idée de l'idée de la matiere. Cependant je veux bien que l'étenduë intelligible ſoit en Dieu *idealement*, au ſens que j'ai pris

ce

ce mot. Voyez, s'il vous plait, la II. *Remarque :* car il ſuffit de l'avoir lûë, pour faire voir que Mr. Arnauld critique ce qu'il n'entend pas.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

II. Raiſon. Dans la même page où il aſſûre que l'étenduë intelligible eſt en Dieu, *il dit* qu'il n'eſt point neceſſaire qu'il y ait en Dieu des corps ſenſibles, (*c'eſt-à-dire, comme il l'explique ſouvent*, le ſoleil, un cheval, un arbre) afin que l'on en voye en Dieu, ou afin que Dieu en voye. *Or il eſt impoſſible que les corps ſenſibles, le ſoleil un cheval, un arbre, ne ſoient pas en Dieu* idealement *&* objectivement; *& ſans cela il ne les pourroit pas connoître par ſes divines idées, comme il a été obligé de l'avoüer, lors que le lui ayant prouvé dans le Chap. XIII. des Idées, par Saint Auguſtin & par Saint Thomas, il n'a eu autre choſe à répondre, ſinon* que j'avois tort d'avoir employé huit pages de diſcours, & les autorités de Saint Auguſtin & de Saint Thomas pour prouver cela, parce que c'eſt une verité dont perſonne ne doute, & dont certainement il n'avoit jamais douté. *Il faut donc, ſelon lui, que l'étenduë intelligible ne ſoit pas*

Recherche de la Verité, page 547.

Rép. pag. 192.

ſeulement en Dieu idealement *&* objectivement : *& par conſequent ce qu'il entend par là n'eſt pas ſeulement l'idée de l'étenduë, ou l'étenduë entant qu'elle eſt idealement en Dieu.*

V. REMARQUE.

Ce que je viens de dire ſuffit pour le fond de la queſtion. Mais afin que l'on juge ſi Mr. Arnauld comprend ce qu'il critique, il faut que j'explique le Texte. Voici donc le paſſage entier dont Mr. Arnauld a tiré ces paroles, *Qu'il n'eſt pas neceſſaire qu'il y ait en Dieu des corps ſenſibles, afin qu'on en voye en lui.*

EXTRAIT DE L'ECLAIRCISSEMENT SUR LA NATURE DES IDE'ES.

TROISIE'ME OBJECTION.

„ *Il n'y a rien en Dieu de mobile ; il n'y a* „ *rien en lui de figuré : s'il y a un ſoleil dans* „ *le monde intelligible, ce ſoleil eſt toûjours* „ *égal à lui-même ; & le ſoleil viſible paroit* „ *plus grand, lors qu'il eſt proche de l'horiſon,* „ *que lors qu'il en eſt fort éloigné. Donc ce* „ *n'eſt*

„ *n'eſt pas ce ſoleil intelligible que l'on voit. Il* „ *en eſt de-même des autres creatures. Donc* „ *on ne voit point en Dieu les ouvrages de* „ *Dieu.*

REPONSE.

„ Pour répondre à tout ceci, il ſuffit „ de conſiderer que Dieu renferme en lui-„ même une étenduë intelligible infinie: „ car Dieu connoît l'étenduë, puis qu'il „ l'a faite, & il ne la peut connoître qu'en „ lui-même. Auſſi, comme l'eſprit peut „ appercevoir une partie de cette étenduë „ intelligible que Dieu renferme, il eſt „ certain qu'il peut appercevoir en Dieu „ toutes les figures; car toute étenduë in-„ telligible finie eſt neceſſairement une fi-„ gure intelligible, puis que la figure n'eſt „ que le terme de l'étenduë. De-plus, „ cette figure d'étenduë intelligible & ge-„ nerale devient ſenſible & particuliere „ par la couleur, ou par quelque autre „ qualité ſenſible que l'ame y attache: car „ l'ame répand preſque toûjours ſa ſenſa-„ tion ſur l'idée qui la frappe vivement. „ Ainſi il n'eſt point neceſſaire qu'il y ait „ en Dieu des CORPS SENSIBLES, ou des „ figures dans l'étenduë intelligible, afin

„ que l'on en voye en Dieu, ou afin qu
„ Dieu en voye, quoi qu'il ne conſider
„ que lui-même.

On peut comprendre par ce paſſage, principalement lors qu'on a lû tout ce qui précede l'endroit d'où il eſt tiré, ce que j'entens par des *corps ſenſibles*. Mais il n'eſt pas poſſible de l'entendre en liſant ce que dit ici Mr. Arnauld, car Mr. Arnauld ne l'entend pas lui-même. Peut-être la faute eſt-elle de mon côté. Neanmoins il me ſemble que par cette réponſe à la III. Objection, je fais aſſez comprendre aux perſonnes attentives, comment on peut voir en Dieu *des corps ſenſibles*, c'eſt-à-dire, des corps blancs ou noirs, chauds ou froids, en un mot couverts de qualités ſenſibles, ſans qu'il y ait en Dieu d'idée de ſemblables corps. Car ayant en Dieu par l'étenduë intelligible qu'il renferme, l'idée, par ex. de ce papier, & y rapportant la blancheur qui n'y eſt pas, je puis voir en Dieu ce papier. Ainſi ce papier blanc, ce corps *ſenſible* que je voi, n'eſt point en Dieu tel que je le voi par mes yeux. Car l'étenduë intelligible qui me ſert à voir ce papier, n'eſt point blanche, puis que la blancheur eſt une modalité de l'ame, comme Mr. Arnauld en convient; & que

Dieu

Dieu qui voit en lui-même les choſes telles qu'elles ſont, ne voit point ce papier tel que je le voi : mais il voit bien que je le voi blanc, parce qu'il ſait que je le dois voir tel en conſequence des loix de l'union de l'ame & du corps. Ainſi les corps *ſenſibles* pris en ce ſens, & comme couverts des qualités ſenſibles, ne ſont point en Dieu. Mais les corps *ſenſibles* pris, comme l'entend Mr. Arnauld, pour les corps creés, le ſoleil, un cheval, un arbre, & non préciſément comme couverts des qualités ſenſibles, ſont connus de lui, Dieu les voit dans ſa propre ſubſtance : mais il ne les voit pas tels que je les voi moi-même. Ils ſont connus de Dieu comme poſſibles, parce que ſa ſubſtance en eſt repréſentative, & qu'il renferme en lui l'étenduë intelligible, qui eſt l'Archetype de la matiere, dont ils ſont compoſés : & ils ſont connus de lui comme actuellement *exiſtens*, parce qu'il connoit ſes propres decrets, qui leur donnent l'être, & toutes les modifications de leur être. Je voudrois bien pouvoir écrire de maniere qu'on puſt ſans peine prendre ma penſée : mais l'abſtraction de la matiere exige des lecteurs de l'attention & de l'équité.

Je vous prie, Mr. de lire le XV. Chap.

de ma *Réponſe*. Vous verrez encore ſi Mr. Arnauld entendoit bien mon ſentiment, lors qu'il a compoſé le XIII. Chap. *des vrayes & des fauſſes Idées*, & s'il a raiſon de ſe glorifier de m'avoir obligé par la force de ſes raiſonnemens, à avoüer que je me ſuis trompé. C'eſt une maniere bien commode & bien facile de triompher de ſon adverſaire, que de lui impoſer des ſentimens ridicules, & dire ſerieuſement au monde, qu'on a obligé ſon homme à les déſavoüer, à-cauſe qu'il n'a fait que répondre modeſtement que c'eſt une choſe inutile de prouver des verités dont perſonne ne doute, & dont il n'a jamais douté.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

III. Raiſon. Il dit dans la page 546. que l'ame ne renferme pas l'étenduë intelligible, *comme une de ſes manieres d'être. Et il rapporte pluſieurs raiſons pour le prouver*; *comme*, que cette étenduë intelligible étant bornée, fait quelque figure, & que les bornes de l'eſprit ne le peuvent figurer: que cette étenduë intelligible ayant des parties, ſe peut diviſer, & qu'on ne voit rien en l'ame qui ſoit diviſible.

Or

Or nous avons montré dans le XIV. Chap. des Idées, que ſi ce qu'il appelloit l'étenduë intelligible étoit l'étenduë entant qu'elle eſt idealement & objectivement dans l'eſprit, comme eſt la forme materielle d'une maiſon dans l'eſprit de l'Architecte; il n'auroit eu aucun ſujet de dire que nôtre ame ne renferme point cette étenduë intelligible, & qu'il n'y auroit rien de plus abſurde que tous les argumens qu'il apporte pour le prouver.

Il faut donc neceſſairement que ce ſoit dans un autre ſens qu'il dit pris les mots d'étenduë intelligible, ſelon lequel il s'eſt imaginé qu'elle ne puiſſe être dans nôtre ame, quoi qu'elle puiſſe être en Dieu.

*Voilà les raiſons qui m'ont fait croire qu'il mettoit l'étenduë en Dieu d'une autre maniere qu'*idealement *ou* objectivement. *Elles ſubſiſtent dans toute leur force, & ſont même devenuës convaincantes par l'aveu au-moins tacite de l'Auteur de la Réponſe, qui m'a donné droit en n'y répondant pas, de lui reprocher qu'il n'a pû y répondre.*

VI. REMARQUE.

Liſez, s'il vous plaît, les 2. premiers articles de ma II. Remarque, vous pouvez même la lire entiere, ſi vous voulez n'avoir plus de beſoin d'y revenir; car el-

le éclairçit, ce me ſemble, tout le reſte du texte que je commente.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

Il reſte maintenant à examiner ſi j'ai eu raiſon de ſoupçonner dans le Traité des Idées, que c'étoit formellement qu'il mettoit en Dieu cette étenduë, & de ne point craindre d'aſſûrer ici, qu'il a depuis donné lieu de n'en point douter.

Ce n'eſt proprement que ce dernier que j'ai à prouver : car pour peu que l'on conſidere ces raiſons ſans prévention, il ſera aiſé de juger qu'elles ſont plus que ſuffiſantes pour former le ſoupçon & le doute que je ne lui avois fait que propoſer dans le Traité des Idées, parce que l'énormité de ce paradoxe, & la bonne opinion que l'amitié & la charité me donnoient de noſtre ami, me fermoient en quelque ſorte les yeux, pour ne pas être frappé de toute la lumiere de ces raiſons qui ſe préſentoit à moi. Mais depuis qu'il s'eſt expliqué plus clairement dans ſes Méditations Chrêtiennes, & dans la Réponſe au Traité des Idées, mon doute s'eſt changé en une opinion arrêtée. J'ai ſenti en cette occaſion qu'on n'eſt point maître de ſes jugemens, & qu'on ne peut retenir ſon eſprit dans l'équili-

bre,

bre, quand il a des raiſons qui le portent invinciblement d'un côté. Ainſi je n'ai point appréhendé d'aſſûrer qu'il met de l'étenduë en Dieu formellement. Et afin que l'on puiſſe s'en aſſûrer auſſi-bien que moi, & que l'on puiſſe juger ſi c'eſt ſans fondement que je lui attribuë un ſentiment ſi dangereux & ſi contraire à la Religion, je ramaſſerai ici les principales raiſons qui m'ont fait former ce jugement.

VII. REMARQUE.

Si Mr. Arnauld avoit bien compris ce qu'il critique, il ſe ſeroit épargné la peine de dicter ce diſcours, & à nous de le lire: car pour de réponſe, je n'en ai plus à y faire.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

I. Premierement c'en eſt une aſſez conſiderable, de ce qu'en répondant dans ſon Chapitre XVI. aux doutes que je m'étois contenté de lui propoſer dans mon Chap. XIV. il ne fait autre choſe que me quereller ſur ce qu'il prétend que j'ai voulu douter s'il ne mettoit point formellement en Dieu l'étenduë, après avoir dit que c'étoit une creature. *Mais*

il ne dit point que prenant le mot d'étenduë pour quelque chose de divin, & non point pour une creature, il ne l'ait point mise formellement *en Dieu.*

VIII. REMARQUE.

Puis que Mr. Arnauld croit avoir dit des choses si solides dans son XIV. Chap. lisez le, s'il vous plait, avec le XVI. de ma *Réponse*, & jugez si je n'ai pas eu raison de dire ; *qu'il sembloit qu'il ne vît que le blanc & le noir dans ce qu'il critique.* Vous verrez, je croi, que *je n'ai point pensé à le quereller*; mais qu'il y a bien plus pensé lui-même, en m'attribuant un sentiment impie. J'ai repoussé son accusation avec quelque chaleur, il est vrai : mais je ferois bien mal-à-propos le Stoïcien & le galant-homme, de ne point marquer qu'on me blesse, lors qu'on attaque publiquement ma Religion. Que Mr. Arnaud sache que son dernier livre, quoi que plein d'injures, me choque moins que le premier. Car se défendre quand on est attaqué, crier & se fâcher quand on nous pique, cela est humain. Je lui pardonne donc volontiers son dernier livre : mais je ne voi rien d'humain dans le premier ; & quoi

quoi que je lui pardonne ſa conduite, je ne puis m'empêcher de la condamner comme inhumaine, comme indigne d'un ami, ſi ce n'eſt peut-être d'un ami qui n'eut jamais ſon pareil.

J'ai aſſez dit ce que j'entendois par *l'étenduë intelligible, comment elle eſt en Dieu, & pourquoi on ne peut en conclure que Dieu ſoit étendu dans les eſpaces.* Mais je ne crains point de dire, qu'il me paroit du-moins fort dangereux, d'aſſûrer que la ſubſtance de Dieu n'eſt pas préſente par tout, ou comme répanduë par tout dans le monde, & infiniment au delà. *Voy. la II. Remarque.*

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

II. *C'en eſt une autre, de ce qu'ayant dit en la page* 199. *du Traité des Idées*, que je ne connoiſſois point pour mon Dieu une étenduë intelligible infinie dans laquelle on pourroit remarquer differentes parties: *il répond à cela dans la page* 128. *de ſa Réponſe, & au-lieu de dire, qu'il ne reconnoiſſoit point pour ſon Dieu une vraye & formelle étenduë, non plus que moi, il s'amuſe à dire des choſes qui ne ſont nullement contraires. Car tout ce qu'il repond eſt,* Que je n'adore point d'autre Dieu que l'Etre infi-

infiniment parfait, dont la puiſſance ſeule me donne l'être, dont la ſageſſe m'éclaire l'eſprit, & dont l'amour, amour ſeul ſubſtantiel & neceſſaire, me donne tout le mouvement que j'ai pour le bien.

IX. REMARQUE.

Quelle preuve de mon *impieté!* Mr. Arnauld dans ſon Chap. IX. s'éleve à Dieu, & lui dit, *Je ne veux point pour mon Dieu une étenduë intelligible infinie; ce n'eſt point là le Dieu que j'adore.* Je vous prie, dois-je être legitimement ſoupçonné d'impieté, à-cauſe que m'étant aſſez expliqué auparavant, & devant encore le faire amplement dans la ſuite, je ne répons point ſerieuſement à ce mouvement extraordinaire & choquant de pieté. Je dis choquant, car il tend à faire croire que j'adore de l'étenduë intelligible: pour extraordinaire, on le voit aſſez. Faloit-il que je diſſe préciſément en cet endroit, l'ayant dit ailleurs tant de fois, que l'étenduë *intelligible* que j'admets en Dieu, étoit l'eſſence de Dieu *entant que participable par les creatures*; que c'étoit *l'Archetype* des corps, & que de voir l'Archetype des corps ce n'étoit pas proprement voir Dieu,

Dieu, mais les corps; ou autrement, que je donnerois par mon ſilence un juſte ſujet de me ſoupçonner *d'impieté*? Voici la réponſe que j'ai faite à l'élevation de Mr. Arnauld: jugez en, Monſieur.

„ Pluſt à Dieu que Mr. Arnauld fuſt „ venu du temps de Saint Auguſtin, & lui „ eût appris ſon *ancienne Philoſophie des* „ *modalités eſſentiellement repréſentatives*, „ bien differentes de ces verités éternel- „ les, immuables, neceſſaires que ren- „ ferme la Raiſon univerſelle! Ce ſaint „ Docteur ne m'auroit point trompé par „ l'attachement qu'il paroit avoir dans „ pluſieurs de ſes Ouvrages pour ce ſenti- „ ment, qu'on ne peut voir qu'en Dieu „ les verités des nombres, comme que „ deux & deux ſont quatre; & celles de „ Géometrie, comme que de toutes les „ lignes droites terminées par la circonfe- „ rence d'un cercle, celle qui paſſe par le „ centre eſt la plus grande. Car j'avouë „ que c'eſt principalement ſon autorité „ qui m'a donné l'envie de pouſſer *la nou-* „ *velle Philoſophie des Idées*. Mais puis que „ Saint Auguſtin m'a trompé, que Mr. „ Arnauld lui reproche à lui, *de dire qu'on* „ *voit Dieu, lors qu'on penſe à un cercle*, ou „ qu'on connoit que deux fois deux ſont „ qua-

Voy. le 2. Livre du Libre-Arbitre, depuis le 8. Chap. juſques au 14.

„ quatre. Qu'il l'accuſe de *ſpiritualiſer* „ *& de diviniſer les ſciences humaines, &* „ *d'en faire trop d'eſtime ; que ſon ſentiment* „ *bien-loin d'unir a Dieu les eſprits, les unit* „ *à de l'étenduë & a des nombres.* Qu'il lui „ diſe à lui dans le mouvement qui le
Pag. „ tranſporte, *Je ne veux point de cette union,*
199. „ *j'y renonce de bon cœur. Je ne connois point* „ *pour mon Dieu, ni les nombres, ni l'éten-* „ *duë intelligible dans laquelle on peut diſtin-* „ *guer diverſes parties, quoi que toutes de* „ *même nature. Ce n'eſt point là le Dieu que* „ *j'adore.* Et qu'il me laiſſe en repos. Car „ je n'adore point d'autre Dieu que l'Etre „ infiniment parfait, dont la puiſſance „ ſeule me donne l'être, dont la ſageſſe „ ſeule m'éclaire l'eſprit, & dont l'amour, „ amour ſeul ſubſtantiel & neceſſaire, me „ donne tout le mouvement que j'ai pour „ le bien.

Il me paroit encore aujourdhui que cette maniere de répondre me convenoit à moi, & ſe rapportoit à la pieuſe inſulte de Mr. Arnauld. Tout autre que moi en auroit fait une raillerie. Mais je n'avois nulle envie de rire, & je ne prens pas plaiſir de divertir le monde au dépens des autres. Obligez moi, Monſr. de lire le 14. exemple de la *Défenſe* de Mr. Arnauld, où

il

il m'accuſe de quatre falſifications dans la réponſe que j'ai faite à cette élevation à Dieu : mais reliſez en même temps le IX. Chap. de ma *Réponſe*.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

III. Mais ce qui m'a paru convaincant, eſt un endroit de ſa IX. Meditation, §. 8. 9. 10. qu'il eſt neceſſaire pour le bien entendre de rapporter tout au long. „ Il y a encore une „ raiſon qui porte les hommes à croire que „ la matiere eſt increée ; c'eſt que quand „ ils penſent à l'étenduë, ils ne peuvent „ s'empêcher de la regarder comme un „ être neceſſaire. En-effet, on conçoit „ que le monde a eſté creé dans des eſpaces „ immenſes ; que ces eſpaces n'ont jamais „ commencé, & que Dieu même ne peut „ les détruire. De-ſorte que confondant „ la matiere avec ces eſpaces, parce qu'ef- „ fectivement la matiere n'eſt rien autre „ choſe que de l'eſpace ou de l'étenduë, „ ils regardent la matiere comme un être „ éternel. Mais tu dois diſtinguer deux „ eſpeces d'étenduë, l'une intelligible, „ l'autre materielle. L'étenduë intelligi- „ ble eſt éternelle, immenſe, neceſſaire: „ c'eſt l'immenſité de l'Etre Divin, c'eſt „ l'idée

„ l'idée intelligible d'une infinité de mon-
„ des poſſibles, c'eſt ce que ton eſprit
„ contemple, lors que tu penſes à l'infini.
„ C'eſt par cette étenduë intelligible que
„ tu connois ce monde viſible..... L'au-
„ tre eſpece d'étenduë eſt la matiere dont
„ le monde eſt compoſé; bien-loin que tu
„ l'appercoives comme un être neceſſaire,
„ il n'y a que la foi qui t'apprenne ſon exiſ-
„ tence. Ce monde a commencé, & peut
„ ceſſer d'être. Il y a certaines bornes
„ qu'il peut ne point avoir. Tu penſes le
„ voir, & il eſt inviſible..... Prens donc
„ garde à ne pas juger temerairement de ce
„ que tu ne vois en aucune maniere. L'é-
„ tenduë intelligible te paroit éternelle,
„ neceſſaire, infinie; crois ce que tu vois,
„ mais ne crois pas que le monde ſoit éter-
„ nel, ni que la matiere qui le compoſe ſoit
„ immenſe, éternelle, neceſſaire. N'at-
„ tribües pas à la creature ce qui n'appar-
„ tient qu'au Createur.

Pour bien entendre ce paſſage, il eſt bon de remarquer qu'il a eu en vûë de réfuter Spinoſa, qui a crû que la matiere dont Dieu a fait le monde étoit increée, & qu'il cherche une raiſon qui a porté cet impie dans cette erreur.

Cette raiſon, ſelon lui, eſt que quand les hommes penſent à l'étenduë, ils ne peuvent s'em-

s'empêcher de la regarder comme un être neceſſaire. Or il paroît par ce qui ſuit, qu'il n'a pas crû que cette penſée fuſt fauſſe, mais ſeulement que Spinoſa en avoit abuſé en la portant trop loin. Car il confirme cela par ces paroles: En-effet, on conçoit que le monde a été creé dans des eſpaces immenſes; que ces eſpaces n'ont jamais commencé, *& par conſequent qu'ils ſont éternels*, & que Dieu même ne les peut détruire. *En quoi donc met-il l'impieté de Spinoſa? En ce qu'il a confondu la matiere dont Dieu a formé le monde, avec ces eſpaces immenſes, éternels & neceſſaires dans leſquels le monde a été creé. Et il ajoûte, que ce qui lui a donné ſujet de confondre la matiere avec ces eſpaces, eſt qu'effectivement la matiere n'eſt rien autre choſe que de l'eſpace & de l'étenduë.*

Mais voici quel doit être, ſelon lui, le dénoüement de cette difficulté. Tu dois, *dit la Sageſſe Eternelle à ſon Diſciple*, diſtinguer deux eſpeces d'étenduë, l'une intelligible, & l'autre materielle. L'étenduë intelligible eſt éternelle, immenſe & neceſſaire; c'eſt l'immenſité de l'Etre Divin. *Il eſt donc clair qu'il prend pour la même choſe* l'étenduë intelligible, *qu'il dit être* éternelle & neceſſaire, les eſpaces immenſes dans leſquels le monde a été creé, & l'immenſité de l'Etre Divin.

Divin. *Or s'il avoit pris ce qu'il appelle l'étenduë intelligible pour l'étenduë materielle entant qu'elle eſt* idealement *en Dieu, il n'auroit pas pû dire que l'étenduë priſe en ce ſens eſt l'eſpace immenſe dans lequel le monde a été creé, & que c'eſt l'immenſité de Dieu. Car quel ſens auroit, je vous prie, de dire que le monde a été creé dans l'étenduë materielle entant qu'elle eſt* idealement *en Dieu, & que cette étenduë conçûë de Dieu, eſt l'immenſité de Dieu?*

Quand à ce qu'il ajoûte, que ce qu'il appelle l'étenduë intelligible eſt l'idée intelligible d'une infinité de mondes poſſibles; j'ai dêja fait voir que c'eſt une pure équivoque, & qu'il y prend le mot d'idée non pour la perception que Dieu a de l'étenduë, mais pour une vraye & formelle étenduë, qu'il prétend être l'être repréſentatif de l'étenduë materielle, & qu'il regarde en ce ſens comme pouvant être l'Archetype d'une infinité de mondes poſſibles.

On doit encore conſiderer ces paroles, C'eſt ce que ton eſprit contemple, lors que tu penſes à l'infini. *Car il y confond deux ſortes d'infinis, qu'il faut extrêmement diſtinguer, comme a fait St. Thomas; l'un ſelon l'eſſence,* ſecundùm eſſentiam, *qui eſt la vraye infinité de Dieu; l'autre ſelon la grandeur,* ſecundùm

dùm magnitudinem, *que St. Thomas n'a jamais crû qui fût en Dieu, ayant ſeulement mis en queſtion, s'il pouvoit y avoir un infini ſelon la grandeur dans les creatures. Cependant il eſt viſible que c'eſt ce dernier infini que l'Auteur des Méditations a en vûë, lors qu'il dit*, C'eſt ce que ton eſprit contemple, lors que tu penſes à l'infini.

Enfin dans l'Art. 10. *il dit que l'autre eſpece d'étenduë eſt la matiere dont le monde eſt compoſé; qu'on penſe la voir, & qu'elle eſt inviſible: mais qu'elle eſt infiniment differente de l'autre, parce que ce n'eſt qu'une creature, & que l'autre appartient au Createur. Il reconnoit donc une eſpece d'étenduë qui appartient au Createur, & non à la creature. Or l'étenduë intelligible priſe pour l'étenduë materielle entant qu'elle eſt* idealement *en Dieu, n'appartient pas ſeulement au Createur, mais auſſi à la creature; puiſque c'eſt une creature entant qu'elle eſt conçûë de Dieu. On ne voit donc pas qu'il puiſſe dire qu'il a entendu par ce qu'il appelle l'étenduë intelligible, l'étenduë materielle entant qu'elle eſt* idealement *&* objectivement *en Dieu.*

X. REMARQUE.

Voilà, Monſieur, ce qui a *paru convain-*

vaincant à Mr. Arnauld. Il faut, s'il vous plait, l'examiner avec soin. Cela servira peut-être en même temps à désabuser les *Spinosistes*, & ceux qui croyent que le monde est éternel; & peut-être enfin ceux qui s'imaginent que les espaces qu'on appelle imaginaires, sont l'immensité & la substance divine en elle-même, ou entant qu'elle est présente par tout, au delà même du monde. Pour cela je suppose les propositions qui suivent comme prouvées ailleurs plus au-long; bien ou mal prouvées, il n'importe, j'entens par rapport à ma justification: car il est principalement question de savoir, si j'ai donné juste sujet de penser que j'ai crû que Dieu fût corporel, ou étendu à la maniere des corps.

I. PROPOSITION.

L'objet immediat de nôtre esprit, lors que nous voyons un corps, n'est point ce corps même. Cela est certain, puis que souvent nous voyons des corps qui n'existent point réellement. Ainsi nous ne voyons point les corps en eux-mêmes.

II. PRO-

II. PROPOSITION.

L'objet immediat de nôtre esprit, lors que nous voyons des corps, ou que nous pensons à eux, n'est point étendu comme ces corps. Cela est clair, principalement en supposant que l'ame elle-même ne soit point étenduë; ce que j'ai prouvé ailleurs, & que je ne prouve point ici, parce que Mr. Arnauld en convient, & que cela ne feroit qu'embaraſſer l'état de la queſtion. Cela, dis-je, eſt clair par les Art. XIII. & XIV. de ma II. *Remarque.* Prenez la peine de les relire.

III. PROPOSITION.

Remarquez que par *l'étenduë intelligible infinie* je n'ai jamais entendu que *l'Archetype* des corps, ou ce qu'il y a en Dieu qui repréſente des corps; & que j'ai crû pour pluſieurs raiſons dites & redites ſouvent, que l'objet immediat de mon eſprit, lors que je voyois des corps, ou que je penſois à des corps, étoit cette étenduë intelligible infinie diverſement appliquée à mon eſprit. Cela ſuppoſé,

Ayant conſideré que les hommes ne pouvoient ôter de leur eſprit l'idée de cer-

tains eſpaces immenſes au delà du monde, appellés *eſpaces imaginaires*, à-cauſe que cette idée étant infinie, elle ne peut être une production de l'imagination, ni même de l'eſprit, & qu'elle renferme une *realité objective* auſſi ineffaçable de l'eſprit, que l'idée de l'être en general; il m'a paru que le ſentiment des *Spinoſiſtes*, & de ceux dont je viens de parler, étoit fondé ſur cette idée, à-cauſe que les Spinoſiſtes confondoient l'idée des corps avec les corps mêmes; & que les autres confondoient l'idée d'une étenduë infinie avec la préſence actuelle de la ſubſtance divine au delà du monde. Ainſi, voulant les déſabuſer, j'ai crû que je ne pouvois mieux faire que de leur repréſenter le principe de leurs erreurs, afin que les obligeant à faire réflexion ſur leur maniere de conçevoir les eſpaces, & de juger de leur exiſtence, ils reconnuſſent ce qui les trompoit. C'eſt pourquoi je fais dire au Maître interieur des ſeuls *Méditatifs*.

Il y a encore une raiſon qui porte les hommes à croire que la matiere eſt increée: c'eſt que quand ils penſent à l'étenduë, ils ne peuvent s'empêcher de la regarder comme un être neceſſaire. En-effet, on conçoit que le monde a été creé dans des eſpaces immenſes, que

ces

ces eſpaces n'ont jamais commencé, & que Dieu même ne peut les détruire.

Vous voyez, Monſieur, que ces paroles marquent ſeulement l'origine de l'erreur des Spinoſiſtes & de quelques autres ; c'eſt-à-dire, les réflexions d'un homme qui a l'eſprit rempli de l'idée ineffaçable d'eſpaces immenſes, & qui confondant les idées des choſes avec les choſes mêmes, eſt prêt de s'égarer, en attribuant à des eſpaces qui ne ſont point, l'exiſtence neceſſaire qui convient à leurs idées. Car la ſubſtance divine eſt neceſſairement repréſentative des eſpaces ſoit creés ſoit poſſibles. C'eſt pourquoi j'ajoûte: *De-ſorte que confondant la matiere avec ces eſpaces, parce qu'effectivement la matiere n'eſt rien autre choſe que de l'eſpace ou de l'étenduë, ils regardent la matiere comme un être éternel.* Quand je dis, *parce qu'effectivement la matiere n'eſt rien autre choſe que de l'eſpace ou de l'étenduë*, je leur repréſente la cauſe de leur erreur, j'entre dans la maniere dont ils conçoivent les choſes, je confons un moment avec eux l'étenduë intelligible, l'idée des eſpaces imaginaires, l'idée d'une matiere infinie avec la matiere même, pour leur faire comprendre que je ſai ce qui les trompe, & les tirer ainſi plus

facilement de leur embaras : ce que je fais par ces paroles qui ſuivent immediatement. *Mais tu dois diſtinguer deux eſpeces d'étenduë, l'une intelligible, l'autre materielle. L'étenduë intelligible eſt éternelle, immenſe, neceſſaire : c'eſt l'immenſité de* * *l'Etre Divin ; c'eſt l'idée intelligible d'une infinité de mondes poſſibles ; c'eſt ce que ton eſprit contemple, lors que tu penſes à l'infini. C'eſt par cette étenduë intelligible que tu connois ce monde viſible : car le monde que Dieu a creé eſt inviſible par lui-même. La matiere ne peut agir dans ton eſprit, ni ſe repréſenter à lui : elle n'eſt intelligible que par ſon idée qui eſt l'étenduë intelligible : elle n'eſt viſible & ſenſible que parce qu'à la préſence des corps, Dieu repréſente à l'eſprit l'étenduë intelligible, & la lui rend ſenſible par les differentes couleurs, ou les autres ſenſations qui ne ſont que des modifications de ton être. Car il n'y a que Dieu qui agiſſe dans les eſprits ; il n'y a que lui qui puiſſe les éclairer, les toucher, les agiter.*

* Du Verbe.

L'autre eſpece d'étenduë eſt la matiere dont le monde eſt compoſé. Bien-loin que tu l'apperçoives comme un être neceſſaire, il n'y a que la foi qui t'apprenne ſon exiſtence. Ce monde a commencé, & peut ceſſer d'être. Il a certaines bornes qu'il peut ne point avoir.

Tu

Tu penses le voir, & il est invisible; & tu lui attribuës ce que tu penses voir, lors que tu ne vois rien qui lui appartienne. Prens donc garde à ne pas juger temerairement de ce que tu ne vois en aucune maniere, & le reste.

Il n'y a, ce me semble, ici que ces paroles qui soient équivoques, sur lesquelles aussi Mr. Arnauld appuye fort; *C'est l'immensité de l'Etre Divin.* Car separées des autres, elles peuvent faire croire que j'ai voulu dire, non ce que Mr. Arnauld m'attribuë, mais ou bien que la substance divine entant que répanduë au delà du monde, étoit représentative des espaces qu'on y conçoit; ce qui seroit faux: ou bien, ce qui est veritable, que l'étenduë intelligible infinie n'étoit point l'immensité d'une matiere éternelle, mais l'immensité de l'Etre Divin, ou du Verbe Divin, entant que représentatif d'une matiere infiniment étenduë; ce qu'effectivement j'ai prétendu dire. Mais il faut que les lecteurs ayent de l'équité, & considerent,

1. Que je ne pensois point tant à expliquer mon sentiment, qu'à débarasser l'esprit des Spinosistes de l'embaras où ils sont, à-cause que confondant les idées

avec les choſes qu'elles repréſentent, ils attribüent à la matiere une exiſtence neceſſaire.

2. Que par les paroles qui précedent & ſuivent celles-ci, c'eſt *l'immenſité de l'Etre Divin*, on doit juger que j'entens l'idée ou l'Archetype d'une infinité de mondes poſſibles que renferme le Verbe Divin: car cela eſt clair; outre que je l'ai dit ailleurs pluſieurs fois.

3. Qu'on devroit croire plûtoſt (ce qui neanmoins n'eſt point neceſſaire) que c'eſt une faute de Copiſte ou d'Imprimeur, & que j'ai écrit, c'eſt l'immenſité du VERBE Divin, au-lieu de L'ETRE Divin. Car on voit bien par tout ce diſcours, que je prétens que l'étenduë *intelligible*, c'eſt la ſubſtance divine entant que repréſentative des eſpaces, & non entant que répanduë par des eſpaces immenſes. Mais quand j'aurois aſſûré poſitivement, que l'étenduë intelligible infinie ſeroit *l'immenſité de l'Etre Divin* entant que répandu par tout, j'aurois, à-la-verité, aſſûré une choſe que je croi fauſſe par la raiſon que j'en donne dans l'Article II. de ma *II. Remarque*: mais je n'aurois pas pour cela prétendu que Dieu fût étendu à la maniere des corps. Car je croi que Dieu eſt au delà

du

du monde par la préſence actuelle de ſa ſubſtance : mais je ne croi pas qu'il y ſoit à la maniere des corps, je veux dire, plus grand dans un plus grand eſpace, & plus petit dans un plus petit. Graces à Dieu, cette penſée ne m'eſt jamais venuë dans l'eſprit.

Examinez préſentement, Monſieur, la Critique de Mr. Arnauld, & prenez garde ſeulement, que je n'ai point écrit ce qu'il me fait dire, & qu'il met en Italique, *Que Dieu avoit creé le monde dans des eſpaces immenſes :* mais que l'on concevoit que le monde étoit creé dans ces eſpaces, à-cauſe que naturellement on confondoit les eſpaces avec leurs idées ; ce qui trompoit les Spinoſiſtes. Car prenez y garde, s'il vous plait, il n'y a perſonne qui ouvrant les yeux, & voyant differens corps, ne s'imagine naturellement que les corps creés ſont dans les eſpaces intelligibles qu'il voit ; parce qu'on croit voir ce qu'effectivement on ne fait que regarder, à-cauſe que l'on confond ordinairement l'objet immediat de l'eſprit, ou les idées des corps avec les corps mêmes qu'on regarde. Mais quand à-force d'y penſer & de réſiſter à ſes préjugés, on s'eſt bien convaincu que l'ame ne voit point les objets en eux-

mêmes, qu'elle ne voit rien que dans le *Verbe*, qu'elle n'a de rapport immediat qu'à la Raiſon univerſelle, qu'elle ne connoit rien que dans la ſubſtance divine entant que repréſentative des creatures; on ne tombe pas dans cette erreur, de croire que les objets materiels ſont dans les eſpaces intelligibles qui ſont l'objet de l'eſprit. Comme vous concevez à demi mot les verités abſtraites, & que je croi que vous avez médité ce que j'ai dit dans ma II. *Remarque*, n'en voilà que trop afin que vous jugiez, ſi Mr. Arnauld a bien entendu mes ſentimens, & s'il a dû ſe laiſſer perſuader que je faiſois *Dieu corporel*, & au-lieu de m'en avertir en particulier, me le reprocher devant tout le monde par un Ecrit public.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

IV. Dans une note marginale de la page 78. de ſa Reponſe, il dit, Qu'il faut remarquer que c'eſt une proprieté de l'infini, incompréhenſible à l'eſprit humain, d'être en même temps un & toutes choſes, compoſé, pour ainſi dire, d'une infinité de perfections, & tellement ſimple, que chaque perfection qu'il poſſede renferme toutes

toutes les autres ſans aucune diſtinction réelle : car comme chaque perfection eſt infinie, elle fait tout l'Etre Divin. Mais l'ame, par ex. étant un être borné & particulier, elle ſeroit materielle, ſi elle étoit étenduë; elle ſeroit compoſée de deux ſubſtances differentes, eſprit & corps. *Comme je dois parler de cette note amplement ailleurs, je me contenterai de remarquer en paſſant, qu'elle n'auroit point de ſens, s'il ne croyoit qu'il y a en Dieu une telle étenduë, que ſi nôtre ame étoit étenduë de la même ſorte, elle ſeroit materielle, & compoſée de deux ſubſtances differentes, eſprit & corps, parce que c'eſt un être borné & particulier.*

Toutes ces raiſons, & autres ſemblables que l'on peut aiſément former ſur celles-ci, me paroiſſent convaincantes, & plus que ſuffiſantes pour juſtifier le reproche que j'ai crû devoir faire à l'Auteur de la Réponſe dans pluſieurs endroits de cet Ouvrage, qu'il met formellement en Dieu de l'étenduë. Je croi que toutes les perſonnes tant ſoit peu habiles en tomberont d'accord; qu'ils avoüeront ſans peine que ces raiſons que nous venons de rapporter en ſont des preuves très-certaines, autant qu'on en peut avoir dans des matieres ſi abſtraites; & qu'on les peut appeller, comme Saint Auguſtin appelle en quelque endroit des

raiſons qu'il avoit rapportées touchant la nature de l'ame, Argumenta certiſſima, quibus quod fuerit inventum eſt atque confectum impudentem habeat dubitationem, quantum homini talia veſtigare permiſſum eſt.

J'aurois bien oſé eſperer la même docilité, ou la même juſtice de l'Auteur que je combats, s'il n'avoit fait voir dans ſa Réponſe d'une maniere ſi fiere & ſi mépriſante, qu'il n'eſt nullement diſpoſé à recevoir de moi des lumieres contre ſes nouvelles découvertes. Je m'attens donc bien à de nouvelles injures & à de nouvelles plaintes. Il dira peut-eſtre que je lui impute ſur cet article un ſentiment ridicule ou impie. Il pourra m'alleguer de certaines choſes qu'il ſoutient, qui ſemblent ne pouvoir s'accorder avec cette étenduë formelle qu'on l'accuſe de mettre en Dieu: comme ſi ce n'étoit pas une des proprietés de l'erreur, de ſe démentir par quelque endroit.

Je pourrois neanmoins me tromper, & depuis que j'ai vû dans la Préface d'un livre que j'ai receu depuis deux jours, intitulé le Proteſtant pacifique, *les emportemens furieux avec leſquels l'Auteur qui ſe nomme* Leon de la Guitonniere, *s'éleve contre mes amis & moi, en les traitant de* partiſans jurés d'une Philoſophie infernale, qui ôte

à la

à la ſubſtance infinie de la Divinité toute grandeur & toute étenduë, pour en faire un point indiviſible : *je ne ſai ſi l'Auteur de la Réponſe aura moins de peine à ſouffrir que j'ôte à la ſubſtance infinie de la Divinité toute étenduë, & s'il ne prendra point le parti de ſoutenir, qu'on ne peut croire Dieu immenſe, qu'en le croyant étendu.*

Quoi qu'il en ſoit, & de quelque maniere qu'il entrepreune de répondre à ſes raiſons, ſoit en défendant ce qu'elles prouvent, ſoit en le déſavoüant ; je le prie d'éviter ces manieres cavalieres qui ne vont point au fond ; de n'uſer point de défaites ou d'équivoques, qui ne font que brouiller ; de ne prendre point le change, & de ne point étourdir le monde par des injures en l'air, qui ſont plus contre lui que contre moi, & qui n'éclairciſſent point la diſpute. Mais s'il a quelque choſe de ſolide à propoſer, je ne demande autre choſe ſinon qu'il le faſſe, en obſervant les regles qu'il preſcrit aux autres ; & je promets non ſeulement de l'écouter, mais même de changer de ſentiment, ſi ſes réponſes ſont bonnes & ſuffiſantes.

XI. REMARQUE.

Je ne répons point, Monſieur, à la preuve tirée de la note marginale, parce

que Mr. Arnauld remet à un autre Chapitre à la repouſſer fortement, & que j'y répondrai alors. Ce ſera dans la XVIII. *Remarque.* Je ne ſai pas pourquoi Mr. *Leon de la Guitonniere* ſe rencontre ici : je n'avois jamais ouï parler ni de lui ni de ſon livre, avant ce que je viens d'apprendre de Monſieur Arnauld. Après les impertinentes preuves qu'il apporte pour me convaincre d'impieté, on doit aſſûrément admirer l'air de confiance de ſes paroles. *Je croi*, dit-il, *que* TOUTES LES PERSONNES TANT SOIT PEU HABILES *en tomberont d'accord, & qu'ils avoüeront* SANS PEINE *que ces raiſons que nous venons de rapporter en ſont des preuves* TRE'S-CERTAINES, *autant qu'on en peut avoir dans des matieres ſi abſtraites*, & le reſte.

Mr. Arnauld m'étonne & me ſurprend à tous momens, quand je fais réflexion ſur ſes diſcours & ſur ſa conduite. Mais vous, Monſieur, n'admirez-vous pas les avis qu'il me donne encore à la fin de ce Chap. *De n'uſer point de défaites ou d'équivoques, qui ne ſont que brouiller; de ne point prendre le change, & de ne point étourdir le monde par des injures en l'air, qui ſont plus contre moi que contre lui, & qui n'éclairciſſent point la diſpute.* Qu'il a bien obſervé

ces

ces conſeils ! vous avez lû ſon livre, jugez en. Il faut, Monſieur, profiter des avis de tout le monde.

Me voici enfin arrivé au IX. Chap. ou au IX. Exemple, dans lequel Monſ. Arnauld s'efforce de juſtifier ſon accuſation atroce. Il faut, Monſieur, l'examiner comme le VI. & le rapporter tout entier, afin qu'il ne m'accuſe pas de quelque *honteuſe diſſimulation*, ou qu'on ne puiſſe pas s'imaginer que je paſſe le plus fort, pour ne m'arrêter qu'à de foibles objections.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

Que rien n'eſt plus contraire à St. Auguſtin, que ce que l'Auteur dit dans ſa Réponſe de l'étenduë intelligible qu'il met en Dieu.

L'Auteur de la Réponſe met tellement le fort de ſa cauſe dans la prétenduë conformité de ſa doctrine avec celle de Saint Auguſtin, & il m'inſulte ſi ſouvent ſur cela, comme ſi je n'avois pû combattre ſa myſterieuſe penſée, que nous voyons toutes choſes en Dieu, *ou plutoſt*, que nous ne voyons que Dieu en croyant voir

les corps qu'il a creés ; *que je me croi obligé de pouſſer encore plus loin ce que j'ai dit ſur cela dans l'Exemple precedent.*

XII. REMARQUE.

Comme Monſieur Arnauld ſe dit depuis long-temps Diſciple de St. Auguſtin, il trouve que je lui *inſulte*, à-cauſe que j'ai fait voir que rien n'eſt plus certain qu'il abandonne ce St. Docteur, lors qu'il oſe aſſûrer que les modalités de l'ame ſont eſſentiellement repréſentatives des nombres, des figures geometriques, de Dieu même, & de l'infini. Si vous croyez, Monſieur, que ce que j'ai dit dans les Chap. VII. & XXI. de ma *Réponſe*, ne prouve pas clairement que Mr. Arnauld n'eſt pas un plus fidele interpréte de St. Auguſtin ſur la matiere des Idées, que ſur celle de la grace, vous pouvez lire le II. Volume de la *Philoſophie Chrêtienne d'Ambroiſe Victor :* car je n'ai pas le loiſir de vous copier des paſſages, ou de faire une choſe déja faite.

Des vrayes & fauſſes Idées, pag. 52. & 113. Voyez les Chap. 15. & 24.

Remarquez, s'il vous plait, que je ne dis point cruëment, *Que nous ne voyons que Dieu en croyant voir les corps.* Cela fait naître dans l'eſprit une fauſſe idée, & re-

pré-

préſente un ſentiment impie. Car je prétens au-contraire, qu'on ne voit que les corps, & nullement Dieu, lors qu'on ne voit qu'en Dieu que ce qui repréſente les corps, c'eſt-à-dire, lors qu'on ne voit la ſubſtance divine qu'entant qu'elle eſt repréſentative des corps, & participable par les corps. Et certainement en cela j'ai raiſon: car il eſt certain que Dieu a vû les corps de toute éternité, & qu'il ne les a vûs qu'en lui-même. Liſez, je vous prie, le XVII. Chap. de ma *Réponſe*, & jugez de l'équité de Mr. Arnauld, qui met en *Italique* comme mes propres paroles, une propoſition impie, apparemment afin qu'on me l'attribuë; car ſon deſſein eſt de prouver *que je fais Dieu corporel.*

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

Il dit dans le dernier paſſage que je viens d'examiner, Que ſi St. Auguſtin avoit penſé que pour voir un arbre, il ſuffit que Dieu nous faſſe ſentir le vert attaché de certaine maniere à l'étenduë intelligible qui eſt Dieu même, il n'auroit point appréhendé d'admettre en Dieu quelque choſe de corruptible & ſujet au changement.

XIII. RE-

XIII. REMARQUE.

J'ai dit ſouvent que l'étenduë intelligible étoit en *Dieu*: mais je n'ai jamais dit cruëment *qu'elle fût Dieu même*, comme le porte ce paſſage en *Italique*, & pluſieurs autres; car Mr. Arnauld me le fait dire ſouvent fort mal-à-propos. Voici, Monſieur, le ſeul endroit que je ſache, où je l'ai dit: c'eſt dans la page 198. de ma *Réponſe*. Si on le trouve obſcur, il faut l'expliquer par d'autres: car je ſuppoſe que les lecteurs ſoient équitables. *Dieu eſt-il cette étenduë intelligible? Oui certainement: car tout ce qui eſt en Dieu eſt Dieu même. Cette étenduë intelligible eſt ſageſſe & puiſſance; elle eſt infiniment parfaite, non ſelon qu'elle eſt repreſentative des corps, non entant qu'idée éternelle des creatures, mais ſelon ſa ſubſtance* QUE NOUS NE VOYONS PAS EN ELLE-MESME. *Car tout ce qui eſt en Dieu eſt Dieu tout entier, pour parler ainſi. Sa ſubſtance n'eſt point diviſible; & quoi qu'il y ait dans l'étenduë intelligible des parties intelligibles, des figures intelligibles, & toutes les figures geometriques, Dieu eſt un être ſimple, indiviſible, immuable. Dieu ne renferme qu'éminemment les corps qu'il a creés;*

mais

mais il renferme dans la ſimplicité de ſa ſubſtance infiniment infinie les idées de toutes choſes réellement, ſubſtantiellement, divinement. Liſez encore, s'il vous plait, le Chap. IX. de ma *Réponſe*, où j'explique comment on peut dire qu'on voit Dieu en voyant les corps.

Dans ma II. Remarque j'ai répondu en general au texte des pages 348. & des ſuivantes juſqu'à la page 355. Mais je croi devoir vous le tranſcrire avec quelques remarques particulieres, afin que vous l'ayez tout entier.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

Je veux qu'il n'eut point appréhendé cela: mais il n'auroit pas ſeulement appréhendé d'admettre en Dieu quelque choſe d'indigne de la nature divine; il auroit vû clairement qu'il l'auroit admis, s'il avoit crû cette rêverie, qu'en regardant le ſoleil, un cheval, un arbre, on voit des parties quelconques plus grandes ou plus petites d'une étenduë intelligible qui eſt Dieu même. *Car il auroit été impoſſible qu'il n'eût vû ſelon ce qu'il enſeigne par tout de la nature des corps, qu'on ne peut avoir cette penſée ſans faire Dieu materiel & corporel. Ce qu'il n'auroit pû re-*

garder

garder que comme une horrible impieté. C'eſt ce qu'il eſt aiſé de montrer par l'Auteur même de la Recherche de la Verité.

XIV. REMARQUE.

Saint Auguſtin n'étoit pas aſſez ſtupide pour confondre les idées des choſes avec les choſes mêmes, ni l'étenduë *intelligible*, les figures intelligibles qui n'occupent point de place, ainſi que j'ai prouvé dans les Articles XIII. & XIV. de ma II. *Remarque*, avec l'étenduë materielle, avec les corps ronds ou quarrés, plus grands dans un plus grand lieu que dans un plus petit; & c'eſt pour cela qu'il n'a pas craint d'admettre en Dieu un monde *intelligible*, ni toutes les figures geometriques, lors qu'il parle ſi hardiment. *Quis mente tam* CÆCUS *eſt, qui non videat iſtas figuras quæ in Geometria docentur*, HABITARE IN IPSA VERITATE? Car par la verité il entend la Sageſſe Eternelle, ainſi que tout le monde ſait. Eſt-ce que St. Auguſtin admet en Dieu une infinité de parties, ou diviſe ſa ſubſtance à l'infini, lors qu'il admet en Dieu une infinité de nombres, & qu'il aſſûre en cent endroits, que ce n'eſt qu'en lui qne nous découvrons les verités de l'Arith-

Solil. lib. 2.

l'Arithmetique ? *Age nunc*, dit-il, *attende, & dic mihi utrùm inveniatur aliquid, quod omnes ratiocinantes ſuâ quiſque ratione atque mente communiter videant, cùm illud quod videtur præſto ſit omnibus, nec in uſum eorum quibus præſto eſt commutetur, quaſi cibus & potio, ſed incorruptum integrumque remaneat, ſive illi videant, ſive non videant. An fortè nihil hujuſmodi arbitraris ?* IMO MULTA ESSE VIDES, *è quibus unum commemorari ſatis eſt, quod ratio & verus numeri omnibus ratiocinantibus præſto eſt, ut omnis eam computator ſuâ quiſque ratione valeat apprehendere*, De Lib. Arb. cap. 8. Voyez ceux qui ſuivent. Ainſi, Monſieur, qu'eſt-ce que j'admets en Dieu, que Saint Auguſtin refuſaſt d'y admettre ? J'ai dit ſi ſouvent, que pour voir le ſoleil comme actuellement exiſtant, il ſuffiſoit que je viſſe un cercle intelligible qui me fuſt rendu ſenſible par une lumiere éclatante : cercle intelligible ſans parties locales, ainſi que j'ai toûjours dit, toûjours crû & même * prouvé : lumiere ſenſible qui n'eſt qu'une modification de l'ame, (Mr. Arnauld en convient) qui par conſequent n'eſt que dans l'ame, & qui par neceſſité eſt auſſi indiviſible que l'ame. Car quoi que cette lumiere ſoit divi-

* *II. Remarque, Art.* 13.

diviſible, ce n'eſt qu'intelligiblement, ce n'eſt point localement, non plus que le cercle intelligible auquel elle eſt unie. Qu'on diſtingue la nature des idées de celle des objets qu'elles repréſentent, & l'on comprendra tout ceci. Mais c'eſt ce que Monſieur Arnauld ne peut ou ne veut pas faire, afin de conclure que je rends Dieu corporel, à-cauſe que je dis qu'il renferme en lui l'idée ou l'Archetype des corps, l'étenduë intelligible, ou comme je me ſuis expliqué ſouvent, que ſa ſubſtance eſt repréſentative des corps, & participable par ſes creatures.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

Car je me ſouviens d'avoir vû autrefois un petit Ecrit qu'il a fait contre le Sieur de la Ville, où il fait voir par pluſieurs paſſages de St. Auguſtin, que ce Saint Docteur enſeigne par tout, qu'être corps c'eſt être étendu en longueur, largeur & profondeur, & avoir differentes parties dont on puiſſe prendre les unes plus grandes, & les autres plus petites. Or tout cela convient à ce qu'il appelle l'étenduë intelligible infinie; *& le mot* d'intelligible, *qu'il donne à cette étenduë* pour l'oppoſer à l'étenduë materielle, *n'eſt qu'une pure illuſion,*

ſion, pour déguiſer un dogme qui ſeroit horreur, ſi on le préſentoit à découvert, comme un Philoſophe extravagant oſa faire il y a quelques années. Car ſuppoſant que Dieu eût creé la matiere ſans mouvement, (comme il a peut-être fait, ne lui ayant donné le mouvement qu'en-ſuite) qu'auroit été cette matiere dans ce premier état, ſelon l'Auteur de la Recherche de la Verité, ſinon une ſubſtance étenduë en longueur, largeur & profondeur, dont toutes les parties auroient été de même nature, n'étant pas même actuellement diſtinguées, mais ſeulement en puiſſance, parce que c'eſt le mouvement qui les diſtingue actuellement, en les ſeparant les unes des autres? Or la matiere en cet état n'auroit-elle pas été une ſubſtance corporelle, & en cela même corporelle qu'elle eſt étenduë, ſans que, ſelon lui, il y eût autre choſe qui nous puſt donner lieu de dire qu'elle eſt corporelle, puis qu'il déclare lui-même dans ſa Réponſe, page 283. que par étenduë & corps il entend la même choſe?

XV. REMARQUE.

Dans ma Réponſe à Mr. de la Ville, j'ai ſoutenu après Saint † Auguſtin, que la matiere n'étoit que de l'étenduë en longueur, largeur & profondeur: mais je n'ai jamais

† *Page* 7.

qu'il m'a été poſſible la conſcience des infirmes, & appréhendé la malignité des Critiques. Avant les Eclairciſſemens j'ai toûjours dit generalement, que nous voyons en Dieu ſes creatures *par ce qu'il y a en lui qui les repréſentoit.* Mais dans les *Eclairciſſemens* j'ai été obligé de me ſervir de ce terme ſi ſcandaleux *d'étenduë intelligible*, parce que j'ai reconnu par experience, que ma maniere d'expliquer trop generalle faiſoit tomber quelques perſonnes peu attentives dans cette erreur groſſiere, que l'on voyoit le ſoleil, un cheval, un homme, par chacune des idées que Dieu en avoit lui-même: ce qui neanmoins eſt fort abſurde; car Dieu voit le ſoleil une infinité de fois plus grand que les hommes ne le voyent. Il faut avoir un peu d'équité pour les pauvres Auteurs: ils ſont quelquefois bien en peine comment ils feront, pour ne point manquer à ce qu'ils doivent à la verité, principalement lors qu'ils avançent des verités abſtraites, & qui ont le caractere effrayant de la nouveauté. J'ai mieux aimé choquer l'imagination que la raiſon, & empêcher qu'on ne tombaſt dans l'erreur, que de ſupprimer une explication plus particuliere, que j'eſperois ne devoir plus faire de peine à des eſprits

prits dêja un peu accoutumés à cette opinion très-ſolide aſſûrément & très-édifiante, quoi que vous en penſiez, *Que nous voyons toutes choſes en Dieu.*

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

Je prétens ne parler ici que ſelon l'idée qu'il a voulu donner de la doctrine de Saint Auguſtin par les paſſages qu'il en a cités dans cet Ecrit contre le Sr. de la Ville, & je lui demande, s'il n'eſt pas vrai qu'il a crû que ces paſſages nous faiſoient entendre, que corps ou ſubſtance corporelle, matiere ou ſubſtance materielle, & ſubſtance étenduë en longueur, largeur & profondeur, dans laquelle on peut concevoir differentes parties plus grandes & plus petites, ſont des termes ſynonymes, qui ſignifient la même choſe, & qui ne forment dans nôtre eſprit que la même notion, comme dans la Geometrie les mots de globe & de ſphere, de trilatere & de triangle.

Et cela étant, comme on n'en ſauroit douter, je le prie de me dire.

I. *Si ce n'eſt pas une auſſi grande illuſion, de prétendre qu'il y a deux ſortes de ſubſtance étenduë en longueur, largeur & profondeur, & le reſte; l'une materielle & corporelle, l'autre immaterielle & incorporelle, que de prétendre qu'il y a deux ſortes de globes, les uns*

ſpheriques, & les autres non ſpheriques; & deux ſortes de trilateres, les uns triangulaires, & les autres non triangulaires. Il faut que toutes les regles du langage humain & de la raiſon ſoient fauſſes, ou qu'il en convienne.

XVI. REMARQUE.

C'eſt aſſûrément *une grande illuſion, que de prétendre qu'il y a de deux ſortes de* SUBSTANCES *étenduës en longueur, largeur & profondeur, l'une materielle, l'autre immaterielle:* mais je ne l'ai jamais prétendu. J'ai dit qu'il y avoit deux eſpeces d'étenduë, l'une intelligible, l'autre materielle: mais je n'ai jamais dit que l'étenduë intelligible fuſt une *ſubſtance*, au ſens que Mr. Arnauld me le fait dire ici. Choſe eſtrange! Monſieur, je croi que l'étenduë intelligible n'eſt ni une ſubſtance, ni une modification de ſubſtance, nonobſtant l'axiome des Philoſophes. Ce n'eſt point une modification de ſubſtance: car outre que la ſubſtance divine étant infinie, elle n'eſt point capable de *modifications*, ſelon l'idée que nous avons des *modes*, on peut penſer à l'étenduë intelligible ſans penſer à autre choſe; ce qui ne peut convenir aux modifications: car on ne peut penſer à la rondeur, *mode* d'un corps, ſans

ſans penſer à l'étenduë de ce corps. L'étenduë intelligible n'eſt point auſſi une ſubſtance : car ce n'eſt point la ſubſtance divine en elle-même ; ce n'eſt la ſubſtance divine qu'entant que participable par les creatures corporelles. Ainſi quand on penſe à une étenduë intelligible infinie, on peut dire que l'objet immediat de l'eſprit eſt *une ſubſtance infinie*, parce qu'on voit la ſubſtance divine entant que repréſentative d'une matiere infinie, & que la matiere eſt une ſubſtance. Mais on ne peut pas dire à proprement parler, que cette étenduë intelligible ſoit une *ſubſtance*, & qu'ainſi il y a deux *ſubſtances* étenduës en longueur, largeur & profondeur, l'une materielle, & l'autre immaterielle, ainſi que Mr. Arnauld me fait parler. C'eſt comme s'il prétendoit que j'admets deux *ſubſtances* ſpirituelles, à-cauſe que pour m'expliquer, j'appelle en pluſieurs endroits l'Archetype de mon eſprit, ou l'idée de mon ame, un eſprit *intelligible* : voulant faire comprendre par ce mot, que l'eſprit de l'homme ſera *inintelligible* à lui-même, juſqu'à ce qu'il voye en Dieu l'eſprit *intelligible*, ou l'Archetype ſur lequel il a été formé. Car je prétens que maintenant nous n'avons point une idée claire

de nôtre ame, & que nous ne la connoiſſons que par le ſentiment interieur que nous avons de ce qui ſe paſſe en nous. Je croi avoir ſuffiſamment prouvé cette verité.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

II. *Je le ſupplie de me dire, comment il n'a pas vû qu'il ſe contrediſoit manifeſtement, en diſant d'une part dans ſes Méditations, qu'il y avoit deux eſpeces d'étenduës, l'une corporelle, & l'autre incorporelle; & diſant de l'autre dans ſa Réponſe, page 283.* Qu'étenduë & corps ſont la même choſe. *Car ſi étenduë & corps ſont la même choſe, on ne pourra rien affirmer ou nier de* l'étenduë, *qu'on ne le puiſſe affirmer ou nier du corps: & par conſequent on ne pourra dire qu'il y a quelque étenduë qui n'eſt pas corps, qu'on ne puiſſe dire auſſi qu'il y a quelque corps qui n'eſt pas corps; ce qui eſt une contradiction viſible. De-plus, s'il y avoit deux eſpeces d'étenduës, dont l'une fuſt corps, & l'autre ne fuſt pas corps, l'étenduë ne conſtitueroit pas toute la nature du corps, mais n'en ſeroit que le genre, qui auroit beſoin d'une difference pour conſtituer la nature du corps. Or ſi cela eſtoit, comme il eſt abſurde de dire, que le genre & l'eſpe-*

l'eſpece, animal & homme, quadrilatere & parallelogramme, ſont la même choſe; il ſeroit abſurde auſſi de dire qu'étenduë & corps ſont la même choſe. Or il ne croit pas que ce dernier ſoit abſurde, puis que c'eſt ce qu'il a toûjours dit, ce qu'il a ſoutenu contre le Sr. de la Ville, & ce qu'il vient de répeter tout nouvellement dans ſa Réponſe aux Idées. Il faut donc qu'il déſavouë, comme n'étant pas une réponſe de la Sageſſe Eternelle, mais une imagination de ſon eſprit ſujet à erreur, ce qu'il fait dire à cette Sageſſe dans ſa IX. Méditation, Qu'il y a deux eſpeces d'étenduës, l'une immaterielle & incorporelle, & l'autre materielle & corporelle.

III. *Je le ſupplie de me dire ce que Saint Auguſtin auroit jugé d'un homme qui de ſon temps auroit enſeigné publiquement, que nôtre ame n'eſt ni materielle ni corporelle, mais que cela n'empêche pas qu'elle ne ſoit étenduë en longueur, largeur & profondeur, & qu'on n'y puiſſe concevoir differentes parties les unes plus grandes, les autres plus petites: ſinon que cet homme n'auroit ſû ce qu'il diſoit, ou qu'il auroit voulu tromper le monde, en faiſant ſemblant de croire que nôtre ame n'eſt pas corporelle, quoi que dans la verité il la crût auſſi corporelle, que Tertullien, & que Vincent Victor qui oſa reprendre ce Saint, de ce*

qu'il avoit mis entre les choſes qu'il ſavoit certainement de nôtre ame, qu'elle n'eſt pas corporelle, mais ſpirituelle, ou ce qui eſt la même choſe, qu'elle n'eſt pas corps, mais eſprit.

De anima orig. lib. 4. cap. 2. Quod animam ſcire me dixi ſpiritum eſſe, non corpus.

IV. Je le ſupplie enfin de nous dire ce qu'il croit que St. Auguſtin auroit penſé de celui qui auroit dit la même choſe de la ſubſtance divine, qu'elle n'eſt pas corporelle ou materielle; mais que cela n'empêche pas qu'elle ne ſoit infiniment étenduë en longueur, largeur & profondeur, & qu'on n'y puiſſe concevoir differentes parties plus grandes & plus petites, quoi que toutes de même nature. Oſeroit-il aſſûrer qu'il croit de bonne foi que Saint Auguſtin n'auroit point trouvé à redire à cette propoſition, & qu'il auroit été perſuadé qu'on établit ſuffiſamment l'immaterialité de la ſubſtance divine, & ſon incorporeité, *pour parler ainſi, en diſant de bouche qu'elle n'eſt ni materielle ni corporelle, lors qu'on lui attribuë en même temps ce qu'il a toûjours pris pour la définition du corps & de la matiere? C'eſt juſtement comme qui diroit que les ſinges à qui on apprend à faire tant de choſes qui ſurprennent, ne ſont pas des hommes, mais que ce ſont des animaux raiſonnables : ou plutoſt, comme qui diroit que nôtre ame eſt immortelle;*

mais

mais que cela n'empêche pas qu'elle ne ſoit réduite en un état où elle n'eſt plus capable ni de penſer ni de vouloir, auſſi-tôt qu'elle eſt ſeparée de nôtre corps : comme qui diroit qu'on reconnoit une perſonne pour fort chaſte & fort ſobre ; mais que cela n'empêche pas que l'on ne ſache qu'elle s'abandonne aux plus infames plaiſirs & à toutes ſortes d'excès de bouche : & enfin, comme qui diroit (ainſi que font quelquefois les Calviniſtes, pour ne paroître pas ſi contraires aux Peres) que Jeſus Chriſt eſt réellement préſent dans l'Euchariſtie ; mais que cela n'empêche pas que ſon divin corps ne ſoit auſſi éloigné des Symboles Euchariſtiques, que le ciel l'eſt de la terre. Cela s'appelle vouloir allier la verité & le menſonge, ou plutoſt vouloir faire paſſer le menſonge ſous l'ombre de la verité que l'on feint d'avouër.

On ne peut donc pas s'imaginer que St. Auguſtin eût été ſi peu clairvoyant, que de ſe laiſſer éblouïr par une propoſition ſi groſſierement illuſoire, qui dit que Dieu eſt incorporel, en même temps qu'elle le fait corporel.

XVII. REMARQUE.

Monſieur Arnauld ne comprend nullement ce qu'il critique. C'eſt peut-être ma faute, pluſtoſt que la qualité de la ma-

matiere ; ou la diſpoſition de ſon eſprit. On en jugera comme l'on voudra : mais je ne puis rien dire ſur ce texte de plus honneſte & de plus Chrêtien. Je n'y répons point, parce qu'après ce que j'ai dit, il me ſemble que je ne dois point y répondre. Mais voici, Monſieur, un texte bien chagrinant pour moi. Les mouvemens de Mr. Arnauld ne m'ébranlent guéres : mais je n'ai pû lire ce texte ſans émotion, parce qu'en ſuppoſant que Mr. Arnauld entende un peu mes ſentimens, j'y trouve une horrible malignité.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

Cependant l'Auteur de la Réponſe a crû avoir trouvé un moyen pour ſe débaraſſer de tout ce qu'on lui pourroit dire de ſemblable : mais comme il a eu peur qu'on n'en fuſt trop tôt choqué ſi on le voyoit de trop près, & qu'on y fît trop d'attention, il ne le propoſe que d'une maniere obſcure & énigmatique, & il l'a fourré dans une note marginale qui ne revient à rien, afin qu'on s'y appliquaſt peu : c'eſt en la page 78. où ſans qu'on ſache pourquoi, il met ceci à la marge.

Il faut remarquer, que c'eſt une proprieté de l'infini, incompréhenſible à l'eſprit

prit humain, d'etre en même temps un & toutes choſes, composé, pour ainſi dire, d'une infinité de perfections, & tellement ſimple, que chaque perfection qu'il poſſede renferme toutes les autres ſans aucune diſtinction réelle : car comme chaque perfection eſt infinie, elle fait tout l'Etre Divin. Mais l'ame, par exemple, étant un être borné & particulier, elle ſeroit materielle, ſi elle étoit étenduë, elle ſeroit compoſée de deux ſubſtances différentes, eſprit & corps.

La fin de cette remarque nous découvre bien des myſteres qui n'étoient pas ſi dévoilés dans la Recherche de la Verité ; & c'eſt ce qui a fait que dans l'appréhenſion de lui attribuer quelque choſe d'indigne de Dieu qui ne fuſt pas dans ſon ſentiment, je n'en ai parlé qu'avec doute dans le livre des Idées.

XVIII. REMARQUE.

Mr. Arnauld apparemment pour me rendre odieux, ou juſtifier le reproche qu'il me fait, *de faire Dieu corporel*, ne craint point d'aſſûrer ici, que *j'ai eu peur qu'on ne fiſt trop d'attention* à ce que j'ai dit dans la note marginale de la page 78. de ma *Réponſe* ; que cette note *ne revient à*

rien, afin qu'on s'y appliquaſt peu; enfin, que j'ai *fourré* mon ſentiment dans cette note pour ſurprendre les lecteurs, & que c'eſt pour cela que je ne le *propoſe que d'une maniere obſcure & énigmatique*. Cette accuſation temeraire, indigne aſſûrément d'un Prêtre & d'un Chrêtien, ſuppoſe que ce qui eſt dans cette note ne ſe trouve point dans *la Recherche de la Verité*, & que je ne l'ai jamais propoſé *que d'une maniere énigmatique*. Ainſi pour faire comprendre à Mr. Arnauld qu'il juge temerairement des gens, & qu'il *fouille* hardiment dans les cœurs, pour y trouver des diſpoſitions qui font horreur, je n'ai qu'à faire voir que cette note marginale eſt tirée de *la Recherche de la Verité*. Et pour lui faire comprendre qu'il n'entend pas ce que j'ai voulu dire par cette note un peu obſcure & ſerrée, car ce n'eſt pas la coutume de s'expliquer au long dans *des notes marginales*; j'en marquerai préciſément le ſens. Voici donc, Monſieur, ce que je dis dans l'Eclairciſſement ſur la nature des Idées, Tom. III. de *la Recherche de la Verité* de l'édition de Paris en 1683.

II. OBJECTION.

„ L'ame étant plus parfaite que les corps, „ pourquoi ne pourra-t-elle point renfer- „ mer en elle ce qui les repréſente? Pour- „ quoi l'idée de l'étenduë ne pourra-t-elle „ point être une de ſes modifications? Il „ n'y a que Dieu qui agiſſe en elle, & qui „ la modifie; nous en convenons. Mais „ pourquoi verra-t-elle les corps en Dieu, „ ſi elle peut les voir dans ſa propre ſub- „ ſtance? Elle n'eſt point materielle, il „ eſt vrai: mais Dieu, quoi qu'eſprit pur, „ voit les corps en lui. Pourquoi donc „ l'ame, quoi qu'elle ſoit ſpirituelle, ne „ les verra-t-elle pas en ſe conſiderant?

REPONSE.

„ Ne voit-on pas qu'il y a cette diffe- „ rence entre Dieu & l'ame de l'homme, „ que Dieu eſt l'Etre ſans reſtriction, l'E- „ tre univerſel, l'Etre infini; & que l'a- „ me eſt un genre d'être particulier? *C'eſt* „ *une proprieté de l'infini, d'être en même* „ *temps un & toutes choſes, compoſé, pour* „ *ainſi dire, d'une infinité de perfections, &* „ *tellement ſimple, que chaque perfection qu'il*

Texte d'où on a copié la note margi- nale.

„ poſſede renferme toutes les autres ſans aucu-
„ ne diſtinction réelle : car comme chaque per-
„ fection divine eſt infinie, elle fait tout l'E-
„ tre Divin. Mais l'ame étant un être
„ borné, elle ne peut avoir en elle l'étenduë,
„ ſans devenir materielle. Dieu renferme
„ donc les corps en ſoi d'une maniere in-
„ telligible : il voit leurs eſſences, ou leurs
„ idées dans ſa ſageſſe, & leur exiſtence
„ dans ſes decrets ou dans ſes volontés. Il
„ eſt neceſſaire de le dire ainſi, puis que
„ Dieu a fait les corps, & qu'il connoit ce
„ qu'il a fait, avant même qu'il y euſt rien
„ de fait. Mais l'ame ne peut voir en elle
„ ce qu'elle ne renferme pas ; elle ne peut
„ même voir clairement ce qu'elle renfer-
„ me, elle ne peut que le ſentir confuſé-
„ ment.

La note marginale a été copiée ſur ce paſſage. Cela n'a pas beſoin de preuve, car ce ſont les mêmes paroles. Neanmoins j'y remarque cette difference, qu'à la fin, au-lieu de ces mots, *elle ne peut avoir en elle l'étenduë*, † *ſans devenir materielle*, il y a dans la note, *elle ſeroit materielle, ſi elle étoit étenduë* : ce qui pris ſeparément fait un faux ſens, ou pluſtoſt ce qui eſt obſcur, ſi on ne l'explique équitablement par les choſes que j'ai dites auparavant.

† *C'eſt-à-dire, les perfections repréſentatives de l'étenduë, comme il eſt évident par ce qui precede ce mot.*

De

De vous dire, Monſieur, comment cela eſt arrivé, je vous aſſûre que je n'en ſai rien. Apparemment c'eſt que la place de la marge manquant, car la note eſt longue, j'ai voulu abreger la phraſe, en ôtant *ne peut avoir en elle :* ou bien que j'ai crû ſans réflexion tranſcrire au-lieu des paroles mêmes, le ſens que je n'avois que confuſément dans l'eſprit; car quand on tranſcrit, on peut facilement perdre la ſuite du ſens. Quoi qu'il en ſoit, je ne ſai comment cela eſt arrivé.

Mais, Monſieur, ſuppoſons que j'aye écrit ſimplement, & non tranſcrit la note marginale : ſuppoſons qu'on ne ſoit pas obligé de l'expliquer par rapport au lieu dont elle eſt tirée, & au ſujet dont on y traite : ſuppoſons qu'on puiſſe juger équitablement de mes ſentimens, & m'attribuer une impieté ſur une note marginale, que Mr. Arnauld lui-même dit être *obſcure, énigmatique, & ne revenir à rien :* ſuppoſons que je n'ai point prouvé que Dieu peut voir en lui toutes choſes, à-cauſe qu'il renferme les perfections de tous les êtres; ce que Mr. Arnauld ſait bien que j'ai dit cent fois : ſuppoſons que je n'aye jamais dit ce que j'ai dit ſouvent, que la raiſon pour laquelle l'ame ne peut voir en

elle ce que Dieu peut produire, c'eſt qu'elle eſt un être particulier qui ne renferme point les perfections de tous les êtres, que ſa ſubſtance n'eſt point *participable* par les creatures, comme celle de Dieu, & par conſequent n'en eſt point *repréſentative*; car ces choſes ont rapport à la note. Enfin, Monſieur, ſuppoſons tout ce qu'il plaira à Mr. Arnauld, pourvû que nous ſuppoſions un juge équitable, je prétens que ma note, telle qu'elle eſt même dans ma *Réponſe*, peut bien paroître obſcure: mais je nie qu'elle doive faire juger que j'admets en Dieu une *étenduë formelle*. Je prétens au-contraire, que l'équité veut que l'on croye que j'ai eu deſſein de l'exclurre en la compoſant: car effectivement c'étoit auſſi là mon deſſein. Voici, Monſieur, les termes de la note que j'explique.

Il faut remarquer que c'eſt une proprieté de l'infini, incomprehenſible à l'eſprit humain, d'être en même temps un & toutes choſes, (Comment *un & toutes choſes?* Eſt-ce toutes choſes formellement? Non ſans doute, car il y auroit contradiction. Voici comment je dis que Dieu eſt un & toutes choſes) *compoſé, pour ainſi dire, d'une infinité de perfections*, (je ne dis pas de ſubſtances)

ces) *& tellement ſimple, que chaque perfection qu'il poſſede renferme toutes les autres ſans aucune diſtinction reelle: car comme chaque perfection eſt infinie, elle fait tout l'Etre Divin.* Tout ceci, Monſieur, dans une note marginale doit, ce me ſemble, porter à croire que Dieu ne renferme point formellement ni l'étenduë, ni la ſubſtance des eſprits, ni quelqu'autre ſubſtance que ce puiſſe être. Je dis même la ſubſtance des eſprits: car Dieu eſt au deſſus de tous les êtres particuliers. Il n'eſt point formellement eſprit, comme nous conçevons les eſprits. Dieu veut & connoit: mais il ne veut & ne connoit pas comme nous. Il eſt par tout: mais ce n'eſt nullement à la maniere des corps.

Mais voici les dernieres paroles de la note, qui *découvrent* à Mr. Arnauld *bien des myſteres qui n'eſtoient pas ſi dévoilés dans la Recherche de la Verité.* MAIS L'AME, *par exemple, eſtant un être borné & particulier, elle ſeroit matérielle, ſi elle étoit eſtenduë: elle ſeroit compoſée de deux ſubſtances differentes, eſprit & corps.* La raiſon, Monſieur, que j'ai donnée, pourquoi Dieu *étoit un & toutes choſes*, avoit les perfections de tous les êtres ſans en être compoſé; *c'eſt que chaque perfection divine étant*

infi-

infinie, elle fait tout l'Etre Divin. Je dis immediatement après : *Mais l'ame étant un être borné, elle ſeroit materielle, ſi elle étoit étenduë.* Il eſt clair que ces paroles, *ſi elle étoit étenduë*, ſignifient ici, ſi elle avoit *les perfections de l'étenduë*, ſi ſa ſubſtance eſtoit *participable* par l'étenduë, ou *repréſentative* de l'étenduë, en un mot, ſi l'ame étoit *étenduë* au ſens que j'ai dit que Dieu *étoit un & toutes choſes*, & qui eſt expliqué par ces paroles, *compoſé, pour ainſi dire, d'une infinité de perfections, & tellement ſimple, que chaque perfection qu'il poſſede renferme toutes les autres ſans aucune diſtinction réelle.* Si j'avois pris ce mot *étenduë* au ſens que Mr. Arnauld prétend prouver que je l'ai voulu prendre, ſavoir pour *materielle*, quels *myſteres* y auroit-il dans cette propoſition qui deviendroit augatoire : *Mais l'ame eſtant un eſtre borné, elle ſeroit materielle, ſi elle eſtoit eſtenduë*, c'eſt-à-dire, *materielle* ? Cette propoſition n'auroit aucun ſens ; & Mr. Arnauld y trouve de *grands myſteres*. Au-reſte, il n'eſt pas vrai que cette note *ne revienne à rien* : il eſt clair qu'elle ſe rapporte à ces paroles du texte vis-à-vis duquel elle eſt placée : *Que Dieu renferme dans l'immenſité & dans la ſimplicité de ſa ſubſtance infini-*

ment

ment infinie toutes les natures immuables, l'eſtenduë intelligible, les nombres, l'infini, c'eſt-à-dire, les eſſences des choſes ou leur Archetype. L'Imprimeur a oublié de mettre une étoile pour renvoi ; mais il a bien placé la note, & cela ſuffit.

Je vous proteſte, Monſieur, que je n'ai dit ce qui eſt dans cette note ſi ſcandaleuſe, que dans le deſſein d'empêcher quelques eſprits de s'imaginer qu'il y avoit en Dieu une étenduë formelle, à-cauſe que ſa ſubſtance en eſt repréſentative. J'ai crû pouvoir les détourner de cette penſée impie, en leur faiſant faire réflexion, que Dieu eſt infini, & que *les proprietés de l'infini eſtoient incomprehenſibles à l'eſprit humain.* Mais les paſſions empoiſonnent toutes choſes pour juſtifier leurs excès : & comme apparemment Mr. Arnauld ne m'aime pas, car dans ſa *Défenſe* il ne dit plus *nôtre* ami, mais *vôtre* ami, afin que ſa paſſion ſoit pleinement ſatisfaite, il faut maintenant que je ſois un très-méchant homme.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

On nous dit que ſi nôtre ame eſtoit eſtenduë, elle ſeroit materielle, parce que c'eſt une eſtre bor-

borné & particulier, pour nous faire entendre, quoi qu'on ne l'ait oſé dire en ces propres termes, que Dieu peut être étendu ſans être materiel, parce que c'eſt un être infini & ſans bornes, & qui de-plus eſt très-ſimple. Conſiderons premierement ce qu'il dit à l'égard de l'ame, & puis nous paſſerons à la conſequence qu'il en tire à l'égard de Dieu.

De quelle étenduë entend-on parler, quand on dit que ſi nôtre ame étoit étenduë, elle ſeroit materielle? Ce n'eſt pas de l'étenduë intelligible, *en prenant le mot* d'intelligible *dans le vrai ſens qu'on le doit prendre, & que l'a pris St. Auguſtin, quand il a parlé après Platon* du monde intelligible, *par où il a marqué qu'il entendoit le monde entant qu'il étoit, & qu'il eſt encore idealement en Dieu. Ce ne ſeroit pas cette étenduë-là qui rendroit nôtre ame materielle: car on ne ſauroit douter, qu'il n'y ait en nôtre ame de l'étenduë priſe en ce ſens, puis qu'elle connoit l'étenduë, & qu'ainſi l'étenduë eſt objectivement & intelligiblement dans nôtre eſprit, & qu'il a l'idée de l'étenduë; comme lors qu'un Architecte prend le deſſein de faire un* Palais, *tout ce Palais tel qu'il doit être au dehors compoſé de tant de choſes ſi materielles, de pierres, de bois, de murailles, de planchers, de ſales, de chambres, de cabinets, eſt intelligiblement dans*

ſon

ſon eſprit, ſans qu'il ſoit à craindre qu'il ne faille pour cela que ſon ame ſoit materielle, puis qu'il eſt certain au-contraire, qu'il ſeroit impoſſible que tout cela fuſt dans l'eſprit d'un homme, ſi cet eſprit étoit une choſe materielle & corporelle.

XIX. REMARQUE.

Monſieur Arnauld veut abſolument trouver mon ſentiment dans une note *obſcure & énigmatique.* Cela va lui donner ſujet de faire de grands diſcours, auſquels je ne répondrai qu'en peu de paroles. Je dis donc que nôtre ame n'a point en elle *l'étenduë intelligible*, parce que ſa ſubſtance n'eſt point participable par la creature corporelle. Neanmoins on peut dire que cette *étenduë intelligible* eſt dans nôtre eſprit en ce ſens, que nôtre eſprit eſt uni immediatement à la Raiſon univerſelle qui renferme cette *étenduë intelligible*, & les idées de toutes choſes.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

Mais il ne nous a pas laiſſé à deviner de quelle étenduë il vouloit parler, puis qu'il ajoûte que ſi l'ame étoit étenduë, elle ſeroit compoſée d'eſprit & de corps. *Car c'eſt marquer*

quer clairement, que c'eſt de la vraye & formelle étenduë en longueur, largeur & profondeur qui conſtituë la nature du corps, telle qu'eſt celle dont Tertullien a crû, & Vincent Victor après lui, que nôtre ame étoit étenduë, lors qu'ils ont enſeigné que nôtre ame étoit corporelle.

Or il ne dit de l'ame qu'elle ſeroit materielle, ſi elle étoit étenduë, que par oppoſition à Dieu. On ne peut donc douter qu'il n'ait voulu parler de la même étenduë dans l'un & l'autre membre de la comparaiſon, & que ſon intention n'ait été de montrer que la même étenduë qui ne pourroit être en nôtre ame ſans qu'elle fuſt corporelle & materielle, peut être en Dieu ſans qu'il ſoit materiel ou corporel. Car je ne voi pas qu'il ait pû avoir d'autre deſſein que de monſtrer, qu'il n'y a point d'inconvenient de mettre en Dieu une vraye & formelle étenduë, & qu'on n'a point lieu d'appréhender que ſi la ſubſtance de Dieu étoit étenduë, elle ne fuſt materielle & corporelle. Et voici quel eſt ſon raiſonnement.

Ce qui fait que ſi nôtre ame étoit étenduë, elle ſeroit materielle, & compoſée de deux ſubſtances differentes, eſprit & corps; c'eſt que nôtre ame eſt un être borné & particulier.

Or Dieu n'eſt pas un être borné & particulier,

lier, mais un être infini, qui est en même temps un & toutes choses, & tellement simple, que chaque perfection qu'il possede renferme toutes les autres sans aucune distinction réelle.

Il n'y a donc point d'inconvenient d'admettre en Dieu une vraye & formelle étenduë, & qui soit telle, que si nôtre ame étoit étenduë de la même sorte, elle seroit materielle & composée de corps & d'esprit: & on n'a pas lieu de craindre qu'en faisant Dieu étendu en cette maniere, on le fasse materiel & corporel.

XX. REMARQUE.

Rien n'est plus ordinaire que de faire dire aux gens tout ce qu'on veut, lors qu'on ne prend pas le sens de leurs paroles. Comme on se sert souvent de termes metaphoriques pour abreger plusieurs idées, il n'y a qu'à prendre ces termes dans leur sens familier, pour rendre les Auteurs fort ridicules. C'est ce que fait ici Mr. Arnauld. Je me suis assez expliqué dans la XVIII. Remarque. On voit bien que ces paroles, *si l'ame estoit estenduë, elle seroit materielle*, se doivent prendre à la fin de la note, au même sens que j'ai dit au commencement, que Dieu est *un & toutes*

tes choſes : & que je prétens que ſi l'ame avoit les perfections de l'étenduë, ou ſi ſa ſubſtance étoit *participable* par l'étenduë, elle ſeroit formellement étenduë, à-cauſe qu'étant finie, elle ne peut avoir cette proprieté qui ne convient qu'à l'infini, & qui eſt incompréhenſible à l'eſprit humain, qui fait que Dieu eſt tout être, ou renferme les perfections de tous les êtres, ſans être formellement ni corps ni eſprit, ni rien de ſemblable à tout ce qu'il peut produire, & dont ſa ſubſtance eſt repréſentative, à-cauſe qu'elle renferme d'une maniere intelligible toutes ſortes de perfections.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

C'eſt la concluſion de ſon argument, dont il n'a marqué que les deux premieres propoſitions, ayant mieux aimé laiſſer la concluſion à tirer à ceux qui ſont accoutumés à la méditation, *que de l'exprimer lui-même en ces propres termes, de-peur de trop effaroucher d'abord les Theologiens du commun, qui n'ont pas juſques ici trouvé dans leur St. Thomas, qu'il falluſt adorer un Dieu auſſi formellement étendu en longueur, largeur & profondeur, que Tertullien a crû que l'étoit nôtre ame.*

C'eſt

C'eſt ſans doute cette appréhenſion d'expoſer trop tôt à la cenſure publique un dogme ſi nouveau, & qu'il a bien jugé que tous les habiles Theologiens condamneroient, qui l'a porté à ne le faire voir qu'à demi, en le propoſant de telle ſorte, que la plus-part des gens qui liroient ſon livre puſſent n'y pas prendre garde, & qu'en même temps il pût être entendu par ceux qu'il croit avoir fait entrer dans ces nouvelles opinions.

Mais on n'en eſt que plus obligé d'avertir l'Egliſe du poiſon dont on veut infecter la pureté de ſa doctrine, & de découvrir les artifices dont on ſe couvre pour le répandre plus facilement.

XXI. REMARQUE.

Je ne ſai ſi Mr. Arnauld fera croire au monde, qu'il a rendu un grand ſervice à l'Egliſe par l'accuſation un peu plus *indigne d'un Prêtre & d'un Chreſtien*, que ce que j'ai dit de ſon *chagrin* contre moi. Mais j'appréhende fort pour lui, que celui qui connoit le fond des cœurs, n'approuve pas fort ſon zele. Ce lieu commun par lequel il voile ſes calomnies, ne pourra, ce me ſemble, tromper que ceux qui le regardent comme l'Athanaſe de nos jours,

jours, & qui lui ſont tellement dévoüés, qu'ils ne liſent que ſes livres. Mais ceux qui ne croyent pas à l'Oracle, & qui ont encore quelque ſentiment de charité pour leurs freres, auront horreur de la maniere étrange dont il *fouille* dans mon cœur, en diſant hardiment : C'EST SANS DOUTE *cette appréhenſion d'expoſer trop tôt à la cenſure publique un dogme ſi nouveau.* Et plus bas. *Mais on n'en eſt que plus obligé d'avertir l'Egliſe du* POISON *dont on* VEUT *infecter la pureté de ſa doctrine, & découvrir les* ARTIFICES *dont on ſe couvre pour le répandre plus facilement.* Je prie Dieu, Monſieur, qu'il lui pardonne cet excès, & lui apprenne à retenir les paſſions qui le ſéduiſent & qui l'aveuglent. Je prie Dieu qu'il lui faſſe la grace de former ſa conduite ſur celle de l'Evangile, & que lors qu'il écrit, il ſe ſouvienne bien des verités dont il a eu la charité de m'avertir en ces termes. *Je laiſſe donc là cette condition, & je m'attache uniquement à la derniere, qui eſt qu'on ne peut* DIFFAMER PUBLIQUEMENT *qui que ce ſoit, qu'on n'ait des preuves* CERTAINES *de ce qu'on lui reproche. C'eſt ce que nous a marqué Jeſus Chriſt en ce peu de paroles :* Ne jugez point, & vous ne ſerez point jugés. *Ce qui veut*

Défenſe, *page* 172.

dire

dire selon tous les Peres : Ne jugez point désavantageusement de vostre prochain, si vous n'avez des PREUVES CERTAINES *de ce que vous pensez de lui ; ce qui n'est pas tant juger que voir. C'est pourquoi tous les Theologiens conviennent après St. Thomas, que les jugemens desavantageux que l'on fait du prochain, quand c'est dans une* MATIERE IMPORTANTE, ET QU'ON LE PUBLIE, *est une peché qui exclut du ciel, à-moins qu'on ne soit* TRÈS-ASSURÉ *de ce qu'on publie contre lui. Et il faut bien que l'Auteur de la Réponse ait connu cette obligation, puis que d'une part il convient en deux ou trois endroits,* qu'il n'est pas permis de juger des intentions secretes ; *& que de l'autre il a pris tant de peine à nous marquer les preuves qu'il a du* chagrin *que j'ai contre lui.*

Je ne sai, Monsieur, comment accorder Mr. Arnauld avec lui-même ; Mr. Arnauld me prêchant, ou plutost voulant me faire passer dans l'esprit des autres pour fort criminel, d'avoir crû qu'il a écrit par *chagrin* contre ce que j'ai dit de la *nature des idées*, avec le même Mr. Arnauld m'accusant par un livre public, d'avoir un sentiment impie, & cette disposition d'esprit abominable, *d'en vouloir infecter les autres par des artifices.* Je ne

puis, dis-je, accorder Monſieur Arnaud avec lui-même, qu'en vous priant de lui rendre encore une fois ce qu'il m'a prêté, & de lui dire, *qu'il eſt plus facile de prêcher les autres, que de faire ce que l'on prêche.* pag. 286.

Je prens, Monſieur, à témoin de mon innocence celui qui pénétre le fond des cœurs, s'il n'eſt pas vrai que je n'ai jamais crû, ni eu le deſſein de perſuader aux hommes, que Dieu fuſt répandu dans le monde à la maniere des corps: & je le prie en même temps de me pardonner, ſi je le prens à témoin, ſans qu'il y ait peut-être aſſez de neceſſité de le faire. L'accuſation eſt ſi atroce, la réputation de celui qui la fait eſt ſi grande à l'égard de bien des gens, que je croi pouvoir me purger par ſerment, quoi que j'aye fait aſſez connoître par ma *Réponſe*, que tout le monde n'entendra peut-être pas, que je ne ſuis pas auſſi miſerable qu'on me repréſente.

Après que Mr. Arnauld a formé un phantôme pour me montrer au monde ſous une forme odieuſe & ridicule, il va le diſſiper dans la ſuite de ſon diſcours, & par là me foudroyer, & paroiſtre tout triomphant dans l'eſprit de ceux qui n'en-

ten-

tendent rien dans les matieres métaphyſiques.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

Le principal eſt de faire ſervir un des attributs de Dieu pour en ruiner un autre, en voulant que Dieu puiſſe eſtre eſtendu ſans préjudice de ſon immaterialité, parce que c'eſt un eſtre ſimple. Mais jamais rien ne fuſt plus mal penſé. Car tant s'en faut que la ſimplicité de Dieu nous puiſſe donner lieu de croire qu'il peut eſtre étendu; que tous les Theologiens ont reconnu après St. Thomas, que c'étoit une ſuite neceſſaire de la ſimplicité de Dieu, de ne pouvoir eſtre étendu. Il ne faut qu'écouter ce ſaint Docteur dès le commencement de ſa Somme.

Après avoir démontré l'exiſtence de Dieu dans la 2. *Queſtion, il traite dans la* 3. de la ſimplicité de Dieu. *Et la premiere choſe qu'il demande touchant cette ſimplicité, eſt de ſavoir ſi Dieu eſt corps*, utrùm Deus ſit corpus: *à quoi il répond* qu'il n'eſt pas corps. *Mais c'eſt après s'eſtre formé à ſon ordinaire des objections contre, dont voici la premiere.*

Il ſemble que Dieu eſt corps: car on appelle corps ce qui a trois dimenſions. Or

l'Ecriture attribuë trois dimenſions à Dieu lors qu'elle dit au Chap. 11. de Job, Il eſt plus haut que le ciel, plus profond que l'enfer, plus long que la terre, & plus large que la mer. Donc Dieu eſt corps.

La majeure de cet argument ſuppoſe qu'être corps c'eſt avoir trois dimenſions, & qu'avoir trois dimenſions, c'eſt eſtre étendu en longueur, largeur & profondeur. Et par conſequent, s'il avoit été dans le ſentiment de l'Auteur de la Réponſe, il auroit dû diſtinguer cette majeure, l'avoüer à l'égard des creatures, & la nier à l'égard de Dieu, parce qu'étant un eſtre très-ſimple, il pouvoit eſtre étendu en longueur, largeur & profondeur, ſans eſtre materiel & corporel; au-lieu que nôtre ame n'ayant pas cette ſimplicité divine, ne pourroit eſtre eſtenduë ſans eſtre materielle, & ſans eſtre compoſée d'eſprit & de corps. Mais le Docteur Angelique n'avoit garde de donner dans ces rêveries. Il laiſſe donc la majeure comme indubitable, & il ne doute point que Dieu ne fuſt corps, s'il eſtoit eſtendu, c'eſt-à-dire, s'il avoit les trois dimenſions. Mais il répond à la mineure, que l'Ecriture ſe ſert de la comparaiſon des choſes corporelles pour nous élever à la connoiſſance des ſpirituelles, & que ſelon Saint Denys, la profondeur de Dieu nous marque l'incomprehenſibili-

bilité de ſon eſſence; ſa longueur, ſa vertu qui penetre tout; & ſa largeur, la protection qu'il donne à tous les eſtres qu'il a creés.

Mais pour joindre les Philoſophes aux Theologiens, je croi qu'il n'y a perſonne qui ne trouve des ſentimens plus dignes de Dieu dans ce que Mr. Deſcartes dit ſur ce ſujet, que dans le nouveau dogme de ſon Diſciple. C'eſt dans la I. Partie de ſes Principes de la Philoſophie, Art. 22.

Nous recevons encore cet avantage, en prouvant de cette ſorte l'exiſtence de Dieu, que nous connoiſſons par même moyen ce qu'il eſt, autant que le permet la foibleſſe de nôtre nature. Car faiſant réflexion ſur l'idée que nous avons naturellement de lui, nous voyons qu'il eſt éternel, tout-connoiſſant, tout-puiſſant, ſource de toute bonté & verité, Createur de toutes choſes, & qu'enfin il a en ſoi tout ce en quoi nous pouvons reconnoître quelque perfection infinie, ou bien qui n'eſt bornée d'aucune imperfection. Mais il y a des choſes dans le monde qui ſont limitées, & en quelque façon imparfaites, encore que nous remarquions en elles quelques perfections. Et nous conçevons aiſément, qu'il n'eſt pas poſſible qu'aucunes de celles-là ſoient en Dieu. Ainſi,

parce que l'étenduë conſtituë la nature du corps, & que ce qui eſt étendu peut être diviſé en pluſieurs parties, & que cela marque du défaut, nous concluons que Dieu n'eſt pas un corps.

On voit que ce ſavant Philoſophe ne doute pas, non plus que les Theologiens, que Dieu ne puſt eſtre corps, s'il pouvoit eſtre étendu; & que ce qui fait que nous ne pouvons concevoir qu'il puiſſe eſtre corps, c'eſt que nous ne pouvons le concevoir étendu.

Eſt-ce qu'il n'avoit pas fait attention à la ſimplicité *de l'Etre parfait, & qu'il n'avoit pas conſideré, que cette* ſimplicité *pouvoit allier dans l'être infini,* l'étenduë *avec* l'incorporeïté, *qui ſeroient inalliables dans tout eſtre borné & particulier, comme eſt nôtre ame?*

Ils n'auroient eu garde, ni lui ni les Theologiens, de ſe laiſſer ſurprendre par une ſi grande illuſion. Car qui ne voit qu'il n'y auroit rien de ſi oppoſé à l'idée qu'on a de Dieu, qu'on ne puſt mettre en Dieu ſous prétexte de cette ſimplicité? *Qui empêcheroit, par exemple, qu'on n'autoriſaſt par là l'opinion des Stoïciens, qui croyoient que le monde fuſt Dieu, parce, diſoient-ils, que ce que nous pouvons concevoir de plus excellent eſt Dieu, & que nous ne pouvons concevoir rien de plus excellent que le monde;*

monde ; par où ils entendoient tout cet amas de corps qu'on appelle l'Univers, la terre, l'eau, l'air, le ciel, le ſoleil & tous les aſtres, en voulant que tout cela fût animé par cette ame univerſelle, dont Virgile dit :

Principio cœlum & terram, campoſque liquentes,
Lucentemque globum lunæ, titaniaque aſtra,
Spiritus intus alit, totamque infuſa per artus
Mens agitat molem, & magno ſe corpore miſcet.

Or comment prouveroit-on à un libertin qui voudroit renouveller l'opinion des Stoïciens, qu'il eſt indigne de l'Etre parfait d'eſtre compoſé de toutes ces natures corporelles comme de ſon corps, & de cet eſprit univerſel comme de ſon ame, parce que cela répugne à ſa ſimplicité? *C'eſt au-contraire, dira-t-il, cette* ſimplicité *qui fait que cela ſe peut allier en Dieu ſans préjudice de ſes perfections infinies, comme l'a fort bien remarqué le ſubtil Auteur de la Recherche de la Verité à l'égard de l'étenduë en longueur, largeur & profondeur, qui conſtituë la nature du corps, & que pour cette raiſon on avoit crû juſques ici qu'on ne pouvoit admettre en Dieu.*

Mais il ne peut, lui dira-t-on, y avoir de mouvement en Dieu, & les aſtres ſont en perpetuel mouvement. Pourquoi non, repliquera-t-il, s'il peut y avoir de l'étenduë? L'un & l'autre avoit paru indigne de Dieu juſqu'à ce nouveau Philoſophe. Il a trouvé par la conſideration de la ſimplicité *de Dieu, qu'il y pouvoit mettre de l'étenduë ſans préjudice de ſon immaterialité, quoi qu'il euſt ſoutenu juſqu'alors, que la matiere & l'étenduë n'étoient que la même choſe: pourquoi n'y auroit-il pas la même raiſon d'y pouvoir mettre auſſi du mouvement ſans préjudice de ſon immutabilité? Et en-effet, pour parler ſerieuſement, pourquoi l'étenduë aura-t-elle ce privilege de pouvoir eſtre en Dieu, & que le mouvement ne l'aura pas? Ne pourroit-on pas dire à ces nouveaux Philoſophes, ce que diſoit Saint Auguſtin dans une rencontre ſemblable?* An quousque volunt deſipiunt? Quanto nos meliùs, qui non eorum inſipientiæ terminos figimus, ſed ut deſipiant prorſus nolumus?

Epiſt. 92. ad Ital.

Qui empêcheroit encore qu'on ne donnaſt par là beaucoup de vrai-ſemblance à l'hereſie des Antropomorphites, *qui concevoient Dieu en forme humaine, parce qu'ils prenoient à la lettre ce qui eſt dit figurément dans l'Ecriture des bras de Dieu, de ſes pieds & de ſon viſage? Car s'il y a en Dieu une vraye étenduë,*

pour-

pourquoi ne pourra-t-on pas dire, que quand il s'eſt montré quelquefois ſous une forme humaine, comme à Daniel ſous la forme d'un vieillard; cette forme humaine n'étoit point une forme empruntée, mais ſa propre ſubſtance, puis qu'il n'avoit pour cela qu'à lui découvrir une partie de cette étenduë intelligible, qui eſt ſa ſubſtance, en la maniere qui eſt neceſſaire pour eſtre bornée ſelon la forme d'un vieillard?

Je me ſouviens d'avoir lû dans St. Auguſtin, que les Manichéens abuſant de ces expreſſions figurées des livres de l'Ancien Teſtament, reprochoient aux Catholiques qui recevoient ces livres, d'adorer un Dieu en forme humaine; & que ce Saint leur répond, que s'il y avoit quelques perſonnes ſimples parmi les Catholiques qui fuſſent dans cette erreur, l'Egliſe les en corrigeoit, en leur apprenant que c'eſt une ſotiſe de concevoir Dieu étendu, quoi que dans un eſpace infini: mais qu'il n'y avoit point de Manichéen qui ne fuſt dans une penſée ſemblable à cette derniere rêverie, parce qu'ils concevoient Dieu comme une lumiere infiniment étenduë, hors en un coin où étoit la nation tenebreuſe. C'eſt pourquoi *dans le livre de la vraye Religion* (*n.* 96.) *ayant rapporté cette erreur des Manichéens, il dit que pour l'éviter il ne faut point chercher Dieu* in vaſtitate lo-

De Moribus Eccl. Cath. c. 10.

corum, *c'eſt-à-dire, qu'il ne faut point croire que des eſpaces immenſes ſoient la ſubſtance de Dieu, ou qu'il y ait des eſpaces immenſes dans la ſubſtance de Dieu, ou qu'elle ſoit étenduë par des eſpaces immenſes : car tout cela ſe réduit à la même erreur, qu'on voit bien préſentement être la penſée de l'Auteur de la Recherche de la Verité par ce qu'il dit dans ſa IX. Méditation.*

XXII. REMARQUE.

Voilà Mr. Arnauld victorieux, & l'Auteur de *la Recherche de la Verité & des Méditations Chrêtiennes* terraſſé par Saint Thomas, St. Auguſtin, & Mr. Deſcartes. Mais je ne ſuis point, à la confuſion du vainqueur, ce phantôme épouvantable qui a blaſphemé. Je n'ai point *fait ſervir un des attributs de Dieu pour en ruiner un autre, ſa ſimplicité pour lui ôter ſon immaterialité.* Je demeure d'accord avec St. Thomas & tous les Theologiens, que c'eſt *une ſuite de la ſimplicité de Dieu, de ne pouvoir être eſtendu à la maniere des corps.* Je croi avec St. Auguſtin, *que la ſubſtance divine n'eſt point plus grande dans un élephant que dans un petit oiſeau.* Mais, Monſieur, prenez garde à ceci. Quoi que l'étenduë intel-

intelligible ne ſoit point étenduë localement, & que la ſubſtance divine entant que repréſentative d'eſpaces immenſes, ne ſoit point cette même ſubſtance entant qu'elle eſt actuellement par tout, ainſi que je l'ai déja * prouvé; je croi neanmoins que Mr. Arnauld ſe trompe fort, en confondant ces trois expreſſions qui ſont à la fin du Texte que je viens de rapporter. * 2. Rem. Art. 11.

Il ne faut point croire, dit-il, *que des eſpaces immenſes ſoient la ſubſtance de Dieu, ou qu'il y ait des eſpaces immenſes dans la ſubſtance de Dieu, ou qu'elle ſoit eſtenduë par des eſpaces immenſes: car tout cela ſe réduit à la même erreur, qu'on voit bien préſentement être la penſée de l'Auteur de la Recherche de la Verité par ce qu'il dit dans ſa IX. Méditation.*

Car la premiere de ſes propoſitions eſt impie, ſelon le ſens qu'elle préſente naturellement à l'eſprit, parce qu'elle repréſente la ſubſtance divine comme une maſſe infinie de matiere. Mais la troiſiéme eſt veritable: car la ſubſtance de Dieu eſt par tout, au delà même du monde; ce que ſignifient ces paroles, *Que la ſubſtance de Dieu eſt eſtenduë par des eſpaces immenſes*: mais Dieu n'eſt pas dans les eſpaces à la

maniere des corps. Et la ſeconde enfin eſt équivoque, vraye au ſens de la troiſiéme, & fauſſe au ſens de la premiere. On peut dire dans un ſens très-veritable, que Dieu eſt le lieu du monde, comme font les Platoniciens & pluſieurs Philoſophes. C'eſt un ſentiment qui s'enſeigne ordinairement dans l'Univerſité de Paris & ailleurs. St. Paul dit que c'eſt en Dieu que nous ſommes, que nous remuons, que nous vivons : *In ipſo enim vivimus, movemur & ſumus.* Et les Juifs mettent entre les noms de Dieu מקום *makom*, qui ſignifie *lieu*, pour faire comprendre par ce terme, que Dieu eſt par tout, & comme le *lieu* de tous les étres. Mais il eſt inutile que je m'arrête à vous expliquer des propoſitions que je n'ai point avancées : car comme je n'ai jamais dit, que *l'eſtenduë intelligible* fuſt la ſubſtance divine entant qu'elle eſt actuellement par tout, mais ſeulement entant qu'elle eſt *repréſentative* des corps ; Mr. Arnauld n'a nulle raiſon de m'attribuer ces trois propoſitions, comme *toutes trois n'étant que l'erreur de l'Auteur de la Recherche de la Verité*; puis que je pourrois les abandonner toutes, ſans renoncer à l'opinion que je ſoutiens, & que j'ai toûjours ſoutenuë.

TEX-

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

Mais ce que St. Auguſtin dit de lui-même, montre encore mieux combien il a crû que ces penſées groſſieres étoient indignes de Dieu. Il repréſente dans ſes Confeſſions la peine qu'il avoit euë de ſe défaire entierement des erreurs dont il s'étoit laiſſé prévenir en embraſſant l'hereſie des Manichéens, & les mauvais reſtes qui lui en étoient demeurés, lors même qu'il étoit déja perſuadé que ce n'étoit pas dans cette Secte qu'il pouvoit trouver la verité. Il décrit en ces termes dans le I. Chapitre du livre, les erreurs dont il s'étoit défait, & celles qui lui reſtoient encore.

Je ne vous conſiderois pas, mon Dieu, comme ayant une figure humaine : car depuis que j'avois reçû quelque inſtruction de la verité, j'avois toûjours rejetté une telle erreur, & me réjoüiſſois de la voir condamnée par la foi de vôtre Egliſe Catholique, qui eſt nôtre mere ſpirituelle. Mais je ne ſavois que penſer autre choſe de vous; & n'étant qu'un homme, & un homme ſi aveugle, je m'efforçois de vous comprendre, vous qui êtes le ſeul Dieu ſouverain & veritable. J'avois une ferme creance que vôtre nature eſt incapable

de corruption, d'alteration & de changement; parce qu'encore que je ne ſûſſe pas les raiſons divines de cette haute verité, je connoiſſois neanmoins évidemment, & j'étois très-perſuadé, que ce qui ne ſe peut ni corrompre, ni alterer, ni changer, eſt ſans doute plus parfait & plus excellent que ce qui eſt capable de corruption, d'alteration & de changement.

Voilà juſqu'où il eſtoit parvenu dans la connoiſſance de Dieu. Il marque en-ſuite dans quelle erreur il eſtoit encore ſur ce ſujet.

Je tâchois d'éloigner de ma penſée les images trompeuſes & groſſieres qui voloient ſans ceſſe à l'entour de moi: mais à-peine cette nuée étoit diſſipée, qu'elle ſe raſſembloit en un clin d'œil, & auſſi épaiſſe qu'auparavant venoit fondre ſur mon eſprit, qu'elle couvroit de tenebres, & me contraignoit non pas de vous concevoir ſous la forme d'un corps humain, mais de penſer neanmoins que vous étiez quelque choſe de corporel qui rempliſſoit toutes les parties du monde, & qui étoit même répandu hors du monde dans des eſpaces infinis; quoi qu'en même temps je vous crûſſe incorruptible, inalterable & immuable, parce que ces qualités me paroiſſoient beaucoup plus excellentes que

leurs

leurs contraires. La raiſon qui m'en faiſoit juger ainſi, eſt que je croyois, que tout ce que je me ſerois figuré ſans lieu & ſans eſpace n'euſt été rien; je dis rien du tout, & non pas même un vuide tel que ſeroit un lieu dont on auroit ôté toute ſorte de corps, en-ſorte qu'il ne demeuraſt qu'un vuide comme un ſpatieux neant.

Peut-on douter après ce paſſage, que Saint Auguſtin n'ait tenu tres-certainement, I. Que c'eſtoit une grande erreur, de croire que la ſubſtance divine ſoit eſtenduë par des eſpaces finis ou infinis dans le monde & au delà du monde. II. Que c'eſt croire que Dieu eſt corporel, *que de le concevoir en cette maniere. III. Que ſi on peut concevoir un lieu ou un eſpace vuide de tout corps, ce doit être un* ſpatieux neant, *ſi le neant peut être ſpatieux, loin que ce puiſſe être la ſubſtance divine, comme l'Auteur des Méditations Chrêtiennes ſe le fait dire par la Sageſſe Eternelle?*

Ce Saint décrit encore dans le même Chapitre l'opinion erronée qu'il avoit de Dieu en ce temps-là, en des termes qui paroiſſent exprimer parfaitement bien celle qu'en a l'Auteur des Méditations Chreſtiennes. Ainſi, mon Dieu, qui êtes la vie de ma vie, la penſée que j'avois de vôtre grandeur me fai-

faiſoit croire que vous étiez répandu en des eſpaces infinis, & que vous penetriez de telle ſorte tout le corps de l'Univers, que vous vous étendiez de toutes parts au delà de lui ſans aucunes bornes & ſans aucunes limites. , ... Voilà quelle étoit ma penſée ſur ce ſujet, parce que je ne pouvois m'imaginer autre choſe: & neanmoins cette imagination étoit fauſſe, puis que ſi cela étoit ainſi, une plus grande partie de la terre contiendroit une plus grande partie de vôtre être, & une plus petite une moindre; & toutes choſes ſeroient tellement remplies de vous, que le corps d'un élephant en contiendroit une plus grande partie, que celui d'un petit oiſeau, parce qu'étant beaucoup plus grand, il occuperoit un plus grand lieu; & ainſi à proportion de toutes les parties du monde, les plus grandes comprendroient de plus grandes parties, & les plus petites de plus petites. Ce qui n'eſt pas neanmoins: mais je m'égarois, mon Dieu, parce que vous n'aviez pas encore éclairé les tenebres de mon ame. *Je ne ſai pas quels termes plus propres on pourroit trouver pour marquer ce que l'Auteur écrit de ſon étenduë intelligible infinie, qu'il nous déclare dans ſes Méditations Chreſtiennes eſtre*

la

la ſubſtance de Dieu. De-ſorte qu'il ſe peut vanter, qu'il eſt en cela du ſentiment de St. Auguſtin, pourvû qu'on ajoûte, que c'eſt de St. Auguſtin non encore entierement dégagé des erreurs des Manichéens.

XXIII. REMARQUE.

Je ne veux point, Monſieur, m'engager dans une nouvelle diſpute, qui ne regarde en aucune maniere le ſentiment que j'ai ſoutenu juſqu'à-préſent, que nous voyons la matiere dans ſon idée, ou ſon Archetype, *l'étenduë intelligible*, que Dieu renferme dans ſa ſubſtance entant que repréſentative des corps. Je ne veux oppoſer aux paſſages obſcurs que Mr. Arnauld rapporte de St. Auguſtin, que ce que ce Pere a écrit à *Dardanus*. Il n'étoit plus alors *Manichéen*; *& je me vante d'eſtre entierement dans ſon ſentiment.*

Voici donc ce qu'il écrit dans ſa 57. Epître. EST ERGO DEUS PER CUNCTA DIFFUSUS : *ipſe quippe ait per Prophetam*, Cœlum & terram ego impleo: & *quod paulò ante poſui de Sapientia ejus*, Attingit à fine uſque ad finem fortiter, & diſponit omnia ſuaviter: *itemque ſcriptum eſt*, Spiritus Domini replevit orbem terrarum : *ei-*

que

que dicitur in quodam Psalmo, Quò abibo à Spiritu tuo, & à facie tua quò fugiam? Si ascendero in cœlum, tu ibi es; si descendero ad infernum, ades. *Sed sic est Deus per cuncta diffusus, ut non sit qualitas mundi, sed substantia creatrix mundi, sine labore regens, sine onere continens mundum. Non tamen per spatia locorum, quasi mole diffusâ, ita ut in dimidio mundi corpore sit dimidius, & in alio dimidio dimidius, atque ita per totum totus; sed in solo cœlo totus, & in sola terra totus, & in cœlo & in terra totus, & nullo contentus loco, sed in seipso ubique totus.* Que Monsieur Arnauld ajuste comme il pourra ce passage avec ce sentiment, que la substance de Dieu n'est pas répanduë par tout, & que c'est faire Dieu corporel, que de le concevoir en cette maniere. Pour moi, je ne doute point que Dieu ne soit par tout dans le monde & infiniment au delà. Mais comme cela n'a nul rapport aux sentimens que Mr. Arnauld combat, & que cette question est plus abstraite qu'on ne pense, & demanderoit trop de discours pour être éclaircie, je ne m'arrêterai pas à l'examiner. On sait assez que du-moins ce sentiment est fort commun parmi les Theologiens.

Au-

Au-reſte, Monſieur Arnauld n'eſt pas fort raiſonnable, de trouver mauvais ici & ailleurs, & même de me traiter de ridicule, à-cauſe que je fais parler la Raiſon univerſelle dans *les Méditations Chrêtiennes:* car cela ne ſe pouvoit autrement. Il m'eſt permis, comme aux autres hommes, de méditer & d'écrire mes méditations. Or comme je ſuis, auſſi-bien que St. Auguſtin, dans cette penſée, que nous ne ſommes point nôtre maître à nous-mêmes, & que c'eſt la Sageſſe Eternelle qui parle aux *Méditatifs* dans le plus ſecret de leur raiſon; c'étoit une neceſſité ſelon ces principes, que j'attribuaſſe à cette même Sageſſe ce que les hommes ingrats prétendent tirer de leur propre fond, à-cauſe de la fidelité avec laquelle Dieu leur répond en conſéquence des loix generales de l'union de l'eſprit avec la Raiſon univerſelle. Si vous y avez pris garde, Monſieur, je me parle à moi-même comme de moi-même, dans la premiere des *Méditations Chrêtiennes.* Je ne ſavois pas encore que j'avois un Maiſtre. Mais l'ayant découvert dans la ſeconde, aſſeurément j'euſſe bleſſé la Raiſon, & choqué le bon ſens, ſi j'euſſe continué de la même maniere, ſans faire parler celui qui éclaire

tous

tous les hommes. Mais l'imagination ne peut ſouffrir qu'on rende au Verbe Eternel les devoirs qui lui ſont dûs. Elle s'eſt révoltée contre la Raiſon, & s'eſt rendüe la maiſtreſſe de la plû-part des eſprits. Les plus ſages, Mr. & les plus vigilans ont bien de la peine à ſe délivrer de ſa tyrannie. Mais elle n'employe jamais ſes railleries, qui ſont ſes armes ordinaires, plus heureuſement que contre ces *Viſionnaires* ou ces *Méditatifs* qui conſultent la verité interieure, & qui ſe rangent ouvertement du côté de ſon ennemie.

Mais quoi ! c'eſt prendre le ton d'un Prophete envoyé extraordinairement du ciel, que de parler aux hommes comme de la part du Verbe Divin. *Les pauvres Peripateticiens*, dit † un de ces railleurs qui réjouïſſent l'imagination aux dépens de la Raiſon, *les Diſciples d'Ariſtote doivent eſtre bien confus, de voir que le Verbe Eternel eſt devenu Carteſien ſur ſes vieux jours, & que leur Dieu s'eſt declaré contr'eux ſi formellement. Il faudra déſormais eſtre bien hardi pour combattre la nouvelle Philoſophie, puis que Jeſus Chriſt s'eſt mis à la tête des nouveaux Philoſophes. A parler ſérieuſement, il me ſemble qu'il faudroit garder plus de reſpect pour celui qui eſt la Sageſſe Eter-*

† L'Auteur de *l'Eſprit de Mr. Arnauld*, page 79.

Eternelle. Quand nous faiſons parler Dieu de nôtre teſte, nous nous mettons en danger de lui faire dire des impertinences. On ne s'étoit encore jamais avisé d'ériger le Seigneur Jeſus Chriſt en Maître de Philoſophie, & de lui faire débiter des viſions phyſiques & metaphyſiques. Et qui peut répondre de la ſolidité de ces réflexions?

Langage d'imagination, Mr. vous le voyez bien : car vous êtes ſur vos gardes, & ne croyez pas que les diſcours les plus vifs & qui vous frappent le plus, ſoient toûjours les plus ſolides & les mieux penſés. Il ne faut que du ſens commun pour comprendre que je ne prens point l'air & le ton de Prophete dans les *Méditations Chreſtiennes*, & que c'eſt moi qui parle, lors que je fais parler celui qui répond à mon attention, & que les lecteurs doivent conſulter auſſi-bien que moi. L'équité veut qu'on attribuë au deſir que j'ai que les hommes méditent avec moi, & reconnoiſſent le Verbe Eternel pour nôtre Maître commun, la maniere dont je rens les réponſes que je croi ne recevoir que de lui, & ne pouvoir trouver en moi. Je veux qu'on rentre en ſoi-même, & qu'on ne croye ce que je dis, que lors qu'on l'a entendu dire à celui ſeul qu'on

doit

doit interroger. Etant perſuadé qu'il n'y a que Jeſus Chriſt qui enſeigne toute verité, j'euſſe choqué le bon ſens, de la communiquer aux autres comme mon propre bien, dans ces Méditations ſi dignes d'être raillées. Cela choque l'imagination du commun des hommes. Oui ſans doute : mais de faire autrement dans ces Méditations, excepté dans la premiere, c'euſt été choquer la raiſon, du-moins ſelon mes principes. Que cette maniere de méditer & d'écrire ſoit contraire à l'uſage, je ne m'en étonne pas ; l'uſage ne ſe forme que ſur les ſentimens les plus communs. *Il faut*, dit ce Critique, *garder plus de reſpect pour celui qui eſt la Sageſſe Eternelle.* Le religieux perſonnage ! Eſt-ce que le pieux Auteur de l'Imitation de Jeſus Chriſt, & tant d'autres qui en ont uſé comme moi, ſont des impies, *qui ſe ſont mis en danger de faire dire à Dieu des impertinences.* Je lui conſeille de ne prier jamais Dieu *de ſa tête*, & de ne reciter jamais que ſon Pater, de-peur qu'il ne diſe à Dieu quelque *impertinence.*

Mais quoi ! *j'ai erigé le Seigneur Jeſus Chriſt en Maître de Philoſophie.* La ſolide réflexion ! Oui, Monſieur, J. Chriſt eſt maître de Philoſophie, de Mathematique, d'Arith-

dAarithmetique, en ce sens que lui seul enseigne aux hommes toutes les verités qu'ils découvrent en consequence de leur attention. Est-ce que St. Paul deshonore Dieu, lors qu'il assûre que c'est lui qui fait croître les plantes? Est-ce que Jesus Christ même parle indignement de son Pere, lors qu'il dit que c'est Dieu qui a donné aux fleurs tous leurs ornemens, & aux animaux leur nourriture? Un mauvais plaisant pourroit faire sur ces verités des railleries impies & semblables à celles de nôtre Auteur. C'est une impieté que de parler de Dieu comme d'un jardinier, quoi que ce soit lui qui donne aux oignons & aux choux leur accroissement, aussi-bien que la vie & le mouvement aux insectes les plus vils; parce que Dieu ne produit pas seulement ces effets que nous mépriſons, mais encore une infinité d'autres, qui ne sont peut-être pas plus admirables, mais que nous admirons bien davantage. De-même, c'est manquer de respect, que de parler de Jesus Christ comme d'un *Maître de Philosophie* & de Mathematique; parce que bien qu'il enseigne lui seul les verités de ces sciences, ainsi que Saint Augustin fait voir en plusieurs endroits, car il a même fait † un livre uni-

† *De Magistro.*

uniquement pour le démontrer, c'eſt lui donner un nom qui fait naître dans l'eſprit une idée bien éloignée de celle que nous devons avoir de la Divinité. *On ne s'étoit encore jamais aviſé d'ériger le Seigneur Jeſus Chriſt en Maître de Philoſophie : mais le Verbe Eternel eſt devenu Carteſien ſur ſes vieux jours.* Qu'il y a de ſens & de Religion dans ces paroles! Mais il faut que l'imagination ſe décharge de ces bons mots, qu'elle ne peut retenir, lors que la Raiſon n'eſt point la ſuperieure. C'eſt une folle qui ſe plaiſt à faire la folle, & à tourner en riſée les affaires les plus ſérieuſes & les plus importantes. Car dans le fond, eſt-ce une queſtion inutile, de ſavoir quelle eſt la ſubſtance qui nourrit l'eſprit; ce que c'eſt que cette Raiſon univerſelle à laquelle toutes les intelligences participent, & qui les rend raiſonnables; quel eſt le Maître interieur qui nous parle dans le plus ſecret de nous-mêmes; ſi nous ſommes à nous-mêmes nôtre lumiere, ou s'il y a une lumiere commune à tous les eſprits? Il ne ſeroit pas difficile de faire voir que c'eſt le fondement de la Morale, de la Religion, & generalement de toutes les ſciences. La diſcuſſion de cette queſtion m'a donc paru dans l'ordre la premiere que

Voyez dans le Tome 3. de la Recherche de la Verité, l'Eclairciſſement ſur la nature des idées.

que je devois examiner, & ayant reconnu que tous ceux qui méditent ont un maître commun qui leur répond à tous dans le temps qu'ils s'imaginent se répondre à eux-mêmes ; j'aurois crû, comme je viens de dire, manquer à mon devoir, & démentir mes principes, de continuer les autres Méditations dans le même stile que la premiere. Je savois bien que cette maniere d'écrire ne plairoit pas aux esprits critiques. Mais j'ai crû qu'elle seroit utile à plusieurs autres, parce qu'effectivement il me sembloit qu'elle m'étoit utile à moi-même.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

J'ai été plus long sur cet exemple que je ne pensois. Mais c'est, Monsieur, que j'ai crû qu'il étoit important, de mettre dans un si grand jour la difference qu'il y a entre les vrais sentimens de St. Augustin, & les erreurs capitales de la Philosophie des Idées de vostre ami, qu'il perdist toute esperance de pouvoir tromper le monde en se prévalant injustement de l'autorité de ce Saint.

XXIV. REMARQUE.

Tout ce que Mr. Arnauld vient de faire dire à Saint Auguſtin n'a pas ſeulement le moindre rapport à mes ſentimens. Cependant il croit *avoir mis dans un ſi grand jour*, &c. Reliſez le Texte. Je croi avoir prouvé invinciblement, que jamais perſonne n'a été plus oppoſé à Saint Auguſtin que Mr. Arnauld touchant la nature des *idées*. Reliſez, s'il vous plaiſt, les Chap. VII. & XXI. de ma *Réponſe*, & jugez lequel de nous deux *a trompé* le plus le monde, de Mr. Arnauld, ou de moi.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

On peut tirer encore de là un grand avantage; c'eſt que c'eſt avoir ruiné de fond en comble ſon magnifique palais des Idées, que d'avoir monſtré, comme je viens de faire, qu'on ne peut mettre en Dieu de vraye étenduë ſans le rendre corporel. Il ne faut pour cela que conſiderer de quels materiaux il a bâti ce palais.

XXV. REMARQUE.

Tout au contraire, ſi l'étenduë intelligible dont je bâtis mon *magnifique palais* étoit

étoit materielle, il ſeroit ruiné de fond en comble ; parce que mon palais *d'idées* n'eſt bâti qu'avec des materiaux *intelligibles.*

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

Il a ſuppoſé gratuitement & ſans aucun principe, ou ſur des principes que je l'ai contraint d'abandonner, que les corps que Dieu a creés ne ſont pas intelligibles en eux-mêmes, & qu'ils ne peuvent être l'objet de nos connoiſſances.

XXVI. REMARQUE.

Je n'ai point *ſuppoſé gratuitement & ſans aucun principe, que les corps n'étoient point intelligibles par eux-mêmes.* Il faut être bien fermé à la verité, pour ne pas comprendre que ſi on voyoit les objets en eux-mêmes, il ſeroit impoſſible qu'on en viſt qui ne ſeroient point. Mais lui, Monſieur, quelle preuve a-t-il donné que *les modalités de l'ame ſont eſſentiellement repréſentatives*? Vous avez lû ſon livre; y en avez-vous trouvé quelqu'une. Il m'a, dit-il, *obligé d'abandonner mes principes.* Cela eſt vrai : mais c'eſt dans ſon imagination,

où pour goûter les plaiſirs & meriter les honneurs du triomphe, il ſe forme à tous momens des phantômes qu'il puiſſe facilement diſſiper. Comment m'obligeroit-il d'abandonner mes principes, lui qui ne les comprend qu'à demi, ou du-moins qui juſques ici n'a rien propoſé qui puſt embaraſſer les perſonnes les moins éclairées? Je fais graces à Mr. Arnauld, & je juge de lui le plus équitablement que je puis, en diſant qu'il n'a pas compris ce qu'il a combattu. Il vous eſt bien facile, Monſieur, d'en voir les raiſons.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

Il a conclu de là que nous ne les pouvons connoître que par des êtres repréſentatifs diſtingués des perceptions intimement unis à nôtre ame. Ces êtres repréſentatifs étant ainſi ſuppoſés, il a prétendu qu'on ne les pouvoit concevoir qu'en cinq manieres, dont il a rejetté les quatre premieres comme étant entierement inſoûtenables.

Il s'eſt donc réduit à la derniere, qui eſt que ces êtres repréſentatifs ne peuvent être qu'en Dieu, d'où il a conclu, que ce n'eſt qu'en Dieu que nous pouvons voir les ouvrages de Dieu.

Il

Il a recherché en-ſuite de quelle maniere nous les pouvions voir en Dieu, & après avoir dit un mot des idées que Dieu a de chacun de ſes ouvrages, & ne s'y être pas arrêté, il s'eſt déterminé à nous donner pour ſeul & unique moyen de cette vûë des corps en Dieu, l'étenduë intelligible infinie que Dieu renferme.

Il paroit d'abord avoir appréhendé de déclarer trop ouvertement ce qu'il entendoit par cette étenduë intelligible infinie que Dieu renferme : mais enfin étant devenu plus hardi, il n'a point feint de nous apprendre par la IX. *Méditation & par ſa note marginale de la page* 78. *de ſa Réponſe, que ce qu'il entend par cette étenduë intelligible infinie, eſt une vraye & formelle étenduë qui eſt en Dieu, & qui ne pourroit être en nôtre ame ſans qu'elle fuſt materielle & corporelle.*

Que s'enſuit-il de tout cela ? Sinon que ce palais des idées qu'on s'imagine avoir élevé à la gloire de Dieu, eſt un édifice d'erreur qui le deshonore, puis qu'il a pour fondement cette penſée chimerique, que les ouvrages de Dieu ne peuvent être l'objet de nos connoiſſances ; & pour ſon comble & ſa perfection cette impieté voilée d'une fauſſe apparence de pieté, qu'il y a en Dieu une vraye & formelle étenduë, qui ne pourroit être en nôtre ame ſans qu'elle fuſt corporelle.

XXVII. REMARQUE.

Il faut que Mr. Arnauld finiſſe par *fouiller* encore dans mon cœur; je me ſers ſouvent de ce terme, mais c'eſt que Mr. Arnauld me l'a fourni, & que j'ai plus de ſujet que lui de m'en ſervir. Il faut, dis-je, qu'il *fouille* encore une fois dans mon cœur, pour y découvrir ce qui n'y fut jamais, & ce que Dieu ſeul pourroit y découvrir, ſi cela y étoit; il faut qu'il le découvre pour le publier devant le monde, au-lieu de tourner les eſprits ailleurs, & de m'avertir que j'expliquaſſe ce qui pouvoit lui faire peine. Si Mr. Arnauld avoit eu autant d'équité qu'il ſe pique d'en avoir; ſi ſon *chagrin* ne l'avoit point empêché de voir les choſes comme elles ſont, aſſûrément, Monſieur, il n'auroit point trouvé dans mes livres des ſentimens qui n'y ſont point, & que perſonne n'y avoit trouvé avant lui. Mais il faut que les paſſions ſe juſtifient, lors qu'elles ſont excitées. L'Auteur de *la Recherche de la Verité* n'eſt plus *nôtre* ami, ce n'eſt plus que le *vôtre*: il faut donc trouver des *impietés* dans ſes livres, & des *artifices* dans ſa conduite, pour les répandre plus facilement. Il avance des ſentimens qui ont le ca-

caractere de la nouveauté; il ſera facile par là d'effrayer l'imagination des hommes, de les ébranler, de les ſoûlever contre lui. Au-reſte, nous nous ferons honneur, en diſant que nous ſommes obligés *d'avertir l'Egliſe du poiſon dont on veut infecter la pureté de ſa doctrine, & de découvrir les artifices dont on ſe couvre pour le répandre plus facilement.* Il ſoutient *qu'on voit en Dieu toutes choſes.* Ce ſentiment, quoi qu'appuyé de l'autorité de Saint Auguſtin, choque l'imagination qui eſt la maiſtreſſe du monde. Ainſi nous rendrons facilement ridicule par cet endroit-là l'Auteur qui le renouvelle; nous le ferons paſſer pour viſionnaire. Nous convaincrons facilement le monde, qui d'ordinaire n'entend rien dans ces matieres, que tout ce qu'il avance n'eſt pas *moins impie qu'extravagant:* il ſuffira de dire, que *ce palais d'idées qu'on s'imagine avoir élevé à la gloire de Dieu, eſt un édifice qui le deshonore, puis qu'il a pour fondement cette penſée chimerique, que les ouvrages de Dieu ne peuvent eſtre l'objet de nos connoiſſances; & pour ſon comble & ſa perfection, cette* IMPIETE' VOILE'E D'UNE FAUSSE APPARENCE DE PIETE', *qu'il y a en Dieu une vraye & formelle étenduë.* Page 359.

Tout cela, Monſieur, naiſt un peu plus naturellement dans l'eſprit, après ce que nous venons de lire, que cette horrible penſée, que j'ai eu deſſein *de répandre par des artifices le poiſon de l'impieté.* Ainſi je ne crains point de dire, qu'il y a bien de l'apparence que nôtre ami a fait de ſemblables réflexions, & qu'il eſt bien difficile de s'empêcher de croire, qu'il n'ait écrit ſouvent dans le mouvement qu'elles ont pû exciter en lui. Mais à Dieu ne plaiſe que je l'aſſûre avec affectation, ou dans un deſſein déterminé de le faire croire aux autres. A Dieu ne plaiſe que je me ſerve de ces termes affirmatifs : *C'eſt* SANS DOUTE *dans cette appréhenſion d'expoſer trop toſt*, & le reſte. *Il paroit d'abord avoir appréhendé de déclarer trop ouvertement..... Mais enfin* E'TANT DEVENU *plus hardi*, & le reſte. J'ai dit moi-même que Mr. Arnauld avoit ſur la grace des ſentimens inſoutenables. Il eſt vrai, je l'ai dit : mais c'eſt une choſe que bien d'autres ont dit avant moi, & qu'il étoit à propos que je diſſe à-cauſe des faux bruits qu'on avoit fait courir. Mais ce n'eſt point là une accuſation nouvelle. De-plus, je n'ai point deviné : les termes ſont clairs †. Ce que j'ai aſſûré n'eſt point fondé ſur une note marginale *obſcure & énig-*

† *Voyez la 2. Lettre.*

énigmatique, & qui ne revient à rien. Mr. Arnauld appelle ſans façon *Pélagiens*, ceux qui ne ſont point de ſon ſentiment. Il fait un dogme de *foi* de ce qui ne le fut jamais. J'ai donc pû dire † qu'il *dogmatiſoit*, ſi c'eſt dogmatiſer que de faire de nouveaux dogmes. Mais je ne l'ai point repréſenté comme un miſerable *qui répand par des artifices le poiſon de l'impieté.* Il eſt malheureuſement pour lui dans de méchans ſentimens: mais je ne croi pas qu'il ſoit ſi deſeſperément vendu à l'iniquité, qu'il vouluſt par des artifices indignes en toutes manieres, répandre dans les eſprits des ſentimens qu'il n'oſeroit publier.

† *Voyez le 3. Chap. de ma* Réponſe.

En voilà aſſez, Monſieur, pour une premiere lettre. Vous en recevrez dans quelques jours une ſeconde, dans laquelle vous verrez que Mr. Arnauld ſe défend mal du reproche que j'ai crû lui devoir faire de *dogmatiſer*. En verité, Monſieur, je voudrois bien qu'il puſt me faire comprendre que j'ai eu tort en cela, & qu'effectivement il n'a rien avancé qui ne ſoit conforme aux ſentimens de l'Egliſe. Enfin vous en recevrez une troiſiéme, dans laquelle je vous prendrai pour juge de certains faits ſur leſquels j'ai écrit de

bonne foi le petit recit qui eſt dans le premier Chapitre de ma Réponſe. C'eſt là, Monſieur, tout ce que j'ai réſolu de vous écrire : car je ne croi pas que vous ayez beſoin de nouveaux éclairciſſemens ſur les repliques que Mr. Arnauld a fait à ma *Réponſe*. Il ſuffit d'entendre la matiere, pour comprendre que s'il a fait une ſi groſſe replique à une ſi courte Réponſe, c'eſt qu'il parle de ce qu'il n'entend pas. Vous en jugerez. Je veux employer mes écritures, comme je vous ai déja dit au commencement de ma Lettre, & n'en point faire inutilement de nouvelles. Je vous demande ſeulement que vous ne liſiez point la *Défenſe* ſans la *Réponſe*, & que vous confrontiez exactement les paſſages. Et j'eſpere que vous approuverez le deſſein que j'ai pris de décharger le public d'un livre inutile, & d'un procès qui ne peut ſervir qu'à exciter dans les eſprits des paſſions dangereuſes. Je vous aſſûre, Monſieur, que mon inclination me portoit fort à ne faire aucune Réponſe : mais il a fallu me ſurmonter à-cauſe de la qualité de l'accuſation jointe à l'autorité de l'accuſateur. Il me ſeroit aſſûrément auſſi facile de réfuter le reſte de la *Défenſe*. Je croi que ceux qui entendront mes ſentimens

mens n'en douteront nullement : mais il vaut mieux conſerver la paix dans les eſprits, que de les animer & de les aigrir par des livres contentieux, & même que de les obliger à employer de bonnes heures, pour reconnoître que Mr. Arnauld n'a rendu à mes réponſes que de fort méchantes repliques. Je ſuis, &c.

II. LETTRE,

Dans laquelle l'Auteur juſtifie ce qu'il a écrit contre le ſentiment de Mr. Arnauld ſur la grace.

MONSIEUR,

JE ſuis perſuadé que tous ceux à qui vous ferez voir ma premiere Lettre, ſeront fort ſurpris que Mr. Arnauld ait eu aſſez peu de charité & de lumiere pour m'attribuer cette impieté, *de faire Dieu corporel*: car il m'a impoſé cette erreur avec ſi peu de fondement & tant de vehemence, qu'aſſûrément on en doit être étonné. Mais j'eſpere que ceux qui liront celle-ci, jugeront que ce n'eſt pas ſans raiſon que j'ai dit de lui qu'il *dogmatiſoit*, ſi c'eſt dogmatiſer que de faire de nouveaux dogmes. Car je n'ai point pris, comme lui, pour fondement de mon accuſation, ou plûtoſt de l'avis que je lui ai donné par un ſentiment de reconnoiſſance

ce fort juſte & fort naturel, & encore pour d'autres raiſons, une note marginale † *obſcure & énigmatique*, ni quelque expreſſion équivoque du corps de ſon livre; mais un texte entier, dans lequel il prétend renfermer † *tout ce qu'il peut y avoir de ſolide dans la diſpute de la prédeſtination.* De-plus, je ne l'ai point accuſé par des conſequences indirectes, mais ſur des paroles claires & poſitives. On n'eſt que trop perſuadé dans le monde, qu'il eſt attaché à l'erreur que je lui impute. Bien des gens croyent qu'il l'a toûjours ſoutenuë, & même il la ſoutient encore dans ſa *Défenſe*. Il y fait un *article de foi* de ſon ſentiment, & traite de *Pélagiens* ceux qui lui ſont oppoſés. Mais il m'a impoſé à moi une erreur que je n'ai jamais avancée, & dont j'ai ſoutenu tout le contraire en pluſieurs endroits du livre même auquel il répond. Ainſi on doit être fort ſurpris de ſon accuſation, auſſi fauſſe qu'elle eſt atroce. Mais je croi qu'on ne l'eſt gueres de l'avîs que je lui ai donné. Car dans le fond, mon deſſein n'étoit point tant d'accuſer Mr. Arnauld de *dogmatiſer*, que d'avertir le public, & lui-même, qu'il avoit grand tort de ſoutenir encore aujourdhui les ſentimens que

† *I. Lettre.*

† *Réponſe, Chap. 3.*

quantité de gens lui attribüent depuis long-temps.

Il faut, Monſieur, que je vous tranſcrive ici ce qu'il a écrit contre Mr. * Mallet, & ce que j'y ai répondu, * afin que je juſtifie ma Réponſe, & que vous jugiez ſi j'ai dit quelque choſe contre la verité, lors que je l'ai averti ou accuſé, qu'il *dogmatiſoit*. Voici premierement ce qu'il a écrit contre Mr. Mallet.

* *Tome 2. page 3.*

* *Réponſe, chap. 3.*

EXTRAIT DE LA DEFENSE DE LA TRADUCTION DE MONS CONTRE Mr. MALLET, II. Vol. page 3.

En un mot, tout ce qu'il peut y avoir de ſolide dans la diſpute de la prédeſtination ſe réduit à ſavoir, ſi les merites des Saints auſquels Dieu a deſtiné le Royaume du ciel pour récompenſe, ſont l'effet d'une grace dont ils uſent bien ou mal comme il leur plaiſt, ou ſi ce ſont des dons de Dieu, parce que les Saints ne les ont, qu'autant que Dieu les leur fait avoir par l'efficace de ſa grace.

Si les merites, continuë Mr. Arnauld, *étoient l'effet d'une grace de la premiere ſorte, comme ils ne ſeroient pas proprement des dons de Dieu, il faudroit avoüer que la prédeſtination*

tion ſeroit tout-à-fait dépendante de la préviſion des merites. Mais il n'y a que les Pélagiens qui puiſſent avoir cette penſée; & c'eſt un article de nôtre foi, que tous nos merites ſont des dons de Dieu, & qu'il ne donne ſes récompenſes éternelles qu'aux bonnes œuvres qu'il nous a fait faire. Tanta eſt, *dit St. Celeſtin, ou quelque autre qui a fait le Recueil des autoritez du Siege Apoſtolique joint à la Lettre de ce Pape*, erga homines bonitas Dei, ut noſtra velit eſſe merita, quæ ſunt ipſius dona, & pro his quæ largitus eſt æterna præmia ſit donaturus. *Et la raiſon que ce Recueil en apporte, eſt que Dieu fait en nous, que nous voulons & que nous faiſons ce qu'il veut.* Agit quippe in nobis, ut quod vult & velimus & agamus. *Et le II. Concile d'Orange*, &c.

Voici maintenant ce que j'ai répondu à cette déciſion toute nouvelle. *Réponſe, page 34.*

„ Quoi! Mr Arnauld ſoutient encore „ que les merites des Saints s'acquierent „ par une *grace*, *dont ils n'uſent pas bien ou „ mal comme il leur plaiſt*; mais de-plus il „ prétend que ce ſentiment tant de fois „ condamné, eſt un *article de noſtre foi*, & „ traite de *Pélagiens* ceux qui ſoutiennent „ le contraire? Où eſt la tradition de ce „ nouveau dogme? Quel eſt le Concile nou-

„ nouveau qui a corrigé celui de Trente, „ & fait un *article de foi* du ſentiment que „ ce Concile Oecumenique a condamné, „ ou il n'a condamné perſonne, par ces „ paroles. *Si quis dixerit liberum hominis „ arbitrium à Deo motum & excitatum, ni- „ hil cooperari aſſentiendo Deo incitanti at- „ que vocanti, quò ad obtinendam juſtifica- „ tionis gratiam ſe diſponat ac præparet,* NE- „ QUE POSSE DISSENTIRE, SI VELIT „ . . *Anathema ſit.* Voilà les Heretiques „ devenus Catholiques ſur les matieres de „ la grace : car je ne croi pas qu'il s'en „ trouve un ſeul qui ne ſoit pas tout preſt „ de recevoir le prétendu dogme de Mr. „ Arnauld, ſi ce n'eſt peut-être qu'il re- „ fuſeroit d'en faire un article de ſa foi. „ Mais les Peres du Concile de Trente „ ſont de vrais Pélagiens, ainſi que les „ Heretiques les ont appellés tant de fois „ ſur les mêmes principes ſur leſquels Mr. „ Arnauld prononce, *Qu'il n'y a que les „ Pélagiens qui ayent cette penſée, que les „ merites ſont l'effet d'une grace dont nous „ uſons bien ou mal comme il nous plaiſt.*

„ Mais quoi ! les Peres aſſûrent *que nos „ merites ſont des dons de Dieu* ? Oui ſans „ doute. Le Concile en convient auſſi : † „ car tous les Catholiques conviennent, „ que

† *Seſſ. 6. Chap. 16.*

„ que ſans la grace nous ne pouvons faire „ aucun bien, ni acquerir aucun merite. „ On convient que nous ne pouvons mê- „ me vouloir faire le bien, ſans le ſecours „ du ciel: *Voluntas præparatur à Domino.* „ Mais que ce ſecours ſoit invincible, „ qu'il ne ſoit pas veritablement en nôtre „ pouvoir d'en bien & d'en mal uſer com- „ me il nous plaît; pure *pétition* de prin- „ cipe. C'eſt ce que les Peres & les Con- „ ciles n'ont jamais défini. C'eſt plutoſt „ ce qu'ils ont condamné, bien-loin d'en „ faire un *dogme*, & de traiter de *Pélagiens* „ ceux qui ne veulent pas le recevoir, &c.

Je ne tranſcris pas le reſte. Cela ſuffit pour la ſuite. Vous le pouvez voir dans ma *Réponſe*, Chap. 3. Art. 10. &c.

Reprenons un peu, Monſieur, le commencement de ma Réponſe. *Quoi! Mr. Arnauld ſoutient encore que les merites des Saints s'acquierent par une grace dont ils* N'USENT PAS BIEN OU MAL COMME IL LEUR PLAIST; *mais de-plus il prétend que ce ſentiment tant de fois condamné eſt un* ARTICLE DE NOSTRE FOI, *& traite de* PE'LAGIENS *ceux qui ſoutiennent le contraire? Où eſt la tradition de ce nouveau dogme?* &c. Vous voyez, Mr. que j'avertis ici Mr. Arnauld ſur deux fondemens, qu'il dog-

dogmatiſe. Le premier, c'eſt qu'il ſoutient *que les merites des Saints s'acquierent par une grace, dont ils n'uſent pas bien ou mal comme il leur plait.* Le ſecond, c'eſt qu'il aſſûre que ſon ſentiment eſt un *article de nôtre foi*, & qu'il appelle *Pélagiens* ceux qui ne veulent pas le recevoir. Ainſi, Mr. ſi l'un ou l'autre de ces fondemens eſt ſolide : je veux dire, ſi la grace par laquelle les Saints acquierent des merites, ſi la grace interieure, puis que ſans cette grace on ne peut acquerir de vrais merites, eſt telle, que nous en uſons bien ou mal comme il nous plaiſt; ou ſeulement, je vous prie d'y prendre garde, ſi l'Egliſe n'a jamais décidé que cette grace n'eſt point telle, que nous en uſions bien ou mal comme il nous plaiſt, certainement j'ai pû dire avec raiſon, que Mr. Arnauld *dogmatiſoit.* Or non ſeulement il n'eſt pas vrai que l'Egliſe ait décidé le dogme prétendu de Mr. Arnauld, ce qui me ſuffiroit pour juſtifier mon accuſation; qu'au contraire il me paroit certain, auſſi-bien qu'à pluſieurs autres, qu'il eſt condamné par le Concile de Trente comme une hereſie veritable.

Aſſûrément, Monſieur, l'Egliſe n'a jamais décidé, que la grace par laquelle les

les Saints ont acquis leurs merites, n'a pas été telle, qu'il ne fuſt point veritablement en leur pouvoir d'en bien ou d'en mal uſer. Une telle déciſion bien claire & bien formelle n'auroit pas été oubliée dans les conteſtations des deux derniers ſiecles. Mais au-contraire, l'Egliſe aſſemblée dans le Concile de Trente s'eſt expliquée en des termes qui me paroiſſent tout-à-fait contradictoires à la propoſition que j'ai repriſe dans ma *Réponſe* à Mr. Arnauld, comme j'eſpere bientoſt vous le faire voir. Mais cependant je vous prie de prendre garde, que ce n'eſt point à moi à prouver que l'Egliſe n'a point défini ſon dogme prétendu. C'étoit à lui à prouver ce dogme dans ſa *Défenſe*. Il devoit apporter ſur cela quelque déciſion claire & formelle d'un Concile general ou receu de l'Egliſe, au-lieu de me dire des injures : je dis une déciſion claire & formelle, & non une déciſion faite pour défendre la neceſſité de la grace contre les Heretiques, & appliquée à ſoutenir une grace invincible contre les Catholiques. Il ſe ſeroit par là juſtifié pleinement, & m'auroit devant le monde, s'il y prenoit plaiſir, plus couvert de confuſion d'avoir ignoré cette définition, que par toutes ſes injures. Car appa-

apparemment on les prendra plutoſt pour des marques viſibles de ſon impuiſſance, que pour des preuves de ſes ſentimens & des démonſtrations de mon ignorance.

Défenſe, page 13. 14. Mr. Arnauld répond à ce que je viens de vous tranſcrire de ma *Réponſe*, qu'il y a 50. ans qu'il a ſoutenu la grace efficace, & qu'on la ſoutient encore tous les jours en Sorbonne: que le P. Amelote, & les Jeſuïtes mêmes l'ont défenduë: que l'Ordre de Saint Dominique l'enſeigne, & que les *deux ſavantes Facultés de Louvain & de Douay l'ont priſe pour le fondement de leurs celebres cenſures contre* Leſſius, *ſur leſquelles les Docteurs de Louvain dans leur dernier voyage à Rome ayant demandé le jugement du Saint Siege, il leur a été répondu après un ſerieux examen, qu'il n'y avoit rien dans ces cenſures qu'ils ne pûſſent ſoutenir.*

Tout cela, Monſieur, comme vous le voyez bien, ne peut le juſtifier. Car je veux qu'il ſoit permis d'enſeigner que la grace eſt efficace par elle-même: je veux même que Mr. Arnauld dans le paſſage contre Mr. Mallet que je viens de rapporter, ne diſe que ce que diſent les Thomiſtes & quelques Jeſuïtes; ce qui n'eſt pas vrai, comme il eſt facile de le voir en liſant ce même paſſage avec un peu de réflexion.

Mais

Mais je nie à Mr. Arnauld, qu'il lui ſoit permis, ni aux Thomiſtes, ni aux Theologiens de Douay, ni à perſonne, de dire que ſon ſentiment eſt un *article de foi*, ni de traiter de *Pélagiens* ceux qui ne veulent pas le recevoir. Il n'appartient qu'à l'Egliſe de déclarer, ſi une opinion eſt ou n'eſt pas un *article de foi*. Et il eſt certain que du-moins l'Egliſe ſouffre dans ſon ſein, & regarde comme ſes enfans, ceux qui croyent qu'il dépend de nous, non de meriter la grace, ce que ſoutenoient les Pélagiens; mais d'en faire un bon uſage, ou de la rejetter, lors qu'elle nous eſt donnée, ſelon ces paroles du Concile de Trente: *Quippe qui & illam* (gratiam) *abjicere poteſt.* *Seſſ. 6. cap. 5.*

Que Monſieur Arnauld ſe mette humblement à couvert ſous le manteau prétendu de Saint Thomas: j'y conſens & les Thomiſtes auſſi. Qu'il parle comme l'Egliſe a parlé dans ſes déciſions, & on le laiſſera en repos. Celui qui connoit le fond des cœurs ſera ſon juge, s'il ne parle pas ſelon ce qu'il penſe. Mais je lui donne cet avis, qu'il ne le prenne point d'un ton ſi haut. Qu'il ne diſe point que ſon ſentiment eſt un *article de foi*. Qu'il ne traite point de *Pélagiens* ceux qui ne ſe diſent

point

point Thomiſtes. Car autrement on aura raiſon de dire qu'il *dogmatiſe :* autrement, ces Thomiſtes eux-mêmes l'iront déceler, non ſeulement parce qu'ils ſavent bien que leur opinion n'eſt point un *article de foi*, mais encore parce qu'ils auront ſujet de craindre, qu'on ne ſe mêle parmi eux pour éviter d'être découvert; & que peut-être on mépriſe encore aujourdhui des opinions qu'on a autrefois ſi cruellement raillées dans les Lettres Provinciales.

Je ſai bien que Mr. Arnauld n'eſt point l'Auteur de ces Lettres ſi bien écrites. Tout le monde ſait qu'elles ſont du fameux Mr. Paſcal. Mais je croi que tout le monde ſait auſſi que Mr. Arnauld a été de ſes bons amis; & qu'ainſi il a dû l'empêcher de les publier, ou du-moins témoigner qu'il n'en étoit pas content, s'il croyoit alors que les Thomiſtes avoient ſur la grace les mêmes ſentimens que lui, ou s'il étoit tout-à-fait ſincere, lors qu'il ſe rangeoit parmi eux. Mais il y a bien de l'apparence que les premieres de ces Lettres ont été publiées, parce que ni leur Auteur, ni Mr. Arnauld ne prévoyoient pas, qu'un jour l'un ou l'autre ſe trouveroit fort heureux de ſe mettre à couvert à l'ombre d'un *pouvoir prochain* qui n'a jamais aucun

aucun effet. Il eſt vrai que Mr. Arnauld n'y a point recours encore dans le paſſage contre Mr. Mallet. S'il avoit fait plaſtron de ce terme impénétrable, je ne me ſerois pas aviſé de l'attaquer ; car j'ai crû le trouver ſans ce bouclier. Mais je croi lui devoir dire, qu'il fera encore mieux de s'en couvrir en abandonnant là ſon ami, que de s'opiniâtrer à ſoutenir qu'il ne dépend point de nous de réſiſter à la grace interieure, qui nous eſt neceſſaire pour acquerir de vrais merites. Ce n'eſt point que je prenne ce plaiſir malin de le voir dans une poſture fort contrainte pour lui, & ſi agreable à la vangeance de ſes ennemis : mais c'eſt qu'effectivement je voudrois bien qu'il n'euſt que de bons ſentimens, ou du-moins qu'il ne ſcandaliſaſt perſonne, en ſoutenant des erreurs que l'Egliſe ne peut ſouffrir.

Je croi, Monſieur, que vous voyez aſſez, qu'en ſuppoſant même que le ſentiment de Mr. Arnauld ſur la grace ſe puſt ſoutenir, j'ai eu raiſon de dire qu'il *dogmatiſoit*, puis que c'eſt dogmatiſer que de s'attribuer le droit de faire des *articles de foi* de ſes opinions particulieres, & de traiter de *Pélagiens* ceux qui ne veulent pas les embraſſer, ainſi que j'ai montré qu'il

qu'il a fait dans ſa *Réponſe* à Mr. Mallet. Neanmoins je ne ſerois pas content, ſi je ne prouvois encore, que j'ai eu raiſon à l'égard du fond de la queſtion; & même que ce qu'il a la hardieſſe d'appeller un *article de foi*, eſt une hereſie condamnée dans le Concile, ainſi que je l'ai dit dans ma *Réponſe* en ces termes, que je croi devoir juſtifier ici contre la *Défenſe* de Mr. Arnauld, quoi que cela ne ſoit point neceſſaire, pour prouver qu'il dogmatiſe.

„ *Où eſt*, continuai-je, *la tradition de ce*
Seſſ. 6. „ *nouveau dogme? Quel eſt le Concile nou-*
„ *veau qui a corrigé celui de Trente, & fait*
„ *un article de foi du ſentiment que ce Concile*
„ *Oecumenique a condamné, ou il n'a con-*
„ *damné perſonne, par ces paroles:* Si quis
„ dixerit liberum hominis arbitrium à
„ Deo motum & excitatum, nihil coope-
„ rari aſſentiendo Deo excitanti atque vo-
„ canti, quò ad obtinendam juſtificatio-
„ nis gratiam ſe diſponat ac præparet,
„ NEQUE POSSE DISSENTIRE, SI VELIT...
„ Anathema ſit. *Voilà les Heretiques de-*
„ *venus Catholiques ſur les matieres de la*
„ *grace: car je ne croi pas qu'il s'en trouve un*
„ *ſeul qui ne ſoit pas tout prêt de recevoir le*
„ *prétendu dogme de Mr. Arnauld, ſi ce*
„ *n'eſt peut-être qu'il refuſeroit d'en faire un*

„ *ar-*

„ *article de ſa foi. Mais les Peres du Concile*
„ *de Trente ſont de vrais Pélagiens, ainſi que*
„ *les Heretiques les ont appellés tant de fois,*
„ *ſur les mêmes principes ſur leſquels Mr.*
„ *Arnauld prononce*, Qu'il n'y a que les
„ PÉLAGIENS qui ayent cette penſée, *que*
„ *les* MERITES SONT L'EFFET D'UNE GRA-
„ CE DONT NOUS USONS BIEN OU MAL
„ COMME IL NOUS PLAIST.

Il eſt, ce me ſemble, évident, que les paroles que j'ai rapportées du Concile frappent d'anathême l'opinion de Mr. Arnauld, ou le ſens que portent naturellement les termes de ſa *Réponſe* à Mr. Mallet, ſavoir que *nos merites ſont l'effet d'une grace dont nous n'uſons pas bien ou mal comme il nous plaît.* Ce qui ſignifie, ce me ſemble, qu'il n'eſt point veritablement en nôtre pouvoir de n'y pas conſentir, ou de la rejetter : propoſition contradictoire à ces paroles du 4. Canon de la Seſſion ſixiéme, *Neque poſſe diſſentire, ſi velit*; & à celles-ci du 5. Chapitre, *Quippe qui & illam abjicere poteſt.*

Et je vous prie, Monſieur, de remarquer que ce qu'avance ici Mr. Arnauld n'a nul rapport avec la grace efficace par elle-même, en la prenant en general. C'eſt un détour qu'il donne pour éviter le

coup qu'on lui porte à lui, & qu'il voudroit bien faire tomber ſur des Theologiens, dont les ſentimens ne ſont point condamnés. On ſait bien que la grace ne tire point ſon efficace de nos volontés, ſi par *l'efficace* de la grace on entend ſa propre *force* ou ſon action. On veut bien auſſi que la grace ſoit efficace par elle-même, en ce ſens qu'elle produiſe un tel effet dans le cœur de celui à qui elle eſt donnée, à-cauſe de la preſcience de Dieu, qui peut la proportionner de telle maniere à nos diſpoſitions actuelles, qu'il ſaura bien tirer de nous tout ce qu'il lui plaira. Car Dieu, ſans bleſſer nôtre liberté par des graces ou des ſecours invincibles, peut bien nous faire ſervir à ſes deſſeins. Enfin on permet même à Mr. Arnauld, de tirer des decrets divins & abſolus l'efficace de la grace ou l'infaillibilité de ſes effets, pourvû qu'il ſoit toûjours veritablement au pouvoir de celui qui la reçoit, d'y conſentir ou de n'y pas conſentir: pourvû qu'il laiſſe à la volonté une *indifference intrinſeque:* en un mot, pourvû qu'il accorde l'efficace de la grace, comme les Thomiſtes, avec la liberté, par le moyen d'un *pouvoir prochain*, quoi que ce pouvoir n'ait jamais aucun effet: car l'Egliſe

ſouffre

ſouffre qu'on ſoutienne ces opinions. Mais on ne lui permettra jamais de ſoutenir la propoſition que j'ai tirée de ſa Réponſe à Mr. Mallet, parce qu'elle eſt directement oppoſée à la déciſion du Concile ſelon le ſens qu'elle fait naître naturellement dans l'eſprit.

Mais, Monſieur, c'eſt bien à moi à donner des avis à Mr. Arnauld. Je ne ſuis qu'un ignorant. *Je n'ai pas ſû*, ſelon lui, † *que ce qui m'a paru un nouveau dogme, eſt une verité auſſi ancienne que l'Egliſe.... Et on ne s'en étonne pas: car on ſait aſſez que j'ai plus de ſoin de méditer ſur des queſtions abſtraites & metaphyſiques, que de m'informer de ce qui ſe lit dans les Peres, & de ce qui ſe paſſe dans l'Egliſe.* Je n'aurois pas dit de lui qu'il DOGMATISE, *ſi j'avois eu ſoin de bien lire* * *ſa ſeconde Apologie pour Mr. l'Evêque d'Ypres, ſon* † *Analyſe du livre de St. Auguſtin, de la correction & de la grace*, & ſes autres ſavans ouvrages. *Mais voilà ce que c'eſt: pour ſavoir ces faits,* † *il faudroit avoir lû, & les Méditatifs ne liſent gueres, parce qu'ils negligent les faits, pour ne s'occuper que des verités immuables & éternelles.* En verité, Mr. ſi je n'avois lû que les livres de Mr. Arnauld, ce qu'il croit de moi ſeroit encore bien plus veri-

† Page 13.

* Page 17.

† Pag. 14.

† Pag. 18.

table qu'il n'eſt : je ſerois aſſûrément fort ignorant ſur les matieres de la grace, & pire qu'ignorant : car il vaut beaucoup mieux être ignorant, qu'entêté d'opinions très-fauſſes & très-dangereuſes. J'ai lû ſes beaux livres, du-moins pour la plus-part : mais de bonne foi, je ne me ſouviens pas d'y avoir jamais rien appris ; parce que les *Méditatifs* tâchent de comprendre ce qu'ils liſent, & il me ſemble que je n'y ai jamais rien compris que ce que je ſavois déja bien.

La preuve de ma negligence à m'inſtruire des matieres de la grace, c'eſt, dit
Pag. 16. Mr. Arnauld, *que je n'ai rien eu à alleguer contre ſon ſentiment, qu'un Canon falſifié par le retranchement de ces paroles :* Sed velut inanime quoddam nihil omnino agere, merèque paſſivè ſe habere, *qui font voir*, dit-il, *manifeſtement, qu'il n'y eſt rien défini que contre les Lutheriens, qui au commencement de leur Secte nioient entierement le libre-arbitre dans les œuvres de la grace, parce qu'ils prétendoient que ç'étoit Dieu qui faiſoit tout, & que nous ne faiſions que patir, comme auroit fait une choſe inanimée. Un Ecolier en Theologie de deux ou trois ans n'auroit pas ignoré cela*, &c.

Aſſûrément Mr. Arnauld ſe trompe fort,

fort, s'il croit, comme il le dit, *que je n'ai eu qu'un Canon à alleguer.* Si je n'euſſe point craint de fatiguer le lecteur inutilement & hors de propos, j'euſſe pû faire ſur ce ſujet un *préambule* auſſi long, & peut-être plus utile, que celui qu'il a fait à ſa Réponſe à mon Traité : Réponſe ſi long-temps attenduë & ſi fort prônée. Mais je ne devois & ne voulois pas m'étendre ici ſur la matiere de la grace. Mr. Arnauld lui-même s'eſt plaint du peu que j'en ai dit, comme d'une épiſode mal-placée, qui ſelon lui *fait voir à tout le* Page 12. *monde que je n'ai gueres de bon ſens, que j'étois alors animé d'une paſſion bien maligne, que je cherchois une récrimination odieuſe dans un livre que l'on ſait* (il l'en faut croire) *avoir été generalement eſtimé en France, aux Pais-Bas & à Rome.* Que n'euſt-il point dit, de quels termes ne ſe ſeroit-il point ſervi, ſi imitant ſon exemple, j'avois fait ſur cette matiere un livre de plus de trois cens pages pour ſervir de *préambule* à ma *Réponſe*? Encore ce préambule auroit-il été plus à propos que ſon livre des vrayes & des fauſſes Idées, qui aſſûrément n'a pas plus de rapport au Traité de la Nature & de la Grace, qui eſt le principal ſujet de nôtre diſpute, que *la guerre du Turc en*

Hongrie: car je lui accorde tout ce qu'il avance de la nature des Idées, & je n crains point qu'il en tire aucun avantage.

Si, dis-je, je n'euſſe point appréhendé de fatiguer le lecteur inutilement & hors de propos, il me ſemble que je ne me ſerois pas fort tourmenté pour trouver beaucoup d'autres autorités conformes au Concile. Car quand je ſerois infiniment plus ignorant ſur les matieres de la grace, que ne s'imagine Mr. Arnauld, je n'aurois eu qu'à faire uſage des autorités que les Peres Dechamps, le Porcq redoutables Auteurs, † & pluſieurs autres *ont* ramaſſées contre Janſenius & Calvin. Je ne croi pas, il eſt vrai, devoir remplir ma tête de quantité de paſſages de St. Auguſtin ſur la grace. Il me ſuffit de ſavoir exactement le ſujet de la diſpute qu'il a euë avec les Pélagiens, & les dogmes qu'il a défendus contre ces Heretiques & leurs ſucceſſeurs. Je ne tranſcrirai, je croi, jamais le quart des paſſages de ce Pere, que Janſenius en a tranſcrit pluſieurs fois: mais je ſerois bien fâché de l'entendre auſſi mal que lui. Car les *Méditatifs* liſent peu, mais il tâchent de bien comprendre ce qu'ils liſent. Ils ne font pas de gros memoires: ils ſavent que la plus-part des livres

Redoutables, *parce qu'on n'a oſé leur répondre, & que leurs livres ſont très-forts.*

vres ne ſont que des memoires tout faits. Peut-être que ceux qu'ils choiſiſſent valent bien les memoires particuliers de Mr. Arnauld. Mais ils ne s'y arrêtent guéres: car ils ne ſe rendent volontiers qu'à l'évidence de la Raiſon, & à l'autorité infaillible de l'Egliſe. C'eſt pour cela qu'ils citent plûtoſt un Canon très-intelligible d'un Concile general, quoi que connu de tout le monde, que des expreſſions équivoques de quelque Pere, qu'on n'a peut-être jamais entenduës : un Canon auquel on eſt obligé de ſe ſoumettre de bonne foi, que des paſſages qu'on peut ſouvent rejetter, pourvû qu'on le faſſe avec le reſpect qui eſt dû à leurs Auteurs.

Mais quoi ! j'ai * *falſifié* le Canon du Concile ; car je ne le rapporte point tout entier. Autre detour. Je vous prie, Mr. eſt-ce *falſifier* un paſſage, que de ne pas le rapporter tout entier, lors qu'on a ſoin, comme j'ai fait dans ma † *Réponſe*, de laiſſer un vuide avec quelques points, pour marquer qu'il n'eſt point entier ? Si cela eſt, Mr. Arnauld eſt un des plus grands fauſſaires qu'il y ait au monde. Mais de-plus, on ne *falſifie* point un paſſage, ſi on ne ceſſe de tranſcrire, que lors que ce qui ſuit ne change rien dans le ſens de ce qu'on

* *Défenſe, page 16.*

† *Page 35.*

a déja transcrit. Or c'est ce que j'ai fait. Pour vous le faire voir, Mr. car cela est de consequence, il faut que je rapporte ici le Canon tout entier, quoi que connu de tout le monde. *Si quis dixerit, liberum hominis arbitrium à Deo motum & excitatum, nihil cooperari assentiendo Deo excitanti atque vocanti, quò ad obtinendam justificationis gratiam se disponat ac præparet, neque posse dissentire, si velit.* (J'avois ici fini le passage, & laissé un vuide avec quelques points avant *Anathema sit.* Voici donc le *retranchement* sur lequel Mr. Arnauld m'accuse de l'avoir falsifié) SED *velut inanime quoddam nihil omnino agere, merèque passivè se habere, Anathema sit.*

I. Mr. il n'est nullement vrai-semblable que Luther crût que la volonté ne vouloit pas le bien elle-même gayement & volontairement, lors que la grace le lui faisoit vouloir, ou qu'elle fust alors semblable à un tronc inanimé. Les Peres du Concile étoient trop éclairés & trop équitables, pour lui imposer un sentiment qui ne lui est jamais venu dans l'esprit, ni assûrément à personne. Car quoi que dans son livre de *Servo Arbitrio*, il se serve de termes plus durs que Calvin, à-cause qu'il avoit l'imagination plus forte, & moins fine & délicate

cate que lui, rien n'eſt plus clair, lors qu'on lit ce livre, qu'il eſt dans le même ſentiment, qui eſt auſſi celui que Mr. Arnauld ſoutient: ſavoir que la grace agit de telle maniere dans les Saints, qu'ils n'en uſent point bien ou mal comme il leur plait. Mr. Arnauld reçoit le mot de *liberté*: Luther & Calvin n'en veulent point. C'eſt là l'unique difference que je puis découvrir entre le ſentiment de ces deux Heretiques, & celui que Mr. Arnauld avance dans l'endroit que je viens de rapporter & de réfuter. De dire qui agit de meilleure foi, c'eſt ce que je n'oſerois aſſûrer. Mais il me ſemble que ces Heretiques ayant de la *liberté* la même notion que les Catholiques, ils ont dû dire pour parler clairement, & ſoutenir leur erreur, que nous n'avions point la *liberté* de faire le bien, même avec la grace. Au-lieu que de ſoutenir que nous ſommes libres, lors qu'on ſuppoſe avec eux que la grace eſt telle, *que nous n'en uſons pas bien ou mal comme il nous plaiſt*, c'eſt avancer un dogme condamné: mais de-plus, c'eſt faire un *galimatias* où on ne ſauroit rien comprendre.

Secondement, le Concile en veut auſſi-bien à Calvin qu'à Luther. Car Calvin faiſoit alors aſſez de ravage dans l'Egliſe par ſes Ecrits, pour être connu des Peres,

& meriter leur cenſure. Les Theologiens Catholiques de ce temps-là avoient déja aſſez marqué l'horreur qu'ils avoient de ſon ſentiment ſur la grace & ſur la liberté. Or Calvin n'a point ſoutenu *que Dieu fiſt tout, & que nous ne faiſions que patir, comme auroit fait une choſe inanimée*; ce que Mr. Arnauld attribuë à Luther, quoi que cet Heretique ait dit lui-même † pluſieurs fois le contraire, & même dans le plus emporté de ſes livres ſur les matieres de la grace. Ainſi ce que Calvin, auſſi-bien que Luther, a prétendu, c'eſt que la grace de JESUS CHRIST étoit *invincible*, c'eſt que nous n'en uſions pas bien ou mal comme il nous plaiſoit, c'eſt qu'il n'étoit pas veritablement au pouvoir de celui qui la reçoit, d'y conſentir ou de n'y pas conſentir. Car il eſt viſible que ſi nous n'avions pas ce pouvoir, ſi nous n'uſions pas de la grace actuelle bien ou mal comme il nous plaiſt, le ſentiment de Luther ſeroit veritable dans le fond; la volonté ſeroit, au ſens qu'il l'a prétendu, comme une choſe inanimée. Ainſi c'eſt m'inſulter fort injuſtement, que de m'accuſer d'avoir *falſifié le Canon du Concile par le retranchement de ces paroles*, SED VELUT INANIME QUODDAM, &c. Car c'eſt ſe moquer du

† *De ſervo arbitrio, fol.* 171. 203. 216. *du* 3. *Tome de l'édition de l'année* 1603.

du monde, que de prétendre que le Canon que j'ai cité n'ait point condamné Calvin, & n'ait condamné dans Luther que le ſens groſſier d'une propoſition mal-entenduë, qu'un ſens qui n'eſt jamais venu dans l'eſprit de perſonne, parce que le ſentiment interieur que chacun a de ſoi-même y eſt tout-à-fait contraire. Certainement cette particule *adverſative* SED, marque clairement que ce qui la ſuit, *velut inanime quoddam*, &c. ſe doit rapporter à ce qui la précede immediatement, *neque poſſe diſſentire, ſi velit.* Ainſi je n'ai rien *falſifié*. Mais il eſt clair, ce me ſemble, que Mr. Arnauld tâche de corrompre ou de détourner le ſens des paroles qui le condamnent. Il eſt viſible que le Concile n'a ajoûté à ſa déciſion qui eſt fort claire, cette expreſſion obſcure & équivoque, qu'une imagination trop vive & trop emportée avoit † fourni à Luther, que l'ame *eſtoit purement paſſive* à l'égard de la grace; qu'afin de donner à tout le monde de l'horreur pour le ſentiment de cet Hereſiarque. † *Fol.* 194.

En troiſiéme lieu, Calvin, Chemnitius, & les autres Heretiques ont reconnu de bonne foi, que ce Canon condamnoit leurs ſentimens; & c'eſt pour cela qu'ils ont eu l'inſolence de traiter de *Pé-* *In Seſſ.* 6.

lagiens les Peres du Concile. Cependant ces Heretiques ne disoient point que la volonté *estoit purement passive & comme une chose inanimée*, non plus que Mr. Arnauld : mais ils disoient, comme lui, *qu'elle n'use point de la grace bien ou mal comme il lui plaist*. Quoi ! Monsieur, est-ce que Mr. Arnauld se croit à couvert de l'anathême, à-cause qu'il n'est point dans le sentiment de ces premiers Lutheriens imaginaires, qu'il prétend que le Concile a uniquement condamnés ? Soutiendra-t-il obstinément, qu'il est permis de dire, nonobstant la définition de l'Eglise, qu'il ne dépend point de nous de consentir à la grace, ou de n'y point consentir ? Qu'il choisisse, Monsieur, & choisisse bien. S'il choisit bien, j'aurai eu raison de citer comme j'ai fait le Canon du Concile contre son dogme nouveau, qu'il appelle un *article de nôtre foi*. J'aurai pû ne le pas citer entier ; puis que ce que j'en ai cité suffit pour condamner l'erreur qu'il condamnera par son bon choix. Mais si malheureusement pour lui il choisit mal, il sera apparemment le seul Calviniste au monde, qui s'imaginera que ce Canon qui le pulverise, ne le touche point, mais seulement les premiers Lu-

theriens, ainſi qu'il me répond ici, & qu'il a répondu il y a 40. ans à Mr. l'Evêque de Vabres dans ſa II. Apologie de Janſenius. J'appréhende, je vous l'avouë, qu'il choiſiſſe mal. En voici la raiſon. *C'eſt qu'un Ecolier en Théologie de deux ou trois ans n'ignore pas que dans le Canon que j'ai falſifié, ces dernieres paroles,* SED VELUT INANIME QUODDAM, &c. *que j'ai tronquées, font voir manifeſtement qu'il n'y eſt rien de defini que contre les Lutheriens, qui au commencement de leur Secte nioient entierement le libre-arbitre dans les œuvres de la grace, parce qu'ils prétendoient que c'étoit Dieu qui faiſoit tout, & que nous ne faiſions que patir, comme auroit fait une choſe inanimée.* Mais que Mr. Arnauld choiſiſſe bien ou mal; le choix qu'il pourra faire ne ſauroit nuire à la verité que je défens. S'il choiſit bien, ce que je ſouhaite; j'en loüerai Dieu & l'efficace de la grace, & je l'en loüerai lui-même. Mais s'il choiſit mal, je ferai gloire qu'il m'ait traité de *Pélagien*, & qu'il m'ait donné la qualité glorieuſe de *nouveau protecteur de la grace Molinienne, qui a effet ou n'a pas d'effet ſelon qu'il plaiſt à la volonté.* Car ce ſont des titres qui font honneur à ceux qui les reçoivent des ennemis de la foi du Concile,

page 17.

page 17.

que je profeſſerai, s'il plaiſt à Dieu, juſques à la fin de ma vie. Pour abreger ma Lettre, permettez moi, Monſieur, de vous renvoyer à la 13. & à la 14. preuve que le P. le Porcq apporte dans la 1. Part. de ſon livre contre le ſentiment de Janſenius, & au ſavant livre du Pere Dechamps *De hæreſi Janſeniana*, lib. 2. diſp. 2.

Afin, Monſieur, que je réponde par avance aux chicaneries par leſquelles Mr. Arnauld pourroit embaraſſer la déciſion du Concile, quoi que fort exacte & fort préciſe; je vous prie d'obſerver, qu'il ne peut y avoir de milieu entre deux propoſitions contradictoires. Si l'une eſt vraye, il faut par neceſſité que l'autre ſoit fauſſe. Tout homme eſt aveugle, ou ne l'eſt pas: tout corps eſt blanc, ou n'eſt pas blanc. Mais il y a un milieu entre les propoſitions contraires. Tout corps eſt blanc ou noir: cette propoſition eſt fauſſe: il y en a de rouges, de verts, de jaunes. Or cette propoſition du Concile: *Si quis dixerit liberum hominis arbitrium à Deo motum & excitatum ... non poſſe diſſentire, ſi velit:* ou celle-ci du même Concile: *Quippe qui & illam abjicere poteſt*, eſt la contradictoire de celle-ci de Mr. Arnauld: *La grace par laquelle les Saints acquierent leurs merites n'eſt point telle qu'ils en*

en uſent bien ou mal comme il leur plaiſt. Car *pouvoir bien mal uſer* de quelque choſe, & *en bien ou mal uſer comme il nous plaiſt*, ſont deux propoſitions qui réveillent les mêmes idées dans l'eſprit de tous ceux qui entendent le François. Donc la propoſition du Concile étant un article de nôtre foi, celle de Mr. Arnauld eſt une hereſie, bien-loin de pouvoir être un autre *article de foi.*

Il eſt vrai que ſi Mr. Arnauld parloit d'une eſpece de grace differente de celle dont parle le Concile ; ſa propoſition, quoi qu'heretique dans les termes & ſelon les apparences, ne ſeroit pas telle dans le fond. Mais le Concile parle de la grace actuelle : ces paroles, *à Deo motum & excitatum*, ne peuvent en ſignifier d'autre; & Mr. Arnauld ne peut entendre de la grace habituelle ſa propoſition contre Mr. Mallet. Car il ſait bien que ſi la charité même n'eſt excitée par la grace actuelle, on ne peut rien meriter.

Une des preuves que les défenſeurs de la grace invincible apportent plus volontiers, pour montrer que la liberté peut s'accorder avec leur ſentiment, c'eſt *l'impeccabilité* de J. C. Auſſi Mr. Arnauld trouve-t-il moyen de l'inſerer aſſez mal-à-propos dans le XXIII. *Exemple* de la V. Partie de

ſa

ſa *Défenſe* en ces termes. *Si tout acte libre eſt ſujet à erreur, Jeſus Chriſt n'aura conſenti librement à aucune verité, puis qu'il n'a point eſté ſujet à l'erreur; & ſi nous ne faiſons point librement ce que Dieu nous fait faire par une impreſſion invincible*, L'IMPRESSION DE LA GRACE NE POURRA JAMAIS ESTRE INVINCIBLE, QU'ELLE NE DE'TRUISE LA LIBERTE', *& Jeſus Chriſt n'aura point obeï librement à ſon Pere*, PUIS QU'ON NE PEUT DOUTER QU'IL N'AIT ESTE' PORTE' A OBEIR PAR UNE IMPRESSION INVINCIBLE *du Verbe Divin, qui étant uni perſonnellement à ſa ſainte ame, en régloit tous les mouvemens.*

Pour répondre à ce raiſonnement, il n'y a qu'à conſiderer que *l'impeccabilité* de l'ame ſainte de Jeſus Chriſt ſe peut auſſi-bien tirer de *la preſcience & de la direction* du Verbe qui la conduiſoit, que d'une *impreſſion invincible* de la grace. Je m'explique.

Suppoſons, Monſieur, que Dieu, qui prévoit toutes les occaſions où vous ferez de bonnes & de méchantes actions, ne change rien dans les circonſtances où vous devez faire du bien; & que dans les occaſions où vous feriez mal, il en change les circonſtances, ou plutoſt, il vous donne

de

de nouvelles graces tellement proportionnées à vos diſpoſitions, qu'il prévoye que vous en ferez un bon uſage : certainement dans cette ſuppoſition vous ſeriez impeccable, à-cauſe de la preſcience de Dieu, & de ſon application particuliere à vous conduire ; & cela ſans que la grace que vous recevriez fuſt d'une autre nature que celle que tous les hommes reçoivent ; je veux dire, ſans qu'elle fuſt invincible par elle-même. Son effet dépendroit toûjours de vôtre choix : vous ſeriez toûjours parfaitement libre : vous n'agiriez jamais par une *impreſſion invincible :* vous pourriez même en un ſens faire le mal ; mais vous ne le feriez jamais. En un mot, vôtre *impeccabilité* ſe tireroit non d'une efficace particuliere de la grace contraire à la liberté, qui eſt neceſſaire pour le merite, mais de ſa *congruité*, ou de la preſcience & de la direction particuliere de celui qui vous conduiroit.

Cette ſuppoſition peut, ce me ſemble, aider à faire comprendre, comment l'ame de Jeſus Chriſt, qui n'eſtoit point ſujette aux mouvemens de la concupiſcence, & qui étant perſonnellement unie avec le Verbe, ne pouvoit pecher, ſans que ſa faute retombaſt ſur ſa perſonne divine ; a été veri-

veritablement impeccable, quoi qu'elle n'ait point été portée à obeïr par une *impreſſion invincible*. Car le Verbe ne pouvoir manquer de conduire cette ame ſainte qui *ſubſiſtoit* en lui; & Dieu comme *Scrutateur* des cœurs, ne peut pas ignorer les déterminations futures des volontés libres dans toutes les circonſtances poſſibles. Ainſi c'étoit une neceſſité que Jeſus Chriſt fuſt impeccable, ſon humanité ſubſiſtant dans le Verbe Eternel. Mais ſon *impeccabilité* ne venoit nullement d'une grace *invincible* par ſa nature, mais de la direction du Verbe, & de ſon application particuliere à la proportionner à ſes beſoins. Une grace invincible par elle-même auroit détruit en lui cette eſpece de liberté qui lui étoit neceſſaire pour acquerir les merites qui ſont le fondement de nôtre réconciliation, & la ſource de toutes les graces que nous recevons de lui. Comme la délectation, ou le plaiſir prévenant n'étoit pas neceſſaire à Jeſus Chriſt, à-cauſe qu'il n'avoit point de concupiſcence à vaincre; bien-loin *qu'on ne puiſſe douter qu'il ait eſté porté à obeïr par une impreſſion invincible*, ainſi que l'aſſûre Mr. Arnauld, qu'il y a plus d'apparence qu'il n'y a nullement été *porté*, ſuppoſé que

que l'on convienne, qu'il n'y a que le plaiſir prévenant qui nous *porte* au bien, & que la lumiere ne nous y porte point tant, qu'elle fait plûtoſt que nous nous y portons nous-mêmes. Mais je n'explique pas ceci davantage. Vous pouvez lire ſur cette difficulte-là les Articles 33. & 34. du 2. Diſcours du Traité de la Nature & de la Grace, & les Articles 26. & 27. du troiſiéme.

Mais le grand principe, le fondement inébranlable de la grace efficace par elle-même, dans le ſens du paſſage contre Mr. Mallet que j'ai examiné dans ma *Réponſe*, c'eſt que, ſelon Mr. Arnauld, ſi la grace n'étoit point efficace par elle-même, la prédeſtination ne ſeroit point gratuite. Car ſelon lui, † *La grace efficace par elle-même, qui fait que nos merites ſont des dons de Dieu, eſt le fondement de la prédeſtination gratuite.* Ce ſont ſes termes. †*Défenſe, pag.* 13.

J'ai, ce me ſemble, ôté l'équivoque de ces paroles, fort catholiques dans la bouche de St. Auguſtin écrivant contre les Heretiques, mais dont abuſe Monſieur Arnauld écrivant contre Monſieur Mallet, ſavoir, *Que nos merites ſont des dons de Dieu.* Car rien n'eſt plus clair qu'elles ſignifient dans St. Auguſtin, que †*Réponſe aux vrayes & fauſſes Idées, Chap.* 3. *Art.* 9. *& les ſuivans.*

nous

nous ne pouvons ſans la grace ni faire le bien, ni même vouloir le faire: ſans elle nous ne pouvons acquerir de vrais merites, comme le prétendoient les Pélagiens & les Demi-Pélagiens qu'il combattoit. Mais ces paroles dans la bouche de Monſieur Arnauld ſignifient tout autre choſe: ſavoir que *la grace qui nous eſt neceſſaire pour acquerir des merites, n'eſt point telle que nous en uſions bien ou mal comme il nous plaiſt.* Voyez le III. Chapitre de ma Réponſe Art. X. & les ſuivans.

Mais ce que dit ici Mr. Arnauld, *que la grace efficace par elle-même eſt le fondement de la prédeſtination gratuite*, eſt encore plus viſiblement contraire au ſentiment de St. Auguſtin. Permettez moi, Monſieur, de vous le dire: il faut être bien peu inſtruit des conteſtations qu'a euës ce Saint Docteur avec les ennemis de la grace de Jeſus Chriſt, pour parler de la ſorte: car je ne veux pas attribuer ce que Mr. Arnauld dit ici, à d'autres diſpoſitions d'eſprit beaucoup plus indignes d'un Prêtre & d'un Docteur. J'aime bien mieux qu'on croye qu'il *dogmatiſe* par ignorance, ce qui neanmoins ne paroîtra pas vrai-ſemblable à quantité de gens, que par une opiniâtreté déſeſperée. Saint Auguſtin dit

ſi

si formellement, * qu'il n'a parlé de la prédestination, que pour soutenir que la grace n'est point donnée à nos merites, mais qu'elle prévient tous nos merites : & quand il ne l'auroit jamais dit, cela est si évident par le sujet de la dispute qu'il avoit alors, qu'il faut ne voir que le blanc & le noir dans ses livres, pour ne le pas découvrir.

* *De dono perſ. cap.* 19 20. 21. &c.

Qu'on suppose, Monsieur, cette verité inconteſtable, savoir que les Pélagiens nioient la *neceſſité* de la grace interieure pour faire le bien ; & leurs succeſſeurs la *gratuité* de cette même grace, ou la neceſſité d'une *grace prévenante* pour croire en Jesus Christ, souhaiter sa gueriſon, commencer à meriter ; & qu'on liſe St. Auguſtin de bonne foi, ſans préoccupation, & dans le deſſein de s'inſtruire de ſes ſentimens : certainement on ne lui attribuera jamais une *prédeſtination gratuite fondée ſur l'opinion d'une grace efficace par elle-même*, mais une prédeſtination gratuite fondée ſur l'incapacité où nous ſommes depuis le peché de meriter par les forces du libre-arbitre nôtre élection, & la grace particuliere de la délectation prévenante, qui nous eſt maintenant neceſſaire pour contrebalancer les efforts continuels de nôtre con-

concupiſcence, & nous faire perſeverer juſqu'à la fin. Ecoutons St. Auguſtin: c'eſt lui qu'il en faut croire. *Qu'y a-t-il qui nous ait contraint de faire ſi ſouvent valoir les autoritès de l'Ecriture où il eſt parlé de la prédeſtination*, SI CE N'EST A-CAUSE QUE LA GRACE N'EST POINT DONNE'E A NOS MERITES? Mais voici ſes propres termes. * *Quid autem coëgit loca Scripturarum, quibus prædeſtinatio commendata eſt, copioſiùs & enucleatiùs iſto noſtro labore defendi*, NISI QUOD PELAGIANI DICUNT, gratiam Dei ſecundùm merita noſtra dari? *quod quid eſt aliud quàm gratiæ omnino negatio?* * *Hæc ergo ut ingrata Deo ſententia deſtruatur, gratuitis Dei beneficiis quibus liberamur inimica, & initium fidei, & in ea uſque in finem perſeverantiam ſecundùm Scripturas, unde jam multa diximus, dona Dei eſſe defendimus*; QUONIAM SI A NOBIS ESSE DICIMUS INITIUM FIDEI, UT EO CÆTERA DEI DONA MEREAMUR ACCIPERE; CONCLUDUNT PELAGIANI, *gratiam Dei ſecundùm merita noſtra dari*, &c. Et plus bas. *Si autem utrumque Dei donum eſt*, (initium fidei & perſeverantia uſque in finem), *& hæc Deus dona ſua, quod negare quis poteſt? daturum ſe eſſe præſcivit; prædeſtinatio prædicanda eſt, ut*

* *De dono perſ. cap. 20.*

* *Cap. 21.*

ut poſſit VERA *Dei gratia, hoc eſt,* QUÆ NON SECUNDUM MERITA NOSTRA DATUR, *inſuperabili munitione deffendi.* Et dans le Chap. 17. *Sed impediri potiùs atque ſubverti hac prædeſtinationis prædicatione illum* TANTUMMODO *perniciosiſſimum errorem; quo dicitur* GRATIA DEI SECUNDUM MERITA NOSTRA DARI. Il eſt clair par ces paſſages de St. Auguſtin, qu'il ne défend la prédeſtination gratuite, que parce que ſelon lui la prédeſtination n'eſt que la preſcience que Dieu a de ſes propres dons, & que ces dons ſont gratuitement donnés, & non merités par les forces naturelles: contre ce que prétendoient les Demi-Pélagiens qu'il combattoit, & qui vouloient que la raiſon du choix de Dieu ſe tiraſt du bon uſage qu'on pouvoit ſans la grace faire de ſa liberté. Prenez la peine de lire ſeulement les Chapitres 19. 20. & 21. du livre de St. Auguſtin *Du don de la perſéverance*, & j'eſpere que vous ſerez perſuadé de ce que je vous dis. Mais s'il vous reſte quelque doute ſur cette matiere, je croi que vous ne pouvez mieux faire pour vous en éclaircir, que lire les livres de Saint Auguſtin *de la Grace & du Libre-arbitre, de la Correction & de la Grace, de la Prédeſtination des Saints, & du don*

de

de la perſeverance, avec les ſavans Commentaires du R. Père Charles Joſeph Capucin. Ils ſont, comme vous verrez, un peu plus *Auguſtiniens* que l'Analyſe que M. Arnauld a faite du livre de la *Correction & de la Grace*.

C'eſt une verité conſtante, que la prédeſtination eſt gratuite au ſens de St. Auguſtin & de ſes Diſciples, St. Proſper, St. Fulgence, & des autres Anciens. C'eſt une erreur inſoutenable, qu'elle ſoit gratuite au ſens de Mr. Arnauld dans ſa *Réponſe*, de Janſenius, de Calvin. Et c'eſt une opinion tout-à-fait arbitraire, qu'elle ſoit ou ne ſoit pas gratuite, au ſens que les Theologiens en diſputent ordinairement : car communément il n'eſt point tant queſtion parmi eux de la prédeſtination, que de l'ordre que chacun peut mettre ſelon ſa penſée entre les decrets divins. Il n'y a qu'à définir ce qu'on entend par ce mot de *prédeſtination*, pour éclaircir ces trois choſes.

I. Saint Auguſtin définit la *prédeſtination* en ces termes. *Prædeſtinatio eſt præſcientia, & præparatio beneficiorum quibus certiſſimè liberantur quicumque liberantur.* Or il eſt clair par cette définition, & par pluſieurs autres du même Saint, & encore par

De dono perſev. cap. 4.

par l'explication que St. Proſper & Saint Fulgence donnent de ſes ſentimens, qu'il parle de la prédeſtination à la grace. En effet, il n'étoit queſtion alors que de cette prédeſtination contre les Pélagiens, & ce terme *liberantur* ne marque ordinairement dans St. Auguſtin, que la délivrance du peché par la charité. Quoi qu'il en ſoit, du-moins eſt-il clair que cette prédeſtination renferme la prédeſtination à la grace. Car ſelon St. Auguſtin, il y a ſeulement cette difference entre la prédeſtination & la grace, que la prédeſtination eſt le deſſein que Dieu a de donner la grace, & que la grace eſt l'execution de ce deſſein. *Inter gratiam*, dit-il, *& prædeſtinationem hoc tantùm intereſt, quòd prædeſtinatio eſt gratiæ præparatio; gratia verò jam ipſa donatio.* Or la grace eſt neceſſairement gratuite : on ne peut la meriter par les forces du libre-arbitre. Donc il eſt certain que la prédeſtination au ſens de St. Auguſtin eſt purement gratuite. C'eſt de cette prédeſtination † telle qu'il la définit, & telle qu'il la ſoutient contre les Pélagiens & leurs ſucceſſeurs, qui vouloient que la raiſon du choix de Dieu & la diſtribution de ſes graces ſe tiraſt du bon uſage qu'ils prétendoient faire de leur liber-

De Prad. cap. 10.

† *Voyez le chap. 17. de dono perſev.*

té : c'eſt, dis-je, de cette prédeſtination dont il parle avec tant d'aſſûrance en ces termes, dont on a tant abuſé : *Hoc ſcio neminem contra iſtam prædeſtinationem quam ſecundùm Scripturas Sanctas defendimus, niſi errando diſputare potuiſſe.* Pour peu qu'on ait lû ſans prévention les ouvrages que St. Auguſtin a compoſés contre les Prêtres de Marſeille à la ſollicitation de Saint Proſper & de St. Hilaire, on ne peut douter que c'eſt la ſeule choſe qu'il prétend ſoutenir contre ces ennemis de la grace prévenante.

De dono perſev. cap. 19.

II. Que la prédeſtination gratuite au ſens de Mr. Arnauld ſoit inſoutenable, cela me paroit évident. Car outre qu'il ne parle ici & dans le paſſage contre Mr. Mallet que j'ai rapporté, que de la prédeſtination à la gloire, il ne la fonde pas, comme Saint Auguſtin, ſur la *neceſſité de la grace prévenante*, ou de la *gratuité* de la grace, mais ſur des ſecours actuels, ou des graces telles, qu'il ne dépende point de nous d'en bien ou d'en mal uſer. Saint Auguſtin tire l'efficace de la grace, je veux dire l'infaillibilité de ſes effets, de la préſcience de Dieu & de la *congruité* de cette même grace avec les diſpoſitions actuelles de celui à qui elle eſt donnée, & qui peut veritable-

Lib. 1. ad Simp. quæſt. 2. de dono perſev. chap. 14. & ailleurs.

blement la rejetter ; & que Dieu neanmoins qui penetre les cœurs, & connoit les déterminations futures de nos volontés, prévoit bien qu'on ne la rejettera pas. Mais Mr. Arnauld ne veut pas que l'efficace de la grace ſe tire d'ailleurs que de ſon *invincibilité*. Il ſoutient qu'il ne dépend point de nous d'en faire un bon uſage, ou de la rejetter. La grace *dont l'effet dépend de la volonté*, c'eſt ſelon lui, *une grace Molinienne*. En un mot, ſi elle n'eſt efficace par elle-même, nos *merites*, ſelon lui, ne ſont point proprement des *dons* de Dieu, & il n'y a plus de *prédeſtination gratuite*.

III. Tous les Catholiques demeurent d'accord, que la prédeſtination eſt gratuite en ce ſens, que la raiſon du choix de Dieu n'eſt point en nous, ou que ce ne ſont point nos merites naturels qui le déterminent à nous donner ni la grace ni la gloire. En un mot, nôtre prédeſtination n'eſt point en conſequence de la préviſion de nos merites naturels. Cela eſt certain, & c'eſt en ce ſens qu'il faut interpréter ce que diſent quelques Theologiens, que la prédeſtination gratuite eſt *un article de foi décidé contre les Pélagiens*. C'eſt en ce ſens que (*a*) St. Thomas & le Cardinal (*b*) Bellarmin tant cités par

(a) *In Epiſt. ad Rom. cap. 8. Lect. 6.*

(b) *De Gratia & libero arbitrio lib. 2. cap. 15.*

Mr. Arnauld, & quelques autres Theologiens aſſez éclairés pour ſavoir ce qu'ils diſoient, & ne pas ſe contredire, ſe ſont expliqués. Mais il eſt permis de ſoutenir que Dieu ne nous prédeſtine à la gloire, que parce qu'il a prévû que nous la meriterions par ſa grace. Et toute cette diſpute de la prédeſtination ſe réduit à ſavoir, ſi Dieu veut premierement ſauver tels & tels, & leur donner pour cela telles & telles graces : ou ſi Dieu veut premierement donner ſa grace à tels & tels, & ſauver ceux qu'il prévoit en devoir *faire* un bon uſage. Ainſi cette queſtion arbitraire ne conſiſte que dans l'ordre que chacun peut mettre, comme il le juge plus raiſonnable, entre les decrets divins : car l'Egliſe n'a rien défini ſur cela. Pour moi, j'ai ſuffiſamment expliqué mon ſentiment ſur cette matiere dans le Traité *de la Nature & de la Grace.* Je croi que Dieu ne forme point de deſſeins ſans avoir prévû tous les moyens de les executer, & qu'il n'en choiſit tel ou tel, que parce qu'il reconnoit que ce deſſein a un plus grand rapport de ſageſſe & de beauté avec les voyes qui le peuvent executer, que tout autre deſſein avec toute autre voye. C'eſt que je ne croi pas que la ſageſſe de Dieu étant

étant infinie, il doive changer de conduite à tous momens, ou agir par des volontés particulieres. Je ne croi nullement que la providence de Dieu reſſemble à celle des hommes, ni qu'il execute ſes ouvrages par une conduite qui ne porte point le caractere de ſes attributs.

Je penſe, Monſieur, que vous voyez bien maintenant, que j'ai eu fort grande raiſon d'avertir Mr. Arnauld qu'il *dogmatiſoit*, & qu'il n'y aura gueres de gens qui croiront ſur ſa parole, que je l'ai fait *par une ignorance & une hardieſſe incroyable*. Rien aſſurément *n'eſt plus indigne d'un Preſtre & d'un Chreſtien, que de fouiller dans mon cœur* comme il a fait, pour attribuer à un deſir malin de le perdre de réputation, ce qu'il devoit attribuer à l'amour de la verité. *Voilà*, dit-il, *ce qui lui a fait prendre pour me flêtrir, & pour me perdre de réputation, le conſeil le plus mal-honneſte & le moins ſage, le plus mal concerté & le plus mal executé qui fût jamais. Ce conſeil a été de me faire paſſer pour un Dogmatiſte, & de m'en attribuer tous les caracteres.* Cela eſt un peu fort, ce me ſemble: car, Monſieur, j'ai rapporté ſes propres termes; je ne l'ai point accuſé par des conſequences. Je n'ai point découvert au monde ce que le

monde ne ſavoit pas. Car ce n'eſt pas d'aujourdhui qu'on l'accuſe de n'avoir pas ſur la grace de bons ſentimens ; & l'on ſavoit déja aſſez ce qu'il me reproche injuſtement d'avoir dit par un eſprit de calomnie, *Qu'il y a bien des gens qui vivent tranquillement dans une opiniâtreté malheureuſe ſous ſon autorité.* En un mot, je n'en ai point uſé à ſon égard comme il en a uſé envers moi. Je croi avoir obſervé les regles qu'il preſcrit aux autres, & qu'il a lui-même fort negligées. De quoi ſe plaint-il? Que ne déſavouë-t-il ce que j'ai tiré de ſa *Réponſe?* Qu'il avouë que les Catholiques ne ſont point *Pélagiens*, & qu'il a eu tort de traiter avec inſulte & avec mépris ceux qui n'entrent point dans ſes ſentimens. Qu'il parle toûjours comme les Thomiſtes, & n'avance point comme *des articles de foi* des propoſitions déja condamnées, principalement lors qu'il prétend réduire à peu de paroles *tout ce qu'on peut dire de ſolide ſur la prédeſtination.* Je le ſouhaite, Monſieur, plus que je ne puis vous le dire. Je voudrois bien même m'être trompé dans les erreurs que je lui ai attribuées, & que ce qui m'a paru convaincant ne le ſoit pas. Car pour me ſervir de ſes † termes, *Si on peut me faire voir que ce que j'ai pris*

† *Dans ſon Avis au Lecteur.*

pris pour évident ne l'eſt pas : ou ſi lui-même déſavouë ces erreurs nettement & ſans équivoque, en donnant de bonnes réponſes à ce qui porte naturellement à les lui attribuer, je changerai ſans peine de penſée. Ce ne laiſſera pas neanmoins d'eſtre une choſe avantageuſe à l'Egliſe, d'avoir tiré de lui cette confeſſion, & d'avoir par là levé le ſcandale qu'auroient pû donner ſes propoſitions ambiguës, s'il ſe trouvoit qu'elles n'euſſent eſté qu'ambiguës. Mais je vous prie ſur tout de bien remarquer, que Mr. Arnauld n'ayant point de droit de faire des *articles de foi*, ni de traiter de *Pélagiens* ceux que l'Egliſe, qui ſeule a ce droit, regarde comme ſes enfans, j'ai eu raiſon de dire qu'il *dogmatiſoit*, puis que c'eſt dogmatiſer que de faire de nouveaux dogmes, & de traiter d'Heretiques avec une opiniâtreté qui paroit déſeſperée, ceux qui ne veulent pas les recevoir. Cela ſeul me ſuffit : car il n'eſt pas neceſſaire pour juſtifier ce que j'ai dit de Mr. Arnauld, que je prévoye toutes les réponſes qu'il peut me faire, ni que je ferme tous les endroits par où il peut s'échapper en ſe mêlant avec les Thomiſtes. Ce ſeroit pour moi bien des affaires, car il échappe à tout le monde par ſes diſtinctions & par ſes ſophiſmes. Mais j'appré-

hende fort qu'il n'échappe point à la colere de celui qui connoit le fond des cœurs, ni à la condamnation que l'Egliſe a prononcée contre ceux qui ſoutiennent, *qu'on ne réſiſte jamais à la grace interieure.* Pluſt à Dieu, Monſieur, que je me trompe, & que mes appréhenſions ſoient mal-fondées ! mais je ne ſuis pas le ſeul qui craigne pour lui, & il me ſemble qu'il eſt obligé de nous raſſûrer : il me ſemble qu'il ſe doit cela à lui-même. Je me ſuis juſtifié dès que j'ai appris l'accuſation injuſte qu'il a formée lui ſeul contre moi. J'ai déclaré nettement dans ma premiere Lettre, que je n'ai jamais crû que Dieu fuſt corporel. Qu'il ſe juſtifie de-même ſur le reproche que je lui ai fait après pluſieurs autres, qu'il dogmatiſe & qu'il a dogmatiſé ſur les matieres de la grace. Cela eſt de la derniere conſequence & pour lui, & pour quelques perſonnes qui l'écoutent peut-être avec plus de ſoumiſſion & de reſpect, que la voix de leur Paſteur. Il faut toûjours commencer par les choſes eſſentielles, & mettre ſa foi & celle des autres à couvert de tout reproche, avant que de s'arrêter à des opinions indifferentes. Ainſi je lui déclare que j'appréhenderois de manquer à l'ordre de mes devoirs, ſi

par

par des réponſes à ſa Défenſe aſſez inutiles, je l'appliquois à des queſtions de Philoſophie dans un temps qu'il ne doit penſer qu'à juſtifier ſes ſentimens ſur des matieres décidées. Je philoſopherai avec lui très-volontiers, lors qu'il ſe ſera expliqué nettement & ſans équivoque ſur le ſujet de cette Lettre. Qu'il y penſe ſérieuſement & devant Dieu : cela le merite bien, & le temps le preſſe. A ſon âge principalement on ne doit penſer qu'à paroître ſans tache devant le tribunal du juſte Juge. Je ſuis, &c.

III. LETTRE,

Dans laquelle l'Auteur juſtifie le recit de certains faits qu'il a avancés dans ſa Réponſe *au livre* des vrayes & des fauſſes Idées.

MONSIEUR,

IE vondrois bien pouvoir me diſpenſer d'écrire pour juſtifier ma conduite dans l'eſprit de ceux qui aurout lû la *Défenſe* de Mr. Arnauld : car dans le fond, qu'importe au monde que je ne ſois pas tel qu'il me repréſente dans cet ouvrage ? Il ſuffit que la verité ſoit à couvert de ſes ſophiſmes. C'eſt cela ſeul, dira-t-on, qu'il falloit éclaircir, & ne pas ſe mettre en peine de ce qu'on penſera de vous. Pourquoi ne pas répondre aux trois quarts de ſa *Défenſe*, & negliger de réſoudre les principales difficultés qu'il y propoſe ? Il faut que les Auteurs reſpectent le public, & ménagent le temps de

de ceux qui leur ſont l'honneur de lire leurs ouvrages: & ſi Mr. Arnauld a employé une grande partie de ſon livre pour appliquer les hommes à des ſujets qui ne regardent que ſa perſonne, il ne s'enſuit pas qu'on ait droit de l'imiter. J'avouë tout cela, Monſieur: mais je ne croi pas devoir répondre en forme à la *Défenſe* de Mr. Arnauld, parce qu'il me ſemble que cela n'eſt pas neceſſaire à l'égard de ceux qui ſavent bien mes ſentimens; & qu'à l'égard des autres, ce ſeroit aſſûrément une choſe fort inutile, & encore pour les raiſons que je vous ai dêja * écrites. Je m'arrête ici à des faits perſonnels, parce que je me dois cela à moi-même, de me juſtifier de la *mauvaiſe foi* dont Mr. Arnauld m'accuſe à tous momens; & qu'il n'en eſt pas de ces faits, comme du reſte de ſon livre, dont on peut facilement découvrir les ſophiſmes, en confrontant exactement les paſſages de divers livres publics. Il ſuffit ſeulement que j'avertiſſe le monde, que tout ce que je vas dire préſentement n'eſt point tant ici afin qu'on le liſe, qu'afin qu'on le puiſſe lire, & qu'ainſi on n'ait aucun ſujet de ſe prévaloir de mon ſilence pour me condamner injuſtement.

* 1. Lettre.

Dans le premier Chapitre de ma *Réponſe* au livre *des vrayes & des fauſſes Idées*, j'ai crû, Monſieur, devoir faire un récit fort court de la conduite que j'ai tenuë touchant le Traité *de la Nature & de la Grace* par rapport à Mr. Arnauld; afin qu'on ne puſt pas s'imaginer, que je lui euſſe donné ſujet d'écrire contre un livre imprimé il y a plus de dix ans; & que par là on reconnuſt plus clairement, qu'il donnoit le † change d'une maniere fort mal-honnête, en prenant dans *la Recherche de la Verité* un ſujet propre à me décrier, à-cauſe de l'abſtraction de la matiere & de la nouveauté de l'opinion. Car ayant affaire à une perſonne dont la réputation eſt extraordinaire, & qui a beaucoup d'amis fort délicats ſur tout ce qui le regarde, l'amour de la verité me devoit porter à faire en-ſorte que ſon autorité ne l'opprimaſt point, & que les lecteurs euſſent quelque ſujet de s'en défier. Je devois expoſer avec combien de précaution & d'honnêteté j'ai écrit le Traité *de la Nature & de la Grace*, & de quelle maniere j'en ai uſé envers Mr. Arnauld dans l'appréhenſion de lui déplaire. J'ai crû auſſi devoir faire comprendre, que la raiſon pour laquelle il s'étoit aviſé d'attaquer ce que j'ai écrit de la natu-

† Réponſe, *Chap.* 2.

nature *des idées*, c'eſt que jai conſenti qu'on publiaſt le Traité *de la Nature & de la Grace*, & que cet ouvrage n'eſt nullement dans ſes ſentimens. C'eſt là aſſûrément la cauſe de ſon *chagrin* contre l'Auteur de *la Recherche de la Verité*, & ſans cela il n'auroit jamais pris le deſſein de me critiquer comme il a fait. Je ne crains point de *fouiller* dans ſon cœur, ni de faire un jugement temeraire, *indigne d'un Prêtre & d'un Chrêtien*, en diſant ce que je dis. Ainſi, Monſieur, j'ai crû qu'il étoit plus à propos d'expoſer & de réfuter ſes ſentimens ſur la grace, que de parler *de la guerre contre le Turc*, pour me ſervir de ſes termes.

I. Parce qu'il n'eſt pas tout-à-fait hors de propos dans l'entrée d'une conteſtation, de ſe rendre favorables les lecteurs ſes propres juges; & que je ſai qu'il y a bien des perſonnes trop éclairées & trop ſoumiſes aux déciſions de l'Egliſe, pour approuver la grace efficace dans le ſens que Mr. Arnauld la ſoutient. Cette adreſſe m'étoit permiſe contre un adverſaire qui m'en avoit montré l'exemple : car non content de la faveur qu'il a d'une infinité de gens qui le regardent comme l'Oracle, il avoit donné le change pour me faire paſ- *Voy. II. Lettre.*

ſer dans le monde pour un homme à viſions.

II. Parce que je ſouhaitois extrêmement, qu'on ne cruſt pas que j'approuvaſſe moi-même cette erreur. J'étois bien-aiſe de me déclarer ſur ce point par la raiſon que Mr. Arnauld en donne, † *Que je paſſois dans le monde pour être tout-à-fait uni de ſentimens avec lui.*

† Défenſe, *page* 123.

III. Parce que Mr. Arnauld m'attribuant indirectement, *que je faiſois Dieu corporel*, & d'autres ſemblables folies : me faiſant la charité de m'apprendre, *que* † *je devois chercher plutoſt l'intelligence des myſteres de la grace dans la lumiere des Saints, que dans mes propres penſées*, je devois auſſi avoir cette charité pour lui, de l'avertir qu'il *dogmatiſoit* lui-même, & traitoit fort indignement ſes freres, en les appellant *Pélagiens.*

† Des vrayes & des fauſſes Idées, *pag.* 41.

IV. Parce que j'avois grand ſujet d'appréhender que ſon autorité ne fiſt recevoir aveuglément ſon dogme nouveau comme un *article de foi*, ainſi qu'il le qualifie ; & que ce dogme me paroiſſoit beaucoup plus dangereux, que ce ſentiment, *qu'on voit toutes choſes en Dieu*, ne lui a pû paroître impertinent & ridicule.

V. Enfin ſon livre *des vrayes & des fauſſes*

fauſſes Idées n'ayant effectivement pas plus de rapport au Traité *de la Nature & de la Grace*, que la *guerre du Turc en Hongrie*: car encore une fois, je lui accorde par rapport ſeulement à ce Traité, que les *modalités de l'ame ſont eſſentiellement repréſentatives*; j'ai crû pouvoir écrire quelques pages ſur un livre plus récent que la *Recherche de la Vérité*, & touchant une matiere plus importante, & qui avoit plus de rapport au ſujet dont il étoit queſtion, que n'eſt la maniere dont on peut voir les objets qui nous environnent. Ainſi j'eſpere qu'on ne condamnera point ma conduite à l'égard de Mr. Arnauld, ſi on ajoûte encore à tout ce que je viens de dire, que c'eſt lui qui eſt l'aggreſſeur, & moi le défendeur; qualité qui me donne droit d'exiger de mes juges toute l'équité poſſible. Réponſe, *Chap.* 2.

Je ſai bien, Monſieur, qu'il faut défendre la verité ſans bleſſer la charité; & c'eſt aſſûrément ce que j'ai toûjours tâché de faire. Qu'on liſe & reliſe le Traité *de la Nature & de la Grace*, & je défie qu'on y trouve un ſeul mot qui marque ni directement ni indirectement du mépris ou de l'aigreur contre les perſonnes. J'y ai traité mon ſujet, comme ſi j'avois écrit

pour

pour les hommes du nouveau monde comme ſi on n'avoit jamais diſputé ſur ces matieres. Et quoi que j'euſſe dès-lors aſſez de ſujet de mécontentement contre quelques particuliers, je n'ai pas voulu que perſonne puſt s'en appercevoir, en parlant avec chaleur contre leurs ſentimens dans un livre public. Pour ma *Réponſe*, elle n'eſt point du même ſtile; mais c'eſt que cela ne m'étoit plus poſſible. J'eſpere que ceux qui la liront après le livre *des vrayes & des fauſſes Idées*, en jugeront comme moi. Mr. Arnauld, qui me repréſente à tous momens comme un homme emporté & qui ne cherche que des querelles, n'a pas gardé la même conduite. S'il a crû trouver des erreurs dans le Traité *de la Nature & de la Grace*, il étoit obligé de m'en avertir d'abord en particulier, non ſeulement comme ſon ami, mais comme ſon frere ou ſon fils en *Jeſus Chriſt*; & me faire cet honneur de croire, que je ſerois le premier à empêcher le mal que la publication de ce livre auroit pû faire. Car le déſaveu qu'un Auteur fait de ſes opinions, fait plus d'effet que toutes les critiques du monde. Cette conduite honnête & Chrêtienne nous eſt preſcrite par la loi inviolable de la charité; & c'eſt

dêja

déja offenſer les gens, & mal juger de leur docilité, que d'en prendre une autre.

Mais quoi! Mr. Arnauld vous a écrit, pour ſavoir de moi ſi je ne trouverois point mauvais qu'il écriviſt contre le Traité *de la Nature & de la Grace.* Voilà ſa conduite entierement juſtifiée: il en a même trop fait. Cela eſt vrai, Monſieur, il en a trop fait ſelon le monde; car il ne me devoit pas cette honnêteté prétenduë, ſelon le jugement de bien des gens: mais il n'en a point fait aſſez ſelon les loix charitables de l'Evangile: il n'en a point fait aſſez, s'il devoit en uſer envers moi avec autant d'honnêteté que j'en avois uſé envers lui. Tout cela n'eſt point ſincerement honnête, quelque apparence d'honnêteté qu'on y trouve. Car, prenez y garde, Monſieur, y euſt-il jamais un Auteur qui priaſt les gens de le laiſſer en repos, & qui demandaſt graces aux dépens de la verité? Et le pouvois-je moi-même dans l'état où les choſes étoient, me voyant déja condamné par un jugement précipité de Mr. Arnauld, par des bruits vagues & fort déſavantageux à ma Religion & à ma perſonne, & ne pouvant me juſtifier, ni défendre la verité, que par un examen exact de tout ce que j'avois avancé?

cé? Ceux qui aiment à ſe battre ſont-ils innocens, à-cauſe qu'ils appellent les gens en duel, & qu'on *accepte* le combat? Ce ne ſont pas des aſſaſſins devant le monde; mais ils ſont peut-être plus criminels devant Dieu: car c'eſt ſouvent que l'amour d'une vaine gloire partage leur cœur avec le deſir de la vangeance; & l'orgueil eſt le plus grand de tous les crimes. Enfin on peut & on doit toûjours refuſer de ſe battre: mais je ne croi pas que les Auteurs puiſſent & doivent refuſer qu'on critique leurs ouvrages.

Il falloit donc ſelon les loix inviolables de la charité & d'une honnêteté ſincere, que Mr. Arnauld vous marquaſt préciſément ce qu'il trouvoit à redire dans le Traité *de la Nature & de la Grace:* & alors, ſi je ne m'y fuſſe pas rendu, & qu'il euſt crû devoir déſabuſer le public, le faire hardiment à mon défaut. Mais comment le faire? Etoit-ce en examinant la maniere dont nous voyons les objets, en critiquant un livre public depuis dix ans? Non ſans doute: cela n'eſt nullement dans les regles de l'honnêteté qu'on doit à tout le monde, & qu'il me devoit particulierement comme à ſon ami. C'étoit là donner le change, & marquer à mon égard

une

une diſpoſition d'eſprit qui n'a rien que de choquant.

Que Mr. Arnauld nous diſe tant qu'il voudra, qu'il vous a encore averti par ſes Lettres, qu'il écriroit ſur *la nature des idées*; que j'ai vû ces Lettres; que j'ai conſenti à tout, que je l'ai trouvé bon, *&c.* aſſûrément cela ne juſtifiera pas ſa conduite dans l'eſprit de ceux qui examinent toutes choſes avec un eſprit d'équité & de moderation. En-effet, Monſieur, bien-loin d'y avoir conſenti, je n'ai pas crû ſeulement y devoir faire attention. Je puis bien vous avoir dit, ſur le rapport que vous m'avez fait qu'il vous avoit écrit, qu'il vouloit combatre le ſentiment que j'ai *de la nature des idées:* car autant que je m'en puis ſouvenir, je n'ai jamais vû cette Lettre; mais il n'importe, vôtre rapport vaut bien ſa Lettre: je puis, dis-je, vous avoir répondu, que Mr. Arnauld feroit ce qu'il lui plairoit: car pour me ſervir de ſes propres termes, ſi je vous avois dit autre choſe, *cela auroit eſté d'auſſi mauvais ſens, que ſi le Gouverneur d'une ville envoyoit dire à celui qui l'aſſiége, qu'il a grand tort d'attaquer ſes dehors, au-lieu de s'attacher tout d'un coup au corps de ſa place.* Je ne pouvois pas m'imaginer que Mr. Ar-

Défenſe, *page* 164.

Arnauld, qui ne m'avoit pas ſeulement fait l'honneur de répondre à la Lettre que je lui avois écrite après lui avoir envoyé une copie manuſcrite de mon Traité, qui avoit écrit à Paris que les conſequences lui en paroiſſoient terribles, que je ſavois être animé contre moi par ſes amis, en un mot qui avoit promis de combatre mes ſentimens ſur la grace; vouluſt bien ſoumettre ſes deſſeins à mes volontés. Ainſi c'eſt ſe moquer du monde, & lui impoſer groſſierement, que de juſtifier ſa conduite, & faire l'honnête ſur une *acceptation* de cette nature. Car il ne faut que du ſens commun, pour comprendre que je n'ai point *accepté* veritablement ce que je n'ai pas pû ni dû croire qu'on l'euſt ſoumis à mon choix. C'eſt là neanmoins le fort de la juſtification de l'honnêteté de Mr. Arnauld à mon égard.

Mais, Monſieur, je ne prétens pas tant ici accuſer Mr. Arnauld, que me défendre moi-même de la *mauvaiſe foi* qu'il me reproche dans le récit que j'ai fait de la conduite que j'ai tenuë envers lui par rapport au Traité *de la Nature & de la Grace :* car pour les autres accuſations dont on peut facilement me juſtifier, ſi on veut ſe donner la peine de confronter exac-

exactement ma *Réponſe* avec ſa *Défenſe*, je ne croi pas devoir en parler, parce que cela n'eſt nullement neceſſaire. Il faut ſeulement que je rapporte ici le texte entier de la ſeconde Partie de ſa *Défenſe*, depuis la page 153. juſqu'au commencement de la troiſiéme, & que je juſtifie exactement la verité des faits qu'il accuſe de fauſſeté.

Je ne vous dirai rien ſur *ſes pieces juſtificatives*, qui conſiſtent pour la plus-part dans quatre de ſes Lettres, dont il a gardé des copies. C'eſt une ſage prévoyance, & qui s'accorde aſſez bien avec la ſuite de l'affaire. Apparemment on penſoit dès-lors qu'on en feroit uſage quelque jour; car il n'y a rien dans ces Lettres qui merite qu'on les conſervaſt & qu'on en retinſt copie. Je veux bien neanmoins qu'on les croye ſinceres, écrites ſans deſſein, & veritables en toutes manieres: car j'en juge ainſi moi-même, quoi que je ne puiſſe m'empêcher de vous dire, qu'il y en a qui m'ont paru tout-à-fait nouvelles, ſoit par défaut de memoire, ſoit parce que je ne les ai jamais lûës. C'eſt à vous à nous dire ce qui en eſt. Il me ſemble que vous m'avez lû une bonne partie de la I. & de la II. Lettre: mais je croi que

vous

vous ne m'avez fait que rapporter le ſujet de la troiſiéme. Pour la quatriéme, je ſuis certain que je ne l'ai point vûë.

Je ne m'arrêterai point non plus aux réflexions que Mr. Arnauld fait ſur ces mêmes Lettres, ni à ce qu'il dit d'abord de nôtre aſſemblée chez vous, quoi qu'il y ait des faits très-faux; comme ce qu'il dit d'abord, *que j'ai deſiré que vous vous aſſemblaſſiez quatre ou cinq perſonnes pour qui je témoignois avoir de l'eſtime, pour leur parler de mes méditations ſur la grace.* Car je me ſouviens très-bien que cela n'eſt point venu de moi. C'eſt une choſe qu'on m'a demandée, & que je n'ai point *deſirée.* Mais peut-être que celui qui m'en fit la propoſition, me la fit de ſon chef, & ſans que Mr. Arnauld euſt témoigné de le deſirer; & cela dans l'eſperance qu'elle me ſeroit plus utile qu'elle n'a été. Je paſſe toutes ces choſes, dont la diſcuſſion ne me paroit pas neceſſaire. Le public en jugera comme il lui plaira. Je viens promptement à l'examen que Mr. Arnauld fait de mon *récit*, & qu'il accuſe de *fauſſeté* en ces termes. *Il n'y a rien*, dit-il, *de plus alteré par des* FAITS FAUX, *& par des* RETICENCES *auſquelles on ne ſait quel nom donner, que le récit qu'il en a fait.*

Page 152.

Voici

Voici donc, Monſieur, tout le texte de l'accuſation de Mr. Arnauld. Je le transcrirai par parties, mais je n'en oublierai rien, afin qu'on ne m'accuſe plus de ces *réticences auſquelles on ne ſait quel nom donner.*

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

Le même récit alteré par un grand nombre de faits faux & de verités ſupprimées.

Pour bien comprendre la fauſſeté de beaucoup de faits dont l'Auteur de la Réponſe prétend tirer avantage contre moi, il faut remarquer que je n'ai receu le manuſcrit du Traité qu'au commencement d'Avril 1680. Défenſe, page 13.

Que je ne l'ai lû qu'au commencement de Juillet de la même année, ſur la copie de Mr. Elzevier qui l'imprimoit.

Que l'Auteur a travaillé à ſa Réponſe l'eſté dernier, & qu'il faut qu'elle ait eſté achevée vers le mois de Septembre 1683. *au plus tard, puis que je l'ai receuë imprimée, avec une Lettre de l'Imprimeur du* 25. *Decembre, & qu'il a bien fallu trois mois pour la mettre en eſtat d'eſtre imprimée, l'envoyer en Hollande & l'y imprimer. La remarque de ces dates eſtoit neceſſaire, pour découvrir ſi on dit vrai ou faux dans ce qu'on me reproche ſur ce ſujet.*

RE-

REMARQUE.

Tout cela eſt fort bien, mais il ne ſera pas de grand uſage. Car I. Mr. Arnauld devoit marquer en quel temps on lui a envoyé le Manuſcrit dont il parle, auſſi-bien que le temps auquel il l'a receu; ou prouver que j'ai pû & dû ſavoir qu'il ne l'a receu qu'au mois d'Avril 1680. quatre mois après que je vous l'avois donné pour lui envoyer. II. Je ne voi pas à quoi bon il ajoûte encore, qu'il n'a lû le Traité qu'au commencement de Juillet de la même année ſur une copie de Mr. Elzevier. Car, Mr. ai-je pû deviner que Mr. Arnauld n'avoit receu & lû le Manuſcrit qu'aux temps qu'il marque; moi qui lui avois envoyé, ou plutoſt qui vous avois donné ce Manuſcrit pour lui dès la fin de l'année 1679. ou au plus tard dès le commencement de la ſuivante? J'expliquerai plus au long cela dans la ſuite.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

Il n'y a de vrai que l'envoi du Manuſcrit, que l'on me prioit de lire avec cette condition, que je n'en jugerois qu'après l'avoir examiné de telle maniere, que je puſſe être aſſûré que je l'entendois parfaitement. *Je laiſſe*

laisse là ce qui suit : ce n'est pas un fait, mais une divination qui m'est fort injurieuse. Il n'y a rien que de faux & de déguisé dans le reste.

REMARQUE.

Je vous prie, Mr. de bien remarquer ces paroles du commencement de ce texte : *Il n'y a rien de vrai que l'envoi du Manuscrit :* & celles-ci de la fin : *Il n'y a rien que de faux & de déguisé dans le reste.* Cette répétition de Mr. Arnauld doit vous obliger à bien remarquer ce qu'il avance. Mais avant que de l'en croire, il est juste de l'examiner. Il réduit tous ces *faux faits* que j'ai avancés à quatorze. Voici le premier.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

I. FAIT. „ Cependant, si vous vous „ souvenez de ses Lettres, il fut six ou sept „ mois sans en rien lire.

Voyez ma Réponse *dont ces faits sont extraits, page* 10. & les suivantes,

RÉPONSE. *J'en écrivis d'Amsterdam au commencement de Juillet, après l'avoir lû sur la copie de Mr. Elzevier, & je n'avois receu ce Manuscrit qu'au commencement d'Avril. Est-ce n'en avoir rien lû que six ou sept mois après ?*

JUSTIFICATION DU I. FAIT.

Je vous ai envoyé, Monſieur, vers la fin de l'année 1679. ou au commencement de la ſuivante, mon Manuſcrit pour le faire tenir à Mr. Arnauld. Or Mr. Arnauld avouë qu'il ne l'a lû qu'au mois de Juillet. Donc il n'y a point de fauſſeté dans ce premier fait: j'ai eu raiſon de dire, *qu'il a eſté ſix ou ſept mois ſans en rien lire.* Mais quoi ! Mr. Arnauld *ne l'a receu qu'au mois d'Avril.* Je le veux, puis qu'il le dit : il aura raiſon, & moi je n'aurai pas tort. Car, Mr. faiſant mon récit, étois-je obligé de ſavoir qu'il ne recevoit les choſes qu'on lui envoyoit qu'environ quatre mois après l'envoi? Je croyois que Mr. Arnauld étoit alors à Paris, parce qu'un de mes amis m'a aſſûré, que vers ce temps-là il l'avoit vû ſortir de l'Egliſe de Saint Roch. Ainſi j'avois ſujet de croire qu'il avoit receu mon Manuſcrit peu de temps après que je vous l'avois envoyé. Mais je veux que j'aye été obligé de ſavoir qu'il étoit en Hollande : faut-il plus de quinze jours pour faire tenir en ce païs-là un petit livret?

Mr. Arnauld ne devoit point ſe citer lui-même comme il a fait, en diſant *qu'il*

qu'il n'a receu le Manuſcrit qu'au mois d'Avril. I. Parce que cela ne fait point aſſez de foi pour avoir droit d'accuſer les gens de *fauſſeté:* c'eſt s'attribuer le droit de dire tout ce qu'on veut. II. Parce qu'il n'eſt pas croyable qu'il ait tenu regiſtre du temps qu'il a receu ce Manuſcrit: car ce n'eſt pas la coutume de marquer le temps auquel on reçoit ce qu'on nous envoye. Or ſe fier à ſa memoire touchant un fait arrivé il y a trois ans, & ſur ſon rapport accuſer un homme de *fauſſeté* par un livre public ſur une difference de trois ou quatre mois, c'eſt aller bien viſte. III. Enfin, parce que dans le fond cela ne fait rien contre le fait que j'ai avancé. Car je veux que Mr. Arnauld n'ait receu le Manuſcrit qu'au temps qu'il l'aſſûre: il ne laiſſera pas d'être vrai, que je l'ai envoyé quatre mois auparavant, & que j'ai pû croire qu'il l'avoit receu plûtoſt. Mais voici ce que Mr. Arnauld devoit faire. Il devoit citer la date de la Lettre, qu'apparemment on lui a écrite en lui envoyant le Manuſcrit: I. Parce que cette date n'étant point de lui, elle auroit eu plus de force contre moi. II. Parce que c'eſt la coutume de dater les Lettres, & de faire uſage de leurs dates. Ainſi cette *reticence*

fera peut-eſtre croire à ceux qui ſe donneront la peine d'examiner ces bagatelles, que j'ai écrit de meilleure foi que lui, & qu'aſſûrément il n'eſt pas vrai, *qu'il n'y ait rien que de faux & de déguiſé dans mon récit.*

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

II. FAIT. „ Au-lieu de vous en écrire, „ ou à moi, comme il l'auroit bien pû fai- „ re, il écrivit à Paris, &c.

REPONSE. *Je crûs que c'étoit lui en écrire à lui-même, que d'en écrire à un de ſes meilleurs amis, qui s'eſtoit trouvé chez vous à la conference, où il nous découvrit ſes penſées ſur ſon nouveau Syſteme, & que je ſavois très-bien qui ne manqueroit pas de lui faire voir ce que j'écrivois, comme il le fit auſſi. N'eſt-ce donc pas prendre plaiſir à faire de méchans procès aux gens, que de dire en general, que j'écrivis à Paris, & que je ne le fis ni à vous ni à lui, l'ayant fait à une perſonne par laquelle je devois croire qu'il verroit plutoſt ma Lettre, que ſi je vous l'euſſe adreſſée, puis qu'il demeuroit avec lui ?*

JUS-

JUSTIFICATION DU II. FAIT.

Mr. Arnauld s'eſt fort trompé, s'il a crû *que c'eſtoit m'écrire à moi-même, que d'en écrire à cet ami commun.* J'aurois mieux aimé qu'il en euſt écrit à tout autre. Il eſt inutile que je m'explique davantage. Cela n'empêche pas qu'il ne fuſt alors, & qu'il ne ſoit encore de mes amis, quoi qu'il ne comprenne point mes ſentimens, & qu'il y ſoit ou ait été autant oppoſé qu'aucun autre. Je ſuis obligé de dire cela. Je ne voi pas pourquoi Mr. Arnauld ajoûte, que cet ami *avoit eſté à la conference où je me trouvai chez vous*; mais où j'écoutai beaucoup plus que je ne parlai: & encore ceci, *qu'il ſavoit très-bien qu'il ne manqueroit pas de me faire voir ce qu'il lui écrivoit.* Il falloit que Mr. Arnauld *ſeuſt très-bien* qu'il n'en parleroit à perſonne qu'à moi; ce qu'il ne pouvoit ſavoir: ou du-moins il falloit qu'il lui recommandaſt de n'en parler à perſonne; ce qu'il n'a pas fait. C'eſt pourquoi bien des gens ont ſeu ce que je voulois qu'il n'y euſt que vous & moi qui le ſeuſſions.

Je ne *pris jamais plaiſir à faire aux gens de méchans procès.* Je me plains ſeulement

de Mr. Arnaud, qu'il n'a pas daigné me faire réponſe, ou de vous écrire à vous ſeul le jugement qu'il avoit promis de ne pas rendre *qu'aprés un ſerieux examen :* à vous, dis-je, qui n'euſſiez pas tant parlé que celui à qui il a écrit, ou que quelques-uns de ſes confidens, voyant dans la Lettte de Mr. Arnauld, qu'il n'avoit encore lû le Traité *qu'avec beaucoup de précipitation.*

Mais, dit Mr. Arnauld, *j'ai écrit à une perſonne qui demeuroit avec lui : je devois croire qu'il verroit plutoſt ma Lettre, que ſi je vous l'euſſe adreſſée.* Fort bien, Monſieur: cela prouve que j'ai pû ſavoir ce qu'*il écrivoit* à cet ami. Mais c'eſt de quoi je ne me plains pas. Je n'ai point vû la Lettre de Mr. Arnauld, quoi qu'il aſſûre ici le contraire : mais je ſuis content d'en avoir vû l'extrait. Je me plains de ce qu'il a envoyé cette Lettre, écrite pour moi, à un autre qu'à moi, & qui demeuroit dans la même maiſon que moi ; & que dans cette Lettre où il me condamne, il marque une choſe qui le condamne lui-même, qui eſt qu'il juge du Traité après l'avoir *lû avec beaucoup de précipitation* ; circonſtance qu'on n'a pas tant fait valoir que le reſte de la Lettre : car c'eſt une circonſtance qui auroit trop affoibli le jugement que

Mr.

Mr. Arnauld avoit prononcé ; ce que d'autres étoient bien-aiſes de faire valoir.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

III. FAIT. „ Loin d'obſerver la con„dition qu'il avoit acceptée, & ſur la„quelle il avoit pris ſujet de differer ſi „long-temps, il écrivit à Paris, qu'il avoit „été obligé de parcourir le Traité avec „beaucoup de précipitation, & que les „conſequences lui en paroiſſoient terri„bles.

RE'PONSE. *Y a-t-il de la bonne foi à diſſimuler, que la raiſon qui me le fit lire avec précipitation, eſt que n'étant pas au lieu de ma retraite, je ne pouvois le lire ſur la copie qui m'avoit eſté envoyée de Paris, mais ſur celle de Mr. Elzevier, qui n'avoit eſté prêtée que pour deux ou trois jours ? Mais pourquoi taire encore, que je ne prétendois pas en avoir donné par là mon dernier jugement, mais que je promettois de le lire avec la condition que j'avois acceptée, ſi on en vouloit ſuſpendre l'impreſſion : ce que l'on refuſa avec une ſi grande hauteur, que j'en fus ſurpris, quoi que vous ſachiez, Monſieur, que je ne vous en aye jamais fait aucune plainte. Il ne peut ignorer*

tout cela : car je marquai tout ce détail dans la Lettre que je vous écrivis le 11. *Avril* 1682. *afin qu'elle lui fût montrée.*

JUSTIFICATION DU III. FAIT.

Voici, Mr. apparemment une de ces †*réticences auſquelles on ne ſait quel nom donner*, & qu'on appelle neanmoins une DISSIMULATION DE MAUVAISE FOI. *Y a-t-il* DE LA BONNE FOI, dit Mr. Arnauld, A DISSIMULER, *que la raiſon qui me fit lire le Traité avec précipitation, eſt que n'eſtant pas au lieu de ma retraite, je ne pouvois le lire ſur la copie qui m'avoit eſté envoyée de Paris, mais ſur celle de Mr. Elzevier, qui n'avoit été prêtée que pour deux ou trois jours?* Mais, Monſieur, y a-t-il de l'équité à m'accuſer de *mauvaiſe foi*, à-cauſe que je n'ai pas dit une choſe qu'il étoit impoſſible & inutile que je diſſe? Il étoit impoſſible que je diſſe que Mr. Arnauld *n'eſtant point dans le lieu de ſa retraite, & n'ayant que pour deux ou trois jours la copie de Mr. Elzevier, il avoit eſté obligé de la lire avec précipitation*; car je ne ſavois rien de ces circonſtances. I. Parce que je n'ai point lû ni entendu lire le contenu de la Lettre du 11. Avril 1682. C'eſt à vous, Monſieur, à me démentir, ſi je ne

†Défenſe, *page* 152.

ne dis pas la verité. II. Parce que quand même je l'aurois lû, ce que Mr. Arnauld n'a jamais ſû, il ſe pourroit bien faire que je l'aurois oublié, lors que j'ai fait ma Réponſe à ſon livre. Il ne faut donc pas accuſer ſi promtement les gens de *mauvaiſe foi*. De-plus, il étoit inutile que je marquaſſe cette circonſtance, quand même je l'aurois euë préſente à l'eſprit. Car afin que mon récit ſoit ſincere, il ſuffit qu'il ſoit vrai que Mr. Arnauld *n'a lû qu'avec précipitation* le Traité qu'il a condamné dans ſa Lettre, & duquel je l'avois prié, & il en étoit convenu, de n'en juger qu'après un *ſerieux examen*. Il pouvoit ne le point lire. Il devoit n'en point juger. Du-moins devoit-il n'écrire qu'à vous, ou à moi, le jugement qu'il en portoit contre les formes preſcrites & acceptées.

Mais pourquoi taire encore, continuë-t-il, *que je ne prétendois point en avoir donné par là mon dernier jugement; mais que je promettois de le lire avec la condition que j'avois acceptée, ſi on en vouloit ſuſpendre l'impreſſion?*

Autre RE'TICENCE, Monſieur, *à laquelle on ne ſait quel nom donner*. Je répons que je ne pouvois pas dire ce que je ne ſa-

vois pas, n'ayant point vû la Lettre dont il parle. J'ai rapporté le fait tel que je l'ai ſû. Et c'eſt pour cela même que j'ai dit en partie, ce que Mr. Arnauld prétend que j'ai voulu *diſſimuler*. Car c'eſt là le principal ſujet de ma plainte. Je me plains ouvertement, bien-loin de le *diſſimuler*, que Mr. Arnauld a donné un *premier* jugement, après avoir accepté la condition de n'en donner qu'un *dernier*: c'eſt-à-dire, de ne porter ſon jugement qu'après un *ſerieux examen*. Il devroit bien plutoſt ſe plaindre avec moi de ceux qui ont fait valoir ſon *premier* jugement comme un arreſt déciſif: ce qui ne ſeroit pas arrivé, s'il n'avoit écrit qu'à vous, ou à moi, ce qu'il avoit jugé avec trop de précipitation. Et en ce cas même ce jugement, quoi que rendu contre les conditions acceptées, ne m'auroit fait aucune peine, parce que n'ayant pas été public, la verité auroit été ſans atteinte.

Mr. Arnauld dit enſuite, *Que j'aie refuſé avec une ſi grande hauteur qu'on ſuſpendiſt l'impreſſion du Traité, qu'il en a eſté ſurpris, quoi qu'il ne vous en ait jamais fait deplainte.* Mais, Mr. croyez-vous que ce ſoit à moi *une ſi grande hauteur*, de ne pas obeïr aux ordres de Mr. Arnauld, *qu'il*

qu'il en doive être ſurpris? N'eſt-ce point plutoſt avoir bien de la hauteur, que d'être ſurpris que les gens ne ſacrifient pas la verité & leur réputation à ſes ſentimens? Il faut bien que Mr. Arnauld ſe voye encore tout autre que ſes meilleurs amis ne le voyent, pour être ſurpris de ma déſobeïſſance, & pour y trouver une *ſi grande hauteur. Il en a eſté ſurpris: mais vous ſavez qu'il ne vous en a fait aucune plainte.* Qu'il y a en cela de moderation & de patience! Je vous prie, Mr. de prendre garde, qu'il y avoit déja aſſez long-temps que Mr. Arnauld avoit inutilement une copie de mon Traité, & que j'étois preſſé par mes amis de les laiſſer faire, dans le deſſein qu'ils avoient de diſſiper les calomnies qu'on répandoit contre moi. Comme ce n'étoit point moi qui faiſoit imprimer le Traité, je ne croyois pas me devoir méler d'en faire ſuſpendre l'impreſſion; il y auroit peut-être eu en cela de la *hauteur.* Prenez la peine de lire l'extrait de la Lettre que j'écrivis à celui qui me preſſoit de faire ſuſpendre l'impreſſion du Traité: Mr. Arnauld le rapporte Page 117. vous n'y trouverez aſſurément aucune marque de *hauteur.* Je m'y plains déja du jugement précipité de Mr. Arnauld;

mais j'avois raiſon de m'en plaindre. Au-reſte, il n'y a rien de fier & de mal-honnéte, n'étant point écrite pour lui, mais à un ami commun, qui ne devoit lui écrire que ce qui étoit neceſſaire, & qui auroit eu grand tort de la lui envoyer, s'il l'avoit trouvée remplie *d'une ſi grande hauteur.*

Enfin Mr. Arnauld aſſûre, *que je n'ai pû rien ignorer de tout cela*, (c'eſt-à-dire, ſelon lui, de tout ce qui pourroit mettre ma bonne foi à couvert) *à-cauſe*, dit-il, *qu'il a marqué tout ce détail dans la Lettre qu'il vous a écrite le* 11. *Avril* 1682. *afin qu'elle me fuſt montrée.* C'eſt avoir grande envie que je n'aye pas agi de *bonne foi*, & regarder ſes lecteurs comme bien peu éclairés & bien peu équitables, que d'apporter de ſi méchantes preuves de ma *mauvaiſe foi.* Car que Mr. Arnauld aît marqué tout ce qu'il lui plaira dans ſa Lettre, afin qu'elle me fuſt lûë: I. Il s'eſt pû faire qu'elle ne m'ait point été lûë; & cela ſeul ſuffiroit pour empêcher une perſonne équitable de m'accuſer *de mauvaiſe foi* par un livre public. Car paſſer dans le monde pour manquer *de bonne foi*, c'eſt une tache ſi honteuſe, que d'en accuſer les gens ſans ſujet & ſans des preuves in-

con-

conteſtables, c'eſt un très-grand peché, ſelon Mr. Arnauld lui-même. † II. J'aurois pû avoir oublié ce que j'aurois lû dans une Lettre : & cela ſuffiroit encore pour juſtifier ma bonne foi aux dépens de ma memoire. Mais enfin je n'ai pas même lû la Lettre, & je ſouhaite que vôtre memoire ſoit aſſez bonne pour me démentir, ſi je ne dis pas la verité.

† Défenſe, *page* 172.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

IV. FAIT. „Je ne doutois nullement, „pour les raiſons que je viens de vous dire, „(*c'eſt-à-dire, à-cauſe d'une prévention de „50. années, & de la conſideration où je ſuis „dans un parti*) & pour pluſieurs autres, „que s'il n'obſervoit point la ſeule condi„tion que j'avois exigée, il en jugeroit „comme il avoit fait. ET JE N'AVOIS „MESME GUERES D'ESPE'RANCE QU'IL „EN JUGEAST AUTREMENT, QUAND IL „L'AUROIT OBSERVE'E.

RE'PONSE. *Comme il eſt le ſeul témoin de ce dernier fait, il ſemble qu'on n'en devroit pas douter. Cependant comment accorder cela avec les paroles de ſon billet que vous m'envoyaſtes au mois de Mai* 1681. J'aurois bien voulu que Mr. Arnauld euſt été

à Paris. Je le croi ſi équitable & d'un eſprit ſi ſolide, qu'il n'auroit pas été du nombre de ceux qui me condamnent. *S'il parloit ſincerement en ce temps-là, ce qu'il dit dans ſa Réponſe peut-il être veritable?*

JUSTIFICATION DU IV. FAIT.

Voici, Mr. comment tout cela s'accorde. C'eſt que *ſi Mr. Arnauld euſt eſté à Paris*, comme je le marque expreſſément dans mon billet, j'euſſe pû lui parler de vive voix, le conduire pied à pied dans mes ſentimens par les principes qu'*il* reçoit, connoître exactement ce qui l'arrêteroit, & éclaircir ainſi peu-à-peu ſes doutes. Car on a ſujet de croire que l'on convaincra les autres des verités dont on eſt convaincu, pourvû qu'on puiſſe les entretenir, & découvrir ce qui les arrête. C'étoit dans cette penſée que je vous ai écrit dans mon billet, que *ſi Mr. Arnauld euſt eſté à Paris*, j'eſperois qu'il ne ſeroit pas du nombre de ceux qui me condamnent. Mais n'y étant pas, *je n'avois gueres d'eſperance* de le convaincre par un petit livret tel qu'eſt le Traité *de la Nature & de la Grace*; lui, dis-je, qui a une prévention de 50. années, & pluſieurs autres raiſons

qui

qui ferment l'eſprit à la verité. Jugez donc, Mr. ſi *je parlois ſincerement* en vous écrivant mon billet; & ſi Mr. Arnauld ne me chicane point mal-à-propos, en faiſant l'embaraſſé ſur des contradictions imaginaires entre deux paſſages, dont l'un eſt écrit plus de deux ans avant l'autre; l'un dans un billet à un ami, & l'autre dans un livre public.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

V. Fait. „ Le prétexte que prit Mr. „ Arnauld pour parcourir le Traité avec „ beaucoup de précipitation; c'eſt, dit-il, „ qu'il ſavoit de bonne part qu'on ſon- „ geoit à l'imprimer.

Re'ponse. *Vous ayant marqué dans la Lettre du* 11. *Avril* 1682. *que vous n'avez pas manqué de lui faire voir, que je n'avois pû lire le Traité à Amſterdam où j'étois, que ſur la copie de l'Imprimeur, qui en avoit déja imprimé deux ou trois feuilles; rien n'eſt plus mal-honnête que de venir dire aujourdhui, que c'eſt un prétexte que j'avois pris, & que ce Traité ne s'imprimoit pas encore, mais qu'on ſongeoit ſeulement à l'imprimer.*

JUS-

JUSTIFICATION DU V. FAIT.

Rien n'eſt plus mal-honnête que de maltraiter les gens ſur de fauſſes ſuppoſitions, comme fait ici Mr. Arnauld. Je l'ai déja dit pluſieurs fois, je n'ai jamais vû ni lû, qu'ici dans ſa *Défenſe*, la Lettre qu'il cite, & qu'il dit hardiment *qu'on n'a pas manqué de me faire voir*. Mais quand j'aurois ſeu alors ce qu'il m'apprend aujourdhui, je n'avois pas devant moi cette Lettre, & j'avois au contraire devant moi l'extrait de celle qu'il avoit écrite pour me faire ſuſpendre l'impreſſion du Traité, que celui à qui il avoit écrit m'avoit envoyé au lieu de l'original, *ſans rien changer dans les termes*. Or dans cette Lettre la raiſon que Mr. Arnauld lui-même donne de ſa précipitation, n'eſt point *qu'on en euſt commencé l'impreſſion, ni qu'il y en euſt déja deux ou trois feuilles de faites:* mais c'eſt qu'il ſavoit de bonne part, *qu'on ſongeoit à l'impreſſion*. J'ai rapporté dans ma *Réponſe* les propres termes de ſa Lettre, qu'il avoit écrite dans le temps qu'il devoit le mieux ſavoir les choſes, & qu'il n'avoit pas comme aujourdhui intereſt de les déguiſer. S'il y a des contradictions dans les Lettres de Mr. Ar-

Arnauld, ce n'eſt pas ma faute. Mais quand même je n'aurois point une copie de ſa Lettre, que je vous ferai voir quand il vous plaira: quand je n'aurois point rapporté ſes propres termes, je pourrois encore me défendre contre cette accuſation de *mauvaiſe foi*, par les raiſons que j'ai données pour juſtifier le troiſiéme fait. Enfin je veux qu'il y euſt déja deux ou trois fueilles du Traité d'imprimées, ou même qu'il le fuſt tout entier: ce n'eſt point préciſément de ſa précipitation à lire, mais de ſa précipitation à juger, dont je me plains, ou plutoſt de ſa précipitation à faire ſavoir à d'autres qu'à vous, ou à moi, le jugement rendu contre les formes ordinaires, & contre la condition exigée & acceptée.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

VI. Fait. „ Que Mr. Arnauld ait ou „ n'ait point jugé du Traité avant la Lettre „ qu'il écrivit à-cauſe de l'impreſſion „ qu'on en vouloit faire, (*Il devoit dire, „ pour eſtre ſincere, qu'on en faiſoit actuelle- „ ment, y en ayant déja deux ou trois fueilles „ d'imprimées*) je n'en puis rien aſſûrer.

Re-

RE'PONSE. *Il n'en peut rien aſſûrer Il faut donc qu'il ait bien peu d'équité puis qu'il eſt capable de faire de ſes amis des jugemens ſi déraiſonnables & ſi temeraires. Il vient de ſe plaindre que j'ai eſté ſix ou ſept mois avant que de lire ce Traité, que je n'ai reçû qu'au commencement d'Avril* 1680. *Comment donc mettre en doute, ſi je n'en avois point jugé déſavantageuſement avant la Lettre d'Amſterdam du mois de Juillet de cette année-là, ſans me ſoupçonner d'en avoir jugé déſavantageuſement avant que de l'avoir lû?*

JUSTIFICATION DU VI. FAIT.

Mr. Arnauld répéte encore en parentheſe, *Que je devois dire, pour eſtre ſincere, qu'il y avoit déja deux ou trois fueilles d'imprimées du Traité, lors qu'il le lut.* Il a peur qu'on ne faſſe pas aſſez d'attention à ce prétendu défaut de *ſincerité*. Aſſûrément cela fait pitié. Car outre que la choſe en elle-même eſt une pure bagatelle, je n'avois garde de dire ce que je ne ſavois pas, & ce que je pourrois même dire n'être pas vrai, ſi j'étois d'humeur à ſoupçonner les gens de *mauvaiſe foi*: parce qu'enfin cela n'eſt pas conforme, non à mes pro-

propres Lettres, mais à celle que Mr. Arnauld lui-même écrivit alors, & dont je n'ai fait que rapporter les termes, lors que j'ai dit qu'il avoit parcouru le Traité *avec beaucoup de précipitation, parce qu'il ſavoit de bonne part qu'on ſongeoit à l'imprimer.*

Mais voici, Monſieur, la preuve *d'un jugement bien déraiſonnable & bien témeraire que j'ai formé* contre Mr. Arnauld. Car je dis dans ce ſixiéme fait, *que je ne puis point aſſûrer qu'il n'ait point jugé du Traité avant la Lettre qu'il écrivit pour en ſuſpendre l'impreſſion.* Or je me ſuis plaint dans ma Réponſe, *qu'il avoit eſté ſix ou ſept mois ſans en rien lire.* Donc *je mets en doute s'il en a jugé avant que d'en avoir rien lû.* Pour répondre à cette baſſe chicanerie, il ſuffit de lire l'Article 10. du 1. Chap. de de ma *Réponſe :* car il eſt viſible que la ſeconde propoſition de ce raiſonnement eſt fauſſe dans le ſens que Mr. Arnauld la prend ici. Je ne me plains point abſolument qu'il n'a lû le Traité que ſix ou ſept mois après que je le lui ai envoyé : car je ſuis perſuadé que la curioſité l'a porté à le lire d'abord qu'il l'a receu. Mais je me plains qu'il ne l'a point lû pour vous en écrire, ou à moi, ſa penſée. Ces paroles,

ſi

ſi vous vous ſouvenez de ſes Lettres, marquent en quel ſens on doit prendre qu'il ne l'a point lû qu'après ſix ou ſept mois: c'eſt-à-dire, qu'il ne l'a point lû pour en faire un *ſerieux examen*, & vous en dire ſon jugement ſelon les conditions preſcrites & acceptées. Mais cela ne marque pas qu'il ne l'a point lû legerement & à la hâte: lecture qu'il a pû croire ſuffiſante pour en parler à ſes amis. De-ſorte que j'ai eu raiſon de dire ce qui eſt rapporté dans ce ſixiéme fait, *Que je ne puis point aſſûrer qu'il n'en ait point jugé avant la Lettre qu'il écrivit à Paris à-cauſe de l'impreſſion qu'on en vouloit faire.*

De-plus, Mr. Arnauld aſſûre dans ſa *Réponſe au ſecond fait*, que dans la conference où vous étiez, je lui ai *découvert mes penſées* ſur le Traité. Il a donc pû en juger *ſans en avoir rien lû*. Enfin je pourrois dire en un ſens qu'il en a jugé, avant même qu'il fuſt fait: car dans cette même conference que j'eus avec lui avant qu'il ſortiſt de Paris, il jugea † *que le principe du Traité lui paroiſſoit manifeſtement contraire à ce que Jeſus Chriſt nous dit dans l'Ecriture:* & alors le Traité n'étoit point encore compoſé. Apparemment, Mr. vous ne vous plaiſez pas à lire ces diſcuſſions déſagrea-

† Page 112.

greables & inutiles, non plus que moi à les faire. Mais vous avez la liberté de les paſſer. Pour moi, ce m'eſt une neceſſité d'y perdre un temps que je voudrois bien employer à quelque choſe de meilleur: car il eſt neceſſaire pour ma juſtification, qu'on ſache, ou qu'on puiſſe ſavoir quand on le voudra, qu'il n'y a rien de *faux*, & encore moins de *déguiſé* dans le récit que j'ai fait dans ma *Réponſe*.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

VII. FAIT. „ Je ſai neanmoins de „ perſonnes dignes de foi, qu'avant cette „ Lettre il en avoit parlé avec le dernier „ mépris; & j'ai de la peine à croire tout „ ce qu'on m'en a dit.

RE'PONSE. *Il en croit donc quelque choſe, quoi que non pas tout? Si cela eſt, il n'y a rien de ſi abſurde qu'il ne puiſſe croire, quand il eſt picqué contre ſes amis : car il ſait bien que c'eſt lui-même qui m'a appris les premieres nouvelles de ce Traité, en me mandant qu'il l'avoit fait, & qu'il me le feroit envoyer, par ſa Lettre du* 14. *Mars* 1680. *neuf mois depuis que je fus ſorti de Paris. Il faudroit donc que ce fuſt dans ma retraite, & dans l'intervalle du mois d'Avril au mois de Juil-*

Juillet, que j'en aurois parlé avec le dernier mépris. Mais quand je l'aurois fait, (ce qui eſt très-faux, *car je ne ſuis pas ſi injuſte que de parler avec mépris d'un Traité que je n'aurois pas lû*) *à qui eſt-ce que j'en aurois parlé, moi qui me tenois caché, & ne voyois que trois ou quatre perſonnes? Et comment ces perſonnes dignes de foi, qui ne ſauroient dire où j'eſtois alors, auroient-ils pû ſavoir ce que j'aurois dit à l'oreille de mes amis, qui n'auroient eu garde de le redire à d'autres, puis qu'ils auroient crû commettre une infidelité, de parler de moi à qui que ce ſoit, même en general? Je n'ai pas encore rencontré, Dieu merci, des amis ſi infideles, ou ſi peu diſcrets.*

JUSTIFICATION DU VII. FAIT.

Je n'en crois pas tout: car on m'a rapporté de Mr. Arnauld des choſes qui m'ont paru incroyables. Je vous les ai dites il y a plus de deux ans; mais je n'ai garde de les écrire. Mais *puis que je n'en ai pas crû tout*, d'où vient que Mr. Arnauld en conclut, *Qu'il n'y a rien de ſi abſurde que je ne puiſſe croire, quand je ſuis piqué contre mes amis*? Il eſt clair que Mr. Arnauld raiſonne à contre-ſens, & conclut tout le con-

contraire de ce qu'il devroit. Car je ne voi pas qu'il y ait de ſens commun dans ce raiſonnement. *Il en croit donc quelque choſe, quoi que non pas tout. Si cela eſt, il n'y a rien de ſi abſurde qu'il ne puiſſe croire, quand il eſt picqué contre ſes amis.* C'eſt tout le contraire. Puis que *je ne croi pas tout* ce qu'on m'a dit de Mr. Arnauld; c'eſt que *quoi que piqué* contre, ou plutoſt par mes amis, ou prétendus tels, je n'en croi pas des choſes abſurdes, parce que je tâche de rendre juſtice à tout le monde.

La preuve qui ſuit eſt auſſi extraordinaire que le raiſonnement qui la précede. *Car*, continuë Mr. Arnauld, *il ſait bien que c'eſt lui-même qui m'a appris les premieres nouvelles de ce Traité, en me mandant qu'il l'avoit fait, & qu'il me le feroit envoyer, par ſa Lettre du 14. Mars 1680. neuf mois depuis que je fus ſorti de Paris. Il faudroit donc que ce fuſt dans ma retraite, & dans l'intervalle du mois d'Avril au mois de Juillet, que j'en aurois parlé avec le dernier mépris.* Car je répons, qu'on ne m'a pas marqué préciſément le temps, mais que cela pourroit bien être arrivé dans cet intervalle, & que cela me ſuffit.

Au-reſte, ce que Mr. Arnauld dit ici eſt très-faux: ſavoir *que je ſai bien que c'eſt moi-*

moi-même qui lui ai appris les premieres nouvelles de mon Traité. Afin que *je ſeuſſe bien cela*, il faudroit qu'on m'euſt adreſſé toutes les Lettres qu'on lui a écrites, avant qu'il euſt receu la mienne, & que j'euſſe eu la liberté de les ouvrir & de les lire. Il faudroit que perſonne ne lui euſt parlé, ſans me dire auparavant tout ce qu'on avoit à lui dire. Il faudroit encore d'autres conditions qu'il eſt inutile que je diſe. Ainſi il eſt très-faux *que j'aye bien ſû que c'eſt moi qui lui ai appris les premieres nouvelles de mon Traité.* Neanmoins je veux bien que cela ſoit ainſi, pourvû que ces premieres nouvelles ne lui ayent pas été données par la Lettre qu'il cite, mais par le Traité même, qu'il a dû ou pû avoir reçeu environ trois mois avant cette Lettre.

Car, Monſieur, je vous prie de remarquer, que je ne lui ai écrit cette Lettre du 14. Mars 1680. que parce que j'étois ſurpris de ne point recevoir de nouvelles du Traité que je vous avois donné trois mois auparavant pour le lui faire tenir: & que ce que Mr. Arnauld dit ici, que dans ma Lettre je l'avertis *que je lui ferai envoyer mon Traité*, n'eſt pas vrai. Ce terme futur *ferai envoyer* marqueroit que

la

la Lettre du 14. Mars auroit été écrite avant l'envoi ; & neanmoins elle le fut long-temps après. Cela ſeul vaudroit mieux pour me convaincre de *mauvaiſe foi*, que tous les diſcours de M. Arnauld. Voici les termes de la Lettre que Mr. Arnauld rapporte lui-même, & qui juſtifient ce que je dis. *J'ai prié, Monſieur, un de vos amis de vous envoyer un écrit ſur le ſujet dont nous parlaſmes pendant deux heures il y a environ un an ou deux*, &c. Ces termes, J'AI PRIE' *de vous envoyer*, marquent le paſſé, & que j'avois donné le Traité pour l'envoyer. Ils ne ſignifient pas ce que dit ici Mr. Arnauld, que je lui ai mandé *que je lui ferois envoyer :* termes qui marquent le futur, & qui s'accommodent avec le Syſteme qu'il a compoſé dans ſon eſprit pour m'accuſer *de mauvaiſe foi :* qu'il a compoſé, dis-je, par un défaut de mémoire ; car je ne veux pas croire de lui qu'il l'ait fait par pure malignité. Il ſuffit, Monſieur, que je vous paraphraſe le reſte. Défenſe, pag. 113.

Mais, continuë-t-il, *quand je l'aurois fait*, (Je n'ai pas dit qu'il l'ait fait, mais qu'on me l'a *rapporté*. Je vous nommerai à vous celui de qui je le ſai, il y conſent) *ce qui eſt très-faux, car je ne ſuis pas ſi in-*

juſte que de parler d'un Traité que je n'aurois pas lû, (Je vous ai fait remarquer dans la juſtification du fait précedent, l'équivoque de ce dernier terme, *que je n'aurois pas* LU) *à qui eſt-ce que j'en aurois parlé, moi qui me tenois caché, & ne voyois que trois ou quatre perſonnes?* (Il en auroit parlé à une de ces trois ou quatre perſonnes, qui pourroit l'avoir dit ou écrit à d'autres.) *Et comment ces perſonnes dignes de foi qui ne ſauroient dire où j'étois alors*, (Il n'eſt pas neceſſaire pour cela qu'ils ſeuſſent où il étoit alors) *auroient-ils pû ſavoir ce que j'aurois dit à l'oreille de mes amis*, (Ils l'auroient ſeu par Lettres, ou même par d'autres voyes) *qui n'auroient eu garde de le redire à d'autres, puis qu'ils auroient cru commettre une infidelité de parler de moi à qui que ce ſoit, même en general?* (Grande *infidelité*, que de dire à ſon ami ce que Mr. Arnauld penſe d'un ouvrage! Si cela eſt, il a un grand nombre d'amis infideles) *Je n'ai pas encore rencontré, Dieu merci, des amis ſi infideles & ſi peu diſcrets.* (C'eſt que Mr. Arnauld ne connoit pas toutes les infidelités de ſes amis, ſi c'eſt à eux une *infidelité*, que de redire à leurs amis ce qu'ils apprennent de lui.

TEX-

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

VIII. FAIT. „ Mais ſi Mr. Arnauld „ n'en parloit point où il étoit, on n'en „ parloit que trop à Paris : car on me rap- „ porta alors tant d'impertinences que ſes „ amis m'attribuoient, &c.

RE'PONSE. *Qu'eſt-ce que cela me regarde? Mais de-plus je ſuis aſſûré, que ceux que l'on doit entendre, & que l'on entend dans le monde par ce mot de* mes amis, *c'eſt à-dire, ceux qui n'ont pas ſeulement de la bonté pour moi, mais qui ont auſſi avec moi une liaiſon particuliere, n'ont parlé de ſon Traité ni en bien ni en mal, avant qu'il fuſt imprimé; & qu'il y a toute ſorte d'apparence qu'ils ne ſavoient pas ſeulement ſi ce Traité étoit ſorti de la tête de ſon Auteur pour être en état de paroître dans le monde. Que s'ils en ont parlé depuis qu'il a eſté public, ce que je ne ſai pas, l'Auteur de la Réponſe nous diſpenſera de croire ſur ſon témoignage, qu'ils en ayent dit des impertinences.*

JUSTIFICATION DU VIII. FAIT.

Je commence à expoſer dans ce VIII. fait la raiſon pour laquelle j'ai crû devoir laiſ-

ſer imprimer le Traité, qui eſt qu'on m'attribuoit *mille impertinences, & que j'eſperois par là diſſiper les faux bruits qu'on faiſoit courir.* Mr. Arnauld répond ſur ce fait, *Qu'eſt-ce que cela me regarde?* Je veux, Monſieur, que cela ne le regarde point: mais ne puis-je rien dire qui ne le regarde? Neanmoins s'il faiſoit réflexion à ce qu'il écrit, il verroit bien que cela le regarde autant ou plus que perſonne. Car m'ayant écrit par un de ſes amis, que je ſuſpendiſſe l'impreſſion du Traité, & moi ayant refuſé de le faire *avec une ſi grande hauteur*, dit-il, *qu'il en fut ſurpris;* je devois lui rendre quelque raiſon de ce qu'il regarde comme une *grande hauteur*, & lui faire connoître ce qui m'avoit obligé à déſobeïr à ſes ordres.

Il continuë: *Mais de-plus je ſuis aſſûré, que ceux que l'on doit entendre & que l'on entend dans le monde par ce mot de mes amis, c'eſt-à-dire, ceux qui n'ont pas ſeulement de la bonté pour moi, mais qui ont auſſi avec moi une liaiſon particuliere, n'ont parlé de ſon Traité ni en bien ni en mal avant qu'il fuſt imprimé.* Comment M. Arnauld peut-il être aſſûré de ces choſes, & aſſez aſſûré pour le dire publiquement, lui qui n'étoit pas à Paris, où étoient ces amis dont

je

je parle, & qui devroit, pour parler comme il fait, ne les avoir jamais perdus de vûë? Mais moi, Monſieur, ſans qu'il ſoit neceſſaire que je ſois en même temps en pluſieurs lieux, j'ai droit dans ce fait poſitif de vous aſſûrer, & peut-être même en prenant le mot *d'amis* dans le ſens reſſerré que Mr. Arnauld lui donne, qu'il y en a qui ſe ſont emportés à m'attribuer des impertinences, j'y ajoûte des impietés; & que non ſeulement ils l'ont dit à d'autres qu'à moi, mais qu'ils me l'ont dit à moi-même. Mais je veux que *ſes amis n'ayent jamais parlé du Traité ni en bien ni en mal:* nonobſtant cela il pourra être vrai, qu'on m'a *rapporté* qu'ils en avoient dit des impertinences; & je n'avance que cela dans ce VIII. fait.

Il continuë encore. *Et qu'il y a toute ſorte d'apparence, qu'ils ne ſavoient pas ſeulement ſi ce Traité eſtoit ſorti de la tête de ſon Auteur pour être en eſtat de paroître dans le monde.* Il y a donc, Mr. *toute ſorte d'apparence,* que des gens qui ont vû & lû des copies de mon Manuſcrit, & d'autres qui ont ouï dire à ceux-là, qu'ils avoient vû & lû ces copies, ne croyent pas à leurs yeux & à leurs oreilles. Ce que je puis répondre de plus honnête à tout cela, c'eſt que Mr.

Arnauld étoit hors de France, & moi à Paris, où je voyois & entendois dire tout le contraire de ce qu'il oſe avancer: & qu'il y a des perſonnes qui diſent hardiment tout ce qui leur vient dans l'eſprit, parce qu'ils voyent que bien des gens ſont aſſez bons pour les en croire. *Que s'ils en ont parlé*, ajoûte-t-il, *depuis qu'il a eſté public, ce que je ne ſai pas*, (voilà ce qu'on appelle être *ſincere*. Mr. Arnauld ne dit point ce qu'il ne ſait pas, il faut y prendre garde) *l'Auteur de la Réponſe nous diſpenſera de croire ſur ſon témoignage, qu'ils en ayent dit des impertinences.* Je l'en diſpenſe volontiers, car je n'ai point rendu ce *témoignage* imaginaire. Reliſez le texte de ce fait. J'avois dit ſeulement, qu'on m'avoit *rapporté* que ſes amis m'attribuoient des impertinences. Peut-être ne devois-je pas croire à ces rapports, & effectivement j'y ai très-rarement ajoûté foi: mais ces calomnies douteuſes & incertaines jointes à d'autres raiſons m'ont été un ſujet ſuffiſant pour laiſſer imprimer le Traité *de la Nature & de la Grace*, car je ne parle que de ce qu'on a dit de ce Traité avant qu'il fuſt imprimé.

TEX-

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

IX. FAIT. „ Et on me ſollicita de telle „ maniere que j'en permiſſe l'impreſſion, „ afin que chacun puſt ſe déſabuſer des faux „ bruits qu'on faiſoit courir, qu'enfin j'é- „ crivis qu'on fit ce qu'on jugeroit à pro- „ pos.

REPONSE. *On ſuppoſe que cela s'eſt fait depuis ma Lettre écrite d'Amſterdam au commencement de Juillet* 1680. *& il faudroit que je démentiſſe mes propres yeux, pour n'être pas aſſûré qu'il y avoit déja deux ou trois fueilles de ce Traité imprimées avant que je l'écriviſſe, & qu'ainſi il eſt très-faux qu'on n'en ait permis l'impreſſion que depuis cette Lettre. On entaſſe en-ſuite tous ces faux faits, afin de m'en faire un plus vif reproche.*

JUSTIFICATION DU IX. FAIT.

Je ne *ſuppoſe* point, Monſieur, *que cela ſe ſoit fait depuis la Lettre écrite d'Amſterdam au commencement de Juillet* 1680. Cela s'eſt pû faire quelque temps auparavant. Je ne me ſouviens pas bien du temps, car il y a quatre ans que cela s'eſt paſſé. Mais je veux que cela ſoit arrivé au

temps que Mr. Arnauld le marque : qu'en peut-il conclure ? *Il faudroit*, dit-il, *que je démentiſſe mes propres yeux, pour n'être pas aſſuré qu'il y avoit déja deux ou trois feuilles de ce Traité imprimées avant que je l'écriviſſe*, (qu'il ne démente point ſes yeux, mais qu'il démente ſon imagination qui le trouble, & qui le fait conclure) *& qu'ainſi il eſt très-faux qu'on n'en ait permis l'impreſſion qu'après cette Lettre.* Cette concluſion ſeroit vraye, ſi c'étoit moi qui euſt envoyé le Manuſcrit à l'Imprimeur, ou ſi l'Imprimeur euſt attendu ma permiſſion. Mais ni l'un ni l'autre n'eſt *vrai.* Comment donc Mr. Arnaud peut-il dire, *qu'il eſt très-faux qu'on n'en ait permis l'impreſſion qu'après ſa Lettre* ? car ces termes, *qu'on n'en ait permis*, ne peuvent ſe rapporter qu'à moi; autrement ce ne ſeroit point répondre au fait.

Apparemment celui qui a envoyé le Manuſcrit à l'Imprimeur, jugeant, & avec raiſon, qu'il étoit à propos que ce Traité paruſt au plutoſt, a porté le Libraire à imprimer vers le même temps qu'il m'a preſſé de le laiſſer faire lui-même. Car je vous proteſte qu'en faiſant ma *Réponſe*, je n'ai point ſû qu'il y euſt rien d'imprimé, lors que Mr. Arnauld écrivoit ſa Lettre : mais

que

que j'ai crû ſeulement *qu'on ſongeoit alors à l'impreſſion* du Traité, ainſi qu'il le mandoit lui-même. Mr. Arnauld répete ſi ſouvent comme une preuve de ma *mauvaiſe foi*, une choſe qui n'a point, ce me ſemble, d'autre autorité que ſa réputation de bonne foi, que j'aurois preſque envie de lui dire qu'il avance un fait très-faux, lors qu'il dit qu'il y avoit déja deux ou trois feuilles d'imprimées quand il écrivit ſa Lettre. Car au-lieu de le marquer dans cette même Lettre, il dit ſeulement, ce que j'ai déja rapporté pluſieurs fois, qu'il étoit aſſûré *qu'on ſongeoit à l'impreſſion.*

Je vous prie, Monſieur, de repaſſer dans vôtre eſprit les neuf *faits* qui précedent, & que je croi avoir tous juſtifiés fort clairement; & de juger ſi Mr. Arnauld a raiſon de dire ici, *On entaſſe en-ſuite tous ces* FAITS FAUX, *afin de m'en faire un plus vif reproche.*

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

X. FAIT. „ Il ne faut que ſix jours pour „ lire ce Traité avec attention. Cependant „ il oublie ſa promeſſe : il le parcourt a„ vec précipitation; il en juge ; & enfin il „ en écrit, non à vous, Monſieur, ou à moi,

„ mais à un ami, qui pouvoit dire à ſes-
„ mis ce que je voulois qu'il n'y euſt qu
„ vous & moi qui ſeuſſions.

REPONSE. *Je vous prens à témoin, Monſieur : m'avez-vous jamais fait entendre que le P. Malebranche ne trouvoit pas bon que j'écriviſſe à d'autres qu'à vous, ou à lui-même, de ce qui regardoit ſon Traité ? Il ne dira pas non plus qu'il me l'ait écrit lui-même. Comment donc vouloit-il que je devinaſſe qu'il vouloit qu'il n'y euſt que vous & lui qui fuſſiez informés de ces choſes-là ? Mais il eſt de plus contre toutes les regles de l'honnêteté, de renouveller des plaintes auſquelles on a ſatisfait, & qu'on a fait voir qui n'avoient point de fondement. Or c'eſt ce que j'ai fait au regard de celle-là, par ma derniere Lettre du onziéme Avril 1682. On n'a qu'à la voir.*

JUSTIFICATION DU X. FAIT.

Il eſt inutile, Mr. de *prendre les gens à témoin*, pour atteſter des faits que l'on ne conteſte nullement ; & je n'ai dit nulle part, *que je ne trouvois pas bon qu'il n'écriviſt qu'à vous, ou à moi, que les conſequences du Traité lui paroiſſent terribles.* Mais je vous prens pour juge, s'il étoit difficile qu'il *devinaſt* que je ne ſerois pas content qu'il ne me

me fist point de réponse, & qu'il publiast indiscretement par ses amis, un jugement de condamnation qu'il avoit porté contre les formes ordinaires, & contre les conditions que j'avois demandées, & qu'il avoit acceptées : jugement, dis-je, qu'on a un peu trop fait valoir, quoi que prononcé *sans un serieux examen.* Je n'avois garde d'écrire à Mr. Arnauld, que j'exigeois de son honnêteté qu'il me feroit réponse; car il me semble que cela ne s'exige point. Il suffisoit de lui écrire comme j'ai fait, *que je serois bien-aise qu'il vouluſt bien me dire son sentiment touchant le Traité.* Je ne pouvois pas non plus lui demander, qu'il n'écriviſt à personne son jugement précipité : car les personnes sur tout qui ont quelque autorité n'en doivent jamais rendre de pareil, parce que cela fait plus de tort à la verité qu'on ne s'imagine; & Mr. Arnauld demeure d'accord qu'il avoit accepté de n'en point rendre *qu'après un serieux examen.* Il me semble que la priere que je lui fais si expressément dans ma Lettre, qu'il ne porte point son jugement du Traité, *qu'après l'avoir lû avec attention, & même plus d'une fois . . . & sans un serieux examen; & que s'il ne peut estre mon juge à ces conditions*, qu'il ne le soit point: il me semble, dis-je, que cela lui de- *pag.* 113.

voit faire entendre que j'appréhendois dès-lors ce qui eſt arrivé depuis, ſavoir qu'un jugement trop précipité ne fiſt tort à la verité, s'il venoit à la connoiſſance de certaines gens. Je vous prie de relire ma Lettre: Mr. Arnauld l'a rapportée dans ſa *Défenſe*, page 113.

Mais de-plus, continuë-t-il, *il eſt contre toutes les regles de l'honnêteté, de renouveller des plaintes auſquelles on a ſatisfait, & qu'on a fait voir qui n'avoient point de fondement, par la Lettre du* 11. *Avril* 1682. Ce n'eſt point, Monſieur, *renouveller* mes plaintes, que de reprendre en peu de paroles ce que je venois de dire dans la page précedente. *Mais il eſt bien plus contre toutes les regles de l'honnêteté*, de redire à tous momens les mêmes pauvretés pour perſuader les gens de ma *mauvaiſe foi*. Il eſt permis de renouveller ſes plaintes quand elles ſont juſtes: mais il eſt fort mal-honneſte, pour ne rien dire davantage, d'accuſer les gens *de mauvaiſe foi* ſans ſujet & ſans des preuves inconteſtables, & de *renouveller* ſans ceſſe la même accuſation. Au-reſte, je proteſte que je n'avois point vû cette Lettre ſi ſouvent citée par ſon Auteur, lors que j'ai fait ma *Réponſe*. Mais quand Mr. Arnauld auroit été aſſûré que je l'aurois lûë, il devoit plutoſt

porter

porter les gens à croire que j'aurois oublié ce qu'elle contenoit, que d'aſſûrer comme il fait ſans fondement, *que je n'ai pû rien ignorer de tout cela.* Car il paroiſt en cela y avoir de la malignité, & les perſonnes équitables penſent plutoſt à ſe juſtifier, qu'à accuſer les autres qu'ils ne ſont pas de bonne foi. Reliſez, s'il vous plaiſt, la juſtification du III. fait.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

XI. Fait. „ Depuis la Lettre de Mr. Ar-
„ nauld juſqu'à ce que le Traité fuſt impri-
„ mé, je penſe que du-moins il s'eſt écoulé
„ trois mois : temps aſſez conſiderable pour
„ examiner un livret.

Reponse. *Mais à qui a-t-il tenu que je ne l'aye examiné, qu'à celui qui refuſa fierement ce que j'avois demandé par cette Lettre, que l'on ſuſpendiſt cette impreſſion, qui eſtoit déja commencée, juſques à ce que je l'euſſe lû, & que j'en euſſe envoyé mon dernier jugement, & les obſervations que j'y aurois pû faire ? Peut-on avoir un peu de bonne foi, & s'obſtiner à diſſimuler ce fait qu'il a très-bien ſeu, parce qu'il me juſtifie entierement, & qu'il fait voir qu'il s'en doit prendre à lui-même, ſi avant que ſon Traité fuſt rendu public, je ne*

l'ai pas lû avec toute l'exactitude qu'il demandoit ?

JUSTIFICATION DU XI. FAIT.

Faut-il, Monſieur, que je ſois obligé de répeter toûjours les mêmes choſes aux mêmes objections ? *Il a tenu* pendant ſix mois à Mr. Arnauld *d'examiner le Traité*; du-moins ai-je eu raiſon de le croire, parce que je ne ſavois pas qu'il l'euſt receu ſi tard. Mais de ſon aveu *il n'a tenu* qu'à lui de le faire pendant environ trois mois, puis qu'il a receu le Manuſcrit *au commencement* du mois d'Avril, ainſi qu'*il* † *Page* 53. le dit † lui-même; & je ne croyois pas qu'il faluſt plus de huit jours pour examiner ce livret. Enfin il pouvoit même l'examiner, quoi qu'on l'imprimaſt, ou quoi qu'il fuſt imprimé. Ainſi il a tenu à lui de le faire pendant environ trois ans.

Mais quoi! j'ai *refuſé fierement* qu'on ſuſpendiſt l'impreſſion du Traité. *Cette grande hauteur & ſi ſurprenante* a délivré Mr. Arnauld de ſon engagement. Il ne devoit plus examiner en ami avec charité & équité cet écrit. Il a eu droit de le critiquer par un livre public, & rechercher même dans d'autres ouvrages dequoi me faire paſſer pour

pour un viſionnaire. Il faut donc, Monſieur, qu'il y ait bien de la *fierté* dans la Lettre que j'écrivis à un ami commun pour me diſpenſer de faire ſuſpendre l'impreſſion du Traité, dont je ne m'étois point mélé. Je vous prie de lire cette Lettre: Mr. Arnauld la rapporte dans ſa Défenſe. † Il me ſemble que vous n'y trouverez point tant de *hauteur & de fierté.* Mais vous pouvez juger qu'elle auroit encore été bien plus honnête, ſi j'avois crû qu'on duſt la lui envoyer, car je ne l'avois point écrite dans ce deſſein. Vous y verrez que je ne *trouvois pas raiſonnable* de prier ceux qui ſe mêloient de l'impreſſion, de la faire ſuſpendre. Je croyois même alors qu'ils auroient eu de la peine à y conſentir: & mon abſence de Paris m'empêchoit de voir avec mes amis ce qu'il y avoit à faire pour contenter Mr. Arnauld. J'avois ſujet de croire qu'il ne ſe preſſeroit gueres d'examiner un écrit qu'il avoit negligé depuis ſi long-temps, ou du-moins que j'avois raiſon de croire pour lors, qu'il avoit fort negligé. J'avois encore d'autres penſées dont vous pouvez bien juger. Cependant je croi que j'en aurois empêché l'impreſſion, ſi cela avoit dépendu entierement de moi. En-effet, je me

† *Page* 117.

ſou-

ſouviens que je demeurai quelque temps dans le doute de ce que je devois faire. Mais enfin je pris la réſolution que je crûs alors devoir prendre : car je ne penſois pas qu'il y euſt de la *fierté* & une *ſi grande hauteur* à laiſſer faire mes amis ; & Mr. Arnauld n'y en a point trouvé dans ce temps-là. Du-moins *ne vous en a-t-il jamais fait de plainte :* il le dit lui-même. Et apparemment il s'en ſeroit plaint à vous, s'il y avoit trouvé une *ſi grande hauteur, qu'il en euſt eſté ſurpris.*

Page 155.

Voilà ce que j'avois à dire pour la juſtification de ce dernier fait. Mais je vous prie de bien peſer ces paroles de Mr. Arnauld. *Peut-on avoir un* PEU *de bonne foi, & s'*OBSTINER *à diſſimuler ce fait qu'il a* TRE'S-BIEN *ſû?* Car aſſûrément elles ſont fort ſignificatives. Vous voyez bien qu'elles ſont *ſelon toutes les regles de l'honnêteté.* Ce n'eſt point là *renouveller* des accuſations atroces ſans preuves inconteſtables. Chaque terme y marque nettement l'equité & la charité de ſon Auteur. Vous le verrez encore plus clairement, ſi vous les comparez avec ce que j'ai dit pour juſtifier le III. & le X. fait: il eſt inutile que je vous les explique davantage.

TEX-

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

XII. FAIT. „ Mais enfin il y a „ maintenant plus de quatre ans qu'il „ demeure dans le silence par rapport „ à vous ou à moi, touchant ce petit ou- „ vrage.

REPONSE. *Il faut avoir quelque trouble dans l'esprit pour conter si mal. Il n'a pû écrire ceci qu'environ le mois de Juillet ou le mois d'Aoust de l'année derniere* 1683. *Ma Lettre dont il se plaint tant est du mois de Juillet* 1680. *Par quelle Arithmetique peut-on trouver qu'il y a plus de quatre ans entre ces deux termes? Mais ce n'est pas là ce qui est de plus important: car si j'entens bien le François, cela signifie que je ne vous ai rien fait savoir touchant son Traité depuis cette Lettre d'Amsterdam. Et les Lettres que j'ai rapportées ci-dessus, dont deux ou trois lui ont esté communiquées, font voir si clairement le contraire, que je laisse à tout le monde à juger quel peut être l'éblouïssement d'esprit qui peut être cause qu'on avance des choses de cette nature.*

JUS-

JUSTIFICATION
de ce qui eſt eſſentiel au XII. Fait,

Pour cette fois, Mr. je me ſuis trompé: je vous l'avouë. Je devois dire, il y a plus de *trois* ans, au-lieu de plus de *quatre* ans, *que Mr. Arnauld demeure dans le ſilence.* Je ne penſe pas neanmoins qu'il y ait au monde quelque autre que Mr. Arnauld, qui puiſſe attribuer cette erreur à *quelque trouble d'eſprit, qui m'a fait ſi mal conter.* Car il me ſemble qu'il eſt aſſez ordinaire de ſe tromper d'une année *ſur quatre* touchant des faits, dont on ne juge pas que la préciſion du temps ſoit d'aucune conſequence, & que pour cette raiſon on avance ſur le rapport de ſa memoire. Qu'il y ait trois ans ou quatre que cela ſe ſoit paſſé, c'eſt la même choſe dans le fond.

Pour répondre au reſte du texte, qui, ſelon Mr. Arnauld, eſt de plus grande importance, il n'y a qu'à démêler une équivoque qu'on peut en quelque maniere trouver dans les termes de ce XII. fait, lors qu'on les conſidere ſeparés du reſte. Ainſi, Mr. il faut que je vous rapporte ce qui les précéde. Ce XII. fait eſt tiré du

13. Article du 1. Chapitre de ma *Reponſe*, que voici.

„ Mais pour lire le Traité avec atten-
„ tion, il ne faut pas aſſûrément ſix heures;
„ & pour le comprendre parfaitement,
„ certainement il ne faut pas ſix jours à
„ une perſonne qui a autant d'étenduë &
„ de penetration d'eſprit que Mr. Ar-
„ nauld. Cependant il oublie ſa promeſſe,
„ il le parcourt avec précipitation, il en
„ juge, & enfin il en écrit, non à vous,
„ Monſieur, ou à moi, mais à un ami,
„ qui pouvoit dire à ſes amis ce que je
„ voulois qu'il n'y euſt que vous & moi
„ qui ſeuſſions. Mais de-plus, quoi que je
„ ne puiſſe dire préciſément combien de
„ temps il s'eſt paſſé depuis la Lettre de
„ Mr. Arnauld juſqu'à ce que le Traité
„ fuſt imprimé, je penſe que du-moins
„ il s'eſt écoulé trois mois, temps aſſez
„ conſiderable pour examiner un livret,
„ dont les principes ſont, ce me ſemble,
„ aſſez ſimples & faciles à concevoir pour
„ ceux qui ont autant d'avance qu'en a
„ Mr. Arnauld. MAIS ENFIN IL Y A
„ MAINTENANT PLUS DE QUATRE ANS
„ QU'IL DEMEURE DANS LE SILENCE
„ PAR RAPPORT A VOUS ET A MOI
„ TOUCHANT CE PETIT OUVRAGE.

Il eſt, ce me ſemble, évident par tout cet Article, & encore par ce qui le précede que ces dernieres paroles, *Mais enfin il y a maintenant plus de quatre ans* QU'IL DEMEURE DANS LE SILENCE *par rapport à vous & à moi touchant ce petit ouvrage*, ſignifient que Mr. Arnaud ne s'étoit point encore acquité de la promeſſe qu'il avoit faite d'examiner le Traité, ainſi que je l'ai rapporté dans l'onziéme Article de ce même Chapitre. Je n'ai nullement prétendu par ces paroles, qu'il ne vous avoit point écrit de Lettres; mais qu'il n'avoit point accompli ſa promeſſe, car il n'étoit queſtion que de cela. Tous ceux qui *entendent bien le François*, & qui ont le ſens commun, n'en douteront pas. Je n'ai point non plus prétendu, que Mr. Arnauld n'avoit point parlé du Traité dans ſon livre *des Idées*: mais ſeulement, qu'il ne l'avoit point examiné, & qu'il y donnoit le change par un procès de metaphyſique qui n'a nul rapport au Traité, ainſi que je penſe l'avoir bien prouvé dans le ſecond Chapitre de ma *Réponſe*. Cela ſuppoſé, reliſez ces paroles, & jugez en: *Mais ce n'eſt pas là ce qui eſt de plus important: car ſi j'entens* BIEN LE FRANÇOIS, *cela ſignifie que je ne vous* AI RIEN FAIT SAVOIR *touchant ſon Traité depuis cette Lettre*

d'Am-

l'Amſterdam. Et les Lettres que j'ai rapportées ci-deſſus, dont deux ou trois lui ont été communiquées, font voir ſi clairement le contraire, que je laiſſe à tout le monde à juger quel peut être l'éblouiſſement d'eſprit qui peut être cauſe qu'on avance des choſes de cette nature. Lequel de nous deux, Mr. de lui ou de moi, eſt le plus ſujet aux éblouïſſemens ? Et comment Mr. Arnauld ſe laiſſe-t-il ſi fort aveugler par ſes paſſions, qu'il voit dans mes Livres très-clairement, car il ne faut pour cela *qu'entendre bien le François*; qu'il y voit, dis-je, ce que perſonne n'y verra jamais que lui ? Comment peut-il *avancer* auſſi hardiment, mais auſſi vainement qu'il fait, tout ce qui lui vient dans l'eſprit, pour peu que cela lui paroiſſe propre à m'accuſer de *mauvaiſe foi*, ſi ce n'eſt qu'il eſt plus que jamais ſujet aux *éblouïſſemens*, & qu'il n'a point aſſez de force pour retenir ce qui flatte ſes paſſions trop émûës ? J'aime mieux attribuer à des paſſions trop vives, qu'à une adreſſe auſſi maligne que groſſiere, tout ce que m'impoſe Mr. Arnauld. Car il eſt naturel d'être ſujet aux paſſions : je n'en ſuis pas moi-même plus le maître que beaucoup d'autres. Mais il n'y a rien qui merite plus l'indignation des hommes, qu'un calomniateur public

& de guet à pens : je veux dire, qu'un Auteur qui de ſang froid tâche de trouver dans les ouvrages des autres des erreurs qui n'y ſont point, ou quelques marques équivoques de mauvaiſe foi, ſelon ces paroles, *Qui ſophiſticè loquitur odibilis eſt.* Au reſte, Monſieur, vous allez voir que ce dernier ébloüiſſement de Mr. Arnauld va durer long-temps. Car m'ayant fait dire une choſe qui n'a pas pû ſeulement me venir dans l'eſprit, il ne lui ſera pas difficile de trouver pluſieurs raiſons pour combattre ſon phantôme ; & comme vous le verrez, il ne manquera pas de les faire bien valoir, ſoit parce qu'il ſe plaiſt à me maltraiter, dans ſon imagination s'entend, car tout ce qu'il va dire ne regarde point ce douziéme fait, & a déja été amplement réfuté ; ſoit peut-être parce qu'il eſpere ébloüir les autres. Ecoutez le donc, Mr. le voici qui va parler.

Eccleſ. 37: 23.

Continuation de la Réponſe au XII. Fait.

On dira peut-être pour l'excuſer, que c'eſt un défaut de memoire. Je voudrois qu'on le puſt dire. Mais le moyen de recevoir cette excuſe, quand on voit que c'eſt par là que j'ai commencé le livre des vrayes & des fauſſes Idées : *que j'y ai expreſſément marqué que je vous avois écrit une Lettre, où je vous déclarois que j'avois entrepris d'écrire contre ſon non-*

nouveau Syſteme, & que je le ferois d'une maniere qu'il n'auroit pas ſujet d'en être offenſé : que vous lui aviez montré cette Lettre, & qu'il l'avoit approuvée, & qu'il avoit même témoigné qu'il ne ſeroit pas fâché que j'écriviſſe contre ſon Traité de la Nature & de la Grace ? *Un homme d'honneur pouvoit-il entreprendre de faire un narré de ce qui s'étoit paſſé entre lui & moi touchant ſon Traité, en vous prenant à témoin, & en omettre une circonſtance ſi remarquable, qui étoit à la tête du livre qu'il réfutoit ? Circonſtance qui marquoit à tout le monde, combien mon procedé avoit été franc, honnête, ſincere, & éloigné de toute aigreur, & de toute baſſe envie d'inſulter à un ami,*

Mais ce qui rend cette diſſimulation plus odieuſe, eſt qu'ayant pris ſujet de cette même entrée du livre, de me faire un méchant procès ſur ce que ce n'étoit pas encore l'examen de ſon Syſteme ; *il commence a rapporter ce que j'avois dit ſur cela par ces paroles.* Je ſuis donc en repos de ce côté-là. Mais je crains que vous ne ſoyez ſurpris de voir que ce n'eſt pas encore l'ouvrage que vous attendez.

Ce commencement, Je ſuis donc en repos de ce côté-là, *avoit rapport à une autre choſe dont il étoit plus important que le public*

ſuſt

fuſt informé, que de la chicanerie qu'il me fait pour avoir commencé à écrire contre lui par l'examen de ſa Philoſophie des Idées, & non par celui de ſon Syſteme. Car cela ſe rapportoit à ces ſix lignes d'auparavant : Vous m'aſſûrez que lui ayant fait voir ma premiere Lettre, (*c'eſt celle du 4. de Janvier* 1682.) il vous a témoigné être dans les mêmes ſentimens que moi pour ce qui regarde la maniere d'écrire contre les opinions de nos amis, & qu'il n'étoit pas fâché que j'écriviſſe contre ſon Traité. *Après quoi ſuivoient ces paroles :* Je ſuis donc en repos de ce côté-là. *C'eſt-à-dire, que je croyois avoir lieu de me tenir aſſûré, que l'Auteur du Syſteme ne ſe trouveroit point offenſé de ce que j'ecrirois contre lui, pourvû que je ne fiſſe que combattre ſes ſentimens, ſans y rien mêler de déſobligeant contre ſa perſonne.*

Voilà ſur quoi il euſt eſté plus à propos de parler, que de faire un Chapitre exprès pour ſe plaindre de ce que je l'ai attaqué ſur ſes Idées, avant que de réfuter ſon Traité : ce qui eſt d'auſſi mauvais ſens, que ſi le Gouverneur d'une ville envoyoit dire à celui qui l'aſſiege, qu'il a grand tort d'attaquer ſes dehors, au-lieu de s'attacher tout d'un coup au corps de ſa place.

Mais il n'avoit garde de rien dire ſur cette entrée du livre des Idées, & il n'eſt

pas

pas eſtrange que par une lâche diſſimulation il en ait ôté la connoiſſance à ceux qui liroient ſon livre, & qui n'auroient pas lû le mien. Car ne pouvant nier ce que je rapportois ſur vôtre témoignage, que vous lui aviez montré ma Lettre du 4. Janvier 1682. qu'il avoit approuvé ce que j'y avois dit de la maniere d'écrire contre les opinions de nos amis, & qu'il vous avoit témoigné qu'il ne ſeroit pas fâché que j'écriviſſe contre lui : il auroit eſté réduit à montrer que je n'avois pas ſuivi les regles que j'avois marquées dans cette Lettre, & dont il eſtoit convenu, ce qui lui auroit eſté impoſſible, comme je le ferai voir dans la IV. Partie de cet écrit; ou contraint de reconnoître que j'avois agi de la maniere du monde la plus honnête envers lui, & qu'il n'avoit aucun ſujet de ſe plaindre de moi, ce qui l'auroit obligé de retrancher la moitié de ſon livre, qu'il employe à faire des plaintes pueriles contre la perſonne de Mr. Arnauld, ou contre le redoutable phantôme de ſa réputation.

REPONSE.

Tout ce diſcours ne regarde point le XII. fait, & j'y ai répondu par avance dans ce qui précede la juſtification particuliere des faits que j'ai avancés. Jamais Auteur ne

refuſa qu'on le critiquaſt, cela me ſuffit: & je ne m'en ſuis pas plaint moi-même dans ma *Réponſe.* Quoi que tout ce diſcours ne ſoit qu'un pur galimatias par rapport au fait dont il eſt queſtion, j'ai crû devoir le tranſcrire, afin que vous euſſiez le texte entier, & qu'on ne m'accuſaſt point de *quelque honteuſe diſſimulation.* Mais je ne croi pas y devoir répondre pied à pied. J'ai trop de peine à vous faire remarquer tous les *éblouiſſemens* de Mr. Arnauld, & toutes les expreſſions qui marquent nettement quel homme je ſuis aujourdhui dans l'eſprit de nôtre pauvre ami. Oublions tout cela, *Monſieur.* Son imagination l'a ſéduit, & peut-être qu'un jour il me rendra juſtice. Je le ſouhaite aſſûrément pour l'amour de lui beaucoup plus que pour l'amour de moi-même; car il y perdra infiniment plus que moi, s'il ne le fait pas.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

XIII. FAIT. „ Il n'eſt pas neceſſaire „ que je vous faſſe penſer, ni ceux qui li- „ ront ceci, à la conduite du monde la plus „ irreguliere que les amis de Mr. Arnauld „ ont tenuë à mon égard touchant le Trai- „ té de la Nature & de la Grace. Cela n'a „ point

, point directement de rapport à mon
, ſujet.

Réponse. *Cela peut donc y avoir du rapport du-moins indirectement, ce qui lui ſuffit; parce que c'eſt me charger du-moins indirectement de cette conduite irreguliere qu'il attribuë aux amis de Mr. Arnauld. Mais s'imagine-t-il qu'on ſoit aſſez ſimple pour l'en croire ſur ſa parole, lors qu'il dit en l'air, que l'on a tenu envers lui la conduite du monde la plus irreguliere, & que ce ſont mes amis qui ont tenu cette conduite? Pour le premier, il faudroit que cette conduite euſt été bien irreguliere, ſi elle l'avoit été autant que celle qu'il tient envers moi dans ſa Réponſe. Et s'il y eſt ſi injuſte & ſi peu ſincere dans les plaintes qu'il y fait de moi, merite-t-il qu'on ajoûte aucune creance à ce qu'il dit contre cette prétenduë conduite? Et pour le ſecond, quelle qu'ait été cette conduite, quel droit a-t-il de l'imputer à mes amis, à-moins qu'il ne prétende, qu'on doit mettre au nombre de mes amis tous ceux qui préferent la doctrine celeſte de St. Auguſtin touchant la grace, qu'il avouë lui-même être celle de l'Egliſe, à ſes nouvelles viſions? Après tout, il peut étendre autant qu'il voudra le nombre de mes amis, pour faire par là retomber ſur moi l'improbation publique de ſes opinions; je ne m'en*

mets guéres en peine. Car quoi qu'il ſoit très-faux, que ceux qui peuvent avoir mal parlé à Paris de ſon Traité, l'ayent fait par mon inſtigation ou par mes conſeils, je veux bien neanmoins qu'il ſache, que j'en ai moi-même tant d'éloignement, qu'apparemment je n'aurai pas de peine à ratifier ce qu'ils en ont dit, quand je ſaurai ce que c'eſt.

JUSTIFICATION DU XIII. FAIT.

Je n'ai point prétendu charger Mr. Arnauld de la conduite que ſes amis ont tenuë à mon égard : mais j'ai eu raiſon de croire & de dire qu'il y a contribué, non *par ſon inſtigation & par ſes conſeils*, ce que je n'ai jamais avancé ; mais du-moins par ſon indiſcretion, & par ſon jugement précipité qui n'a été que trop connu, & que l'on a auſſi fait trop valoir : car les jugemens de cette nature ne ſont d'aucune valeur. Et c'eſt pour cela que je dis, que *cela n'a point directement de rapport à mon ſujet.* Ce que j'ajoûte enſuite, & que Mr. Arnauld ne rapporte point, marque aſſez que je ne veux point appuyer là-deſſus. Voici mes paroles. *Bien-loin de prendre plaiſir à réveiller certaines idées, je voudrois pluſtôt les enſevelir dans un éternel oubli. Pluſt à Dieu que moi-*

moi-même j'en pûſſe perdre entierement le ſouvenir ! Comme on n'en ſait peut-être que trop, je n'en dirai rien du-tout, ni aujourdhui, ni apparemment jamais ; car il y a des choſes qu'il ne faut point remuer. Je ſouhaite que ceux qui en ſavent quelque choſe l'oublient auſſi-bien que moi. Vous avez pû voir par les faits que je croi avoir juſtifiés de-reſte, ſi j'y ſuis *injuſte & peu ſincere*, comme le dit ici Mr. Arnauld. Enfin il étoit inutile qu'il finiſt par ces paroles. *Je veux bien qu'il ſache, que j'ai moi-même tant d'éloignement de ſon Traité, qu'apparemment je n'aurai pas de peine à ratifier ce qu'on en a dit, quand je ſaurai ce que c'eſt.* On voit aſſez par la maniere *injuſte & peu ſincere* dont il me critique, qu'il n'eſt que trop porté à croire & à *ratifier* que j'ai de fort méchans ſentimens : car il fait mille vains efforts pour trouver des impertinences, & même des impietés dans mes livres. Mais j'eſpere que ſa conduite me rendra enfin le public plus favorable, & que les lecteurs ſeront fort éloignés de rien croire ſur ſa parole de ce qu'il avance avec le plus d'autorité & de hardieſſe.

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

XIV. FAIT. „ Quoi que ce ſoit uni„ quement le Traité de la Nature & de la „ Grace qui ait mis Mr. Arnauld de mau„ vaiſe humeur, & qu'il y ait PLUS DE „ QUATRE ANS qu'il en a marqué ſon „ CHAGRIN, &c. *C'eſt par où il commence ſon 2. Chapitre.*

RE'PONSE. *Il faudroit donc que j'euſſe témoigné mon chagrin contre un écrit non ſeulement avant que de l'avoir lû, mais avant que je ſeuſſe qu'il fuſt au monde. C'eſt ce qui a été prouvé dans la réponſe au ſeptiéme fait. Pourquoi m'oblige-t-on de dire encore une fois, qu'il faut n'être gueres à ſoi, pour ne ſavoir pas conter combien il y a d'années depuis le commencement d'Avril ou de Juillet de 1680. juſqu'au mois d'Aouſt ou de Septembre de 1683.*

JUSTIFICATION DU XIV. FAIT.

Puis que Mr. Arnauld renvoye à ſa réponſe au *ſeptiéme Fait*, je vous renvoye auſſi Mr. à *la juſtification* de ce même *Fait*. Je penſe pourtant qu'il a pris le ſeptiéme fait pour le ſixiéme. Mais quelque *fait* que

vous

vous liſiez, joignez y la *juſtification.* On *n'oblige* point Mr. Arnauld à répeter ſes injures : on voit bien que c'eſt qu'il y prend plaiſir. *J'étois aſſez à moi, pour ſavoir conter combien il y a d'années depuis le commencement d'Avril* 1680. *juſqu'au mois d'Aouſt* 1683. Mais j'ai crû que ce qui s'étoit paſſé en 1680. étoit arrivé en 1679. Je me ſuis trompé : mais l'erreur eſt de ſi grande conſequence, que je veux bien rabbatre ſur mon compte deux années pour une, pourvû que Mr. Arnauld ſoit content, & afin de bien réparer l'erreur unique de mon récit, dans lequel, comme vous avez vû, *il n'y a rien de vrai que l'envoi du Manuſcrit, rien que de* FAUX *& de* DEGUISÉ *dans le reſte.*

TEXTE DE Mr. ARNAULD.

CONCLUSION DE CES FAITS. „ J'ai „crû devoir vous repréſenter en peu de „ mots tout ce qui s'eſt paſſé entre Mr. Ar„ nauld & moi par rapport au Traité qui „ le rend d'une humeur fâcheuſe, afin que „ vous reconnoiſſiez que je n'ai point man„ qué en cela à aucun des devoirs de l'eſti„ me & de l'amitié, & que chacun tâche „ de découvrir quel peut être le principe

de ſon CHAGRIN & de ſa grande DE'LICATESSE.

RE'PONSE. *Trouvez-vous, Monſieur, qu'il y ait la moindre ombre de bon ſens dans cette concluſion, & que ce ne ſoit pas donner le change d'une maniére très-groſſiere? Si je l'avois accuſé dans mon livre des Idées,* d'avoir manqué aux devoirs de l'amitié, *& que j'euſſe pris occaſion de là de dire contre ſa perſonne des paroles offenſantes, il auroit eu quelque ſujet de parler comme il fait ici. Mais loin de me plaindre de lui, je m'en ſuis loüé dès l'entrée du livre, & j'ai fait connoître au public, que nous étions convenus que nous pourrions écrire l'un contre l'autre ſans bleſſer nôtre amitié, en combattant chacun les ſentimens qui ne nous paroîtroient pas conformes à la verité, ſans ſortir de nôtre ſujet, & ſans rien dire d'injurieux & d'offenſant contre les perſonnes.*

JUSTIFICATION DE LA CONCLUSION.

J'ai, ce me ſemble, aſſez fait connoître dès le commencement de cette Lettre & dans ma *Réponſe* au livre de Mr. Arnauld *des vrayes & des fauſſes Idées*, que j'ai eu un ſujet très-légitime de n'être point

point content de ſa conduite. Car effectivement on ne peut gueres en uſer d'une maniere plus déſobligeante que la ſienne, je ne dis pas envers un ami, mais envers qui que ce ſoit. Comme c'eſt une verité qui ſaute aux yeux, lors qu'on lit ſon livre avec réflexion, & qui frappe tellement l'eſprit, qu'un Auteur de ce temps, quoique fort emporté, & qui, comme vous ſavez, me maltraite auſſi injuſtement que lui, en a été ſi fort choqué, qu'il a crû ne pouvoir choiſir d'exemple plus ſenſible de l'irregularité de la conduite de Mr. Arnauld envers ſes amis, que celle qu'il a tenuë contre moi : comme, dis-je, l'irregularité de ſa conduite n'eſt que trop viſible dans ſon livre *des vrayes & des fauſſes Idées*, j'ai crû, avant que d'y répondre, devoir faire connoiſtre au monde, que je ne lui avois donné aucun ſujet de me traiter comme il a fait, & que je n'avois point manqué à ſon égard *aux devoirs de l'eſtime & de l'amitié.* Que dit à cela Mr. Arnauld, je vous prie de le lire avec reflexion ? *Trouvez-vous*, dit-il, *qu'il y ait la* MOINDRE OMBRE DE BON SENS *dans cette concluſion, & que ce ne ſoit pas donner* LE CHANGE D'UNE MANIERE TRE'S-GROSSIERE? (Voilà ſavoir appeller

les choſes par leur nom. Car continuë-t-il) *Si je l'avois accuſé dans mon livre des Idées*, d'avoir manqué aux devoirs de l'amitié, *& que j'euſſe pris occaſion de là de dire contre ſa perſonne des paroles offenſantes, il auroit eu quelque ſujet de parler comme il fait ici. Mais loin de me plaindre de lui, je m'en ſuis loüé dès l'entrée du livre.*

REPONSE.

Tout cela, Monſieur, eſt d'un grand ſens & d'une moderation ſans exemple. Mr. Arnauld ne s'eſt pas *plaint de moi.* Donc *il n'y a pas la moindre ombre de bon ſens* de me plaindre de lui: c'eſt donner *le change d'une maniere très-groſſiere.* Y a-t-il, Mr. QUELQUE OMBRE DE BON SENS dans cette conſequence? Mr. Arnauld ne s'eſt pas plaint de moi dans ſon livre des *Idées.* Je le penſe bien. C'eſt que je ne lui en ai point donné ſujet de plainte dans mon Traité, car je n'y parle pas même de lui en aucune maniere. Mais moi je me plains de lui, parce qu'il m'en a donné ſujet dans ſon livre des *Idées* & par ſa conduite. Pourquoi eſt-ce là *donner le change d'une maniere très-groſſiere*?

Mais quoi! il m'a *loüé* dès l'entrée de ſon

ſon livre, de ce que j'avois conſenti qu'il écriviſt contre moi. Oui, Mr. parce qu'il eſperoit par cette acceptation prétenduë juſtifier le deſſein qu'il avoit de m'attaquer, ou cette conduite charitable qui tendoit à me faire paſſer pour un *viſionnaire qui voit toutes choſes en Dieu.* Il m'impoſe tant d'extravagances, & s'efforce ſi ſouvent dans ſon livre *des vrayes & des fauſſes Idées*, de me donner un air ridicule, embaraſſé, interdit, qu'il faudroit que je fuſſe inſenſible, & que les lecteurs fuſſent des ſtupides & des aveugles, pour ne pas ſentir moi, & eux ne pas voir ſes diſpoſitions à mon égard. Comme j'ai ſuffiſamment prouvé ceci dans la plus-part des Chapitres de ma *Réponſe*, je m'y tiens. Qu'on la liſe, & qu'on en juge. Je ſuppoſe neanmoins qu'on entende un peu la matiere.

Mr. Arnauld, qui donne aux autres de ſi beaux préceptes d'une conduite chrêtienne, ſouffrira, s'il lui plaît, que je lui diſe.

I. Qu'il faut autant que cela ſe peut défendre la verité ſans attaquer les perſonnes. C'eſt ainſi que j'en ai uſé dans le Traité *de la Nature & de la Grace.* J'y ai réfuté ſes ſentimens, ſans

qu'on puiſſe y découvrir que je l'attaque.

II. Qu'il devoit examiner ce *Traité*, & m'envoyer une copie de ſa *Réponſe*, ainſi que j'avois fait de mon côté. Je pouvois moi en uſer autrement, parce que mon Traité ne l'attaque point ouvertement. Mais pour lui, il ne pouvoit point manquer à cette honnêteté, principalement lui en ayant montré l'exemple.

III. Il ne devoit point combattre le ſentiment que j'ai, que nous voyons toutes choſes en Dieu, & encore *moins lui* donner l'air & le caractere que ſon imagination lui fourniſſoit, & qui choquent une Raiſon bien ſerieuſe. J'ai prouvé, ce me ſemble, très clairement dans le 2. Chapitre de ma *Réponſe*, que ce qu'il a écrit des *Idées* n'a nul rapport au Traité *de la Nature & de la Grace*, & qu'en cela *il eſt ſorti de ſon ſujet*, contre ce qu'il avoit promis dans ſa premiere Lettre qu'il vient de faire tant valoir; & qu'enfin il a donné le change d'une maniere très-déſobligeante, je pourrois dire *très-groſſiere*.

IV. Il devoit m'envoyer une copie de ſon livre *des vrayes & des fauſſes Idées*, avant que

que de le faire imprimer, puis que je lui avois envoyé une copie manuſcrite de mon Traité. Il n'étoit point neceſſaire qu'il en fiſt faire une exprès, puis qu'il nous apprend dans ſa *Défenſe*, page 150. *qu'une occaſion s'étant preſentée de pouvoir en envoyer à Paris, il donna ordre qu'on la montraſt à deux de ſes amis, qui ſouhaitent extrêmement qu'il n'y ait rien dans les écrits de conteſtation, dont ſe puiſſent offenſer ceux contre qui on écrit, afin qu'ils le reviſſent, & qu'ils en ôtaſſent tout ce qu'ils pourroient craindre qui approchaſt de cela. Ils le firent, & me le renvoyerent bientoſt après. Ils n'eurent pas la peine d'y changer grand' choſe. Je ſuivis entierement leurs avis*, &c. Ces deux amis ſi pacifiques ont lû ſon livre manuſcrit : mais ni vous ni moi ne l'avons point vû, & nous n'avons même jamais rien ſeu de cet envoi. Vous, Mr. parce que vous êtes trop bon ami; & moi, parce qu'il n'étoit pas difficile de juger que je n'en ſerois pas content. Cependant j'avois fait faire exprès une copie de de mon Traité pour Mr. Arnauld; & de-plus, ce Traité ne le regardant que fort indirectement, je pouvois avec raiſon me diſpenſer de le lui faire tenir.

Enfin Mr. Arnauld ne devoit point me traiter ſi mal-honnêtement qu'il a fait dans

ce livre, que ſes deux amis ſi honnêtes ont approuvé, s'il vouloit qu'il n'y euſt pas *la moindre ombre de bon ſens* de me plaindre de lui, & de faire connoître au public, que je n'avois point *manqué aux devoirs de l'amitié.*

Que Mr. Arnauld juſtifie ſa conduite comme il pourra: qu'il ſuppoſe que j'ai eu deſſein de donner des preuves *démonſtratives*, que c'eſt par *chagrin* qu'il a écrit contre ce que j'ai dit de la nature *des Idées*; & qu'enſuite il faſſe voir que ces preuves que j'ai données ne démontrent pas ce qu'il va tâcher de faire dans la ſeconde Partie *de ſa Défenſe*: car c'eſt ſon adreſſe ordinaire, de donner aux gens des deſſeins qu'ils n'ont point, pour les tourner en ridicule, en faiſant voir qu'ils ne les executent pas bien; & triompher ainſi de ſon adverſaire dans l'eſprit de ceux qui n'y regardent pas de ſi près. Qu'il m'accuſe donc de fouiller dans ſon cœur d'une *maniere indigne d'un Prêtre & d'un Chrêtien*, à-cauſe que ſans en avoir de preuves démonſtratives je l'ai crû capable d'avoir critiqué par CHAGRIN *la Recherche de la Verité.* Qu'il montre enfin par deux douzaines d'exemples, où il y a, je croi, plus de douze douzaines de ſophiſmes & de détours indignes de lui, que j'ai fort mal

Défenſe, 5. part.

mal répondu à ſon livre *des Idées :* je croi que ma *Réponſe* n'a pas beſoin d'être juſtifiée par une réplique à ſa *Défenſe*. Et aſſûrément ce n'eſt ni pareſſe ni impuiſſance qui me fait parler de-la-ſorte. Je ſuis perſuadé que ceux qui entendront un peu le ſujet de la diſpute, jugeront que la verité eſt aſſez à couvert, & que la charité ſeroit bleſſée, ſi j'imitois ſa conduite. Je ne prétens pas employer mon temps, & paſſer ma vie dans des conteſtations inutiles, & qui n'auroient jamais de fin. Je me tiens à la proteſtation que j'ai faite il y a long-temps, & je croi avoir eu droit de la faire. Les Auteurs ſeroient d'une condition bien miſerable & bien dangereuſe, s'ils étoient obligés de répondre à ceux qui ſe divertiſſent à leur inſulter. Que ceux qui veulent ſavoir ſi la verité eſt de mon côté, ou de celui de Mr. Arnauld, étudient, s'il leur plaiſt, mes ſentimens, & qu'ils en jugent en-ſuite ſelon leurs lumieres : ils ne peuvent ſans cela en être juges competens. Mr. Arnauld eſt un Critique fort illuſtre, il eſt vrai : mais mon repos, ou l'emploi de mon temps ne dépendra jamais de l'humeur ou de la conduite de qui que ce ſoit. Je prie Dieu de tout mon coeur & pour moi & pour lui, qu'il nous faſſe à tous deux la grace de rentrer en nous-